

REVISION GLOBALE DU PAZ ET RCCZ

COMMUNE D'ANNIVIERS

Annexe 4 – R47OAT

Dépôt, extraction et valorisation des matériaux – planification des zones / Rapport technique

Version du 05.07.2024





CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS



PAZ Anniviers

Dépôt, extraction et valorisation de matériaux

Planification des zones



**RAPPORT
TECHNIQUE**

05.07.2024



PATRICK PINEY
Ingénieurs Sàrl

Ingénierie Environnementale
Aménagement en Montagne



TITRE DU PROJET	PAZ Anniviers • Dépôt, extraction et valorisation de matériaux
ETAPE DU PROJET	Planification des zones
DOMAINE	Gestion des déchets
TYPE DE PROJET	Gestion des déchets
NUMÉRO DE MANDAT	PE / 316
AUTEUR	Patrick Epiney, ing. forestier EPFZ
MANDANT	Commune d'Anniviers
VALIDATION DU MANDAT	18.10.2023
DISTRIBUTION	Canton : SEN, 1 ex. numérique Commune : Anniviers, 1 ex. numérique Mandant : - Autres : nomad architectes urbanistes, 1 ex. numérique

VERSION	CONTRÔLE
1. 30.11.2023	Lambert Zufferey
2. 14.05.2024	Lambert Zufferey
3. 20.06.2024	Lambert Zufferey
4. 05.07.2024	Lambert Zufferey

CLASSEMENT :	P:\Data-Works\316 Planif zone dépôt Anniviers\316 Planification DTA\316 Rapport\316 Rapport_planif_DTA.indd
VERSION NUMÉRIQUE :	http://www.patrickepiney.ch/fichiers/316_Rapport_planif_DTA_V4.pdf (validité 12 mois)
CITATION :	PATRICK EPINEY Ingénieurs Sàrl , (2023). PAZ Anniviers : Dépôt, extraction et valorisation de matériaux : Planification des zones. <i>Commune d'Anniviers, Vissoie</i> .

GÉODONNÉES :	Selon contrat avec le CC GEO relatif à l'utilisation du pool de données SIT-Valais
---------------------	--

Pour atteindre les objectifs convenus avec le mandant, PATRICK EPINEY Ingénieurs Sàrl confirme avoir exécuté son mandat avec toute la diligence requise, avec toute sa compétence et ses connaissances. Les résultats exposés dans le rapport sont basés sur l'état actuel des connaissances, dans le respect des règles de l'art généralement reconnues dans son domaine d'activité.

Dans le cadre de l'exécution du mandat, PATRICK EPINEY Ingénieurs Sàrl se fonde sur les postulats suivants :

- le mandant et/ou les tiers désignés par ses soins ont mis à disposition des informations et des documents exacts et complets en vue de l'exécution du mandat ;
- les résultats de son travail ne seront pas utilisés de manière partielle ;
- les résultats de son travail ne seront pas utilisés pour servir un autre contexte sans réexamen.

Si ces conditions ne sont pas remplies, PATRICK EPINEY Ingénieurs Sàrl décline toute responsabilité envers le mandant pour les dommages qui pourraient en résulter.

Si un tiers utilise les résultats du travail ou s'il fonde des décisions sur ceux-ci, PATRICK EPINEY Ingénieurs Sàrl décline toute responsabilité pour les dommages directs et indirects qui pourraient en résulter.

La présente étude ne peut être diffusée ou publiée sans l'accord préalable du bureau PATRICK EPINEY Ingénieurs Sàrl.

TABLE DES MATIÈRES

<i>LISTE DES TABLEAUX</i>	3
1. INTRODUCTION	4
2. SITUATION ACTUELLE	4
2.1 Zone de dépôt de matériaux.....	4
2.2 Zone d'extraction de matériaux.....	5
2.3 Zone mixte de valorisation et artisanale	5
3. ZONE DE DEPOT DE MATERIAUX	6
3.1 Planification 2021	6
3.2 Analyse du besoin	7
3.2.1 Besoins antérieurs	7
3.2.2 Besoins futurs.....	8
3.2.3 Bilan	9
3.3 Analyse du potentiel	9
3.3.1 Présélection des sites.....	9
3.3.2 Analyse des sites retenus	9
3.3.3 Résultats	10
3.3.4 Bilan	11
3.4 Conformité au plan directeur cantonal	11
4. ZONE D'EXTRACTION DE MATÉRIAUX	13
5. ZONE MIXTE DE VALORISATION ET ARTISANALE	14
6. REMARQUES DU SEN	14
7. CONCLUSION	15
8. DOCUMENTATION	15
9. ANNEXES	16

LISTE DES TABLEAUX

tableau n° 1	Zones de dépôt de matériaux actuelles selon PAZ.	4
tableau n° 2	Zones de dépôt de matériaux actuelles et futures (en grisé) selon la révision globale du PAZ d'Anniviers (projet 2021).....	6
tableau n° 3	:Dépôt de matériaux à Loverèche 2019 - 2023.....	7
tableau n° 4	Matériaux d'excavation non pollués utilisés sur des chantiers sis sur la commune d'Anniviers de 2019 à 2023 (liste non exhaustive).....	8
tableau n° 5	Liste des futurs chantiers nécessitant un stockage des matériaux d'excavation non pollués.	8
tableau n° 6	Liste des futurs chantiers nécessitant des matériaux excavation non pollués.	9
tableau n° 7	Sites obtenant les meilleures résultats par secteur avec en grisée les secteurs à classer en zone de dépôt de matériaux.....	10

1. INTRODUCTION

Dans le cadre de la révision globale de son plan d'affectation des zones, la Commune d'Anniviers désire planifier ses zones de dépôt, d'extraction et de valorisation de matériaux.

Elle a mandaté dans ce but le bureau PATRICK EPI-NEY Ingénieurs Sàrl à Anniviers.

La présente étude se base notamment sur les deux analyses du potentiel de stockage en matériaux d'excavation non pollués sur la Commune d'Anniviers [1] [3]. Elle fait suite à l'avis de principe des Services spécialisés cantonaux concernant le projet de révision globale du PAZ Anniviers et la séance de coordination avec le Service cantonal de l'environnement du 15.03.2024.

Il est à relever que la Commune d'Anniviers arrive à saturation avec ses sites de dépôts pour matériaux d'excavation non pollués (MEX) actuellement nommés décharges de type A (DTA). Des solutions à moyen et long terme doivent être trouvées afin d'éviter des transports dispendieux, polluants et nuisibles jusqu'en plaine.

2. SITUATION ACTUELLE

2.1 Zone de dépôt de matériaux

La Commune d'Anniviers comporte actuellement 12 zones de dépôt de matériaux dont 2 décharges de type A selon le plan d'affectation des zones (PAZ) :

Nom	Lieu	Etat	Fiche PAZ 2021 [4]
Tsaté	Niouc	Rempli	-
Comba Ricard	Niouc	Rempli	Niouc - C.N.4
Boudéjott	Chandolin	Disponible	Chandolin - C.C.5
Roc des Capucins	St-Luc	Disponible	-
La Forêt	St-Luc	Disponible	St-Luc - B.S-L.3
La Ziette (anc. décharge)	St-Luc	Rempli	St-Luc - C.S-L.1
Les Flives	St-Luc	Irréalizable	St-Luc - C.S-L.4
Pattiers Prijes	St-Luc	Disponible	Vissoie - A.V.4
Tsénévèrettes	Mayoux	DTA autorisée, remplie	-
Les Vernis	Ayer	Irréalizable	Ayer - C.A.1
Loverêche	Mottec	DTA extension prévue	Mottec - A.MOT.1
Perrec d'en bas	Zinal	Rempli	-

TABLEAU N° 1 Zones de dépôt de matériaux actuelles selon PAZ.

Les sites du *Tsaté* (Niouc), de *Comba Ricard* (Niouc), de *la Ziette* (St-Luc) et de *Perrec d'en Bas* (Zinal) sont remplis.

Les sites des *Flives* (St-Luc) et des *Vernis* (Ayer) ne peuvent pas ou plus être remblayés. Le secteur des *Flives* a fait l'objet d'un projet de remise en état des terres agricoles en 2021. Le secteur des *Vernis* n'est plus accessible suite à la crue centennale de la Navisence en 2018.

La DTA des *Tsénévèrettes* (Mayoux) arrive au terme de sa capacité. Une demande d'autorisation de construire et d'approbation du projet de fermeture est en cours (publication de la demande: 11.08.2023).

La DTA de *Loverêche* (Mottec) fait l'objet d'un projet d'extension pour une capacité supplémentaire de 70'000 m³ (autorisation de construire délivrée le 13.02.2024).

Tous les autres sites (*Boudéjott, Roc des Capucins, La Forêt, Pattiers Prijès*) peuvent potentiellement servir de zone de dépôt de matériaux pour les années à venir.

2.2 Zone d'extraction de matériaux

Dans le cadre du projet de revitalisation de la plaine alluviale de la Lée à Zinal, la Commune d'Anniviers s'est engagée à supprimer respectivement à déplacer la zone d'extraction et de dépôt de matériaux du Plat de la Lée. Pour ce faire, elle a choisi le site de substitution de Pralong pour poursuivre l'extraction de matériaux sur son territoire. La modification partielle du PAZ/RCCZ y relative a été homologuée par le Conseil d'Etat en séance du 18 novembre 2020. Les demandes d'autorisation en lien avec cet aménagement ont été mises à l'enquête publique le 18.11.2022. Elles sont en cours de traitement au Canton.

Aucune autre zone d'extraction de matériaux n'existe sur la Commune d'Anniviers.

2.3 Zone mixte de valorisation et artisanale

La Commune d'Anniviers dispose actuellement d'une zone mixte de valorisation et artisanale sur le site des Grands Praz au Sud du village d'Ayer. Celle-ci a été homologuée en 2015. Elle répond à l'usage actuel du site.

3. ZONE DE DEPOT DE MATERIAUX

3.1 Planification 2021

Dans le cadre de l'harmonisation du PAZ d'Anniviers initiée en 2015 respectivement du projet soumis au Canton en 2021 pour avis de principe, les modifications apportées aux zones de dépôt de matériaux étaient les suivantes :

Nom	Lieu	Etat actuel	Etat futur	Fiche PAZ 2021 [4]
Tsaté	Niouc	Zone de dépôt de matériaux	Zone agricole 1	-
Comba Ricard	Niouc	Zone de dépôt de matériaux	Inculte	Niouc - C.N.4
Boudéjott	Chandolin	Zone de dépôt de matériaux	ZCIP B	Chandolin - C.C.5
Roc des Capucins	St-Luc	Zone de dépôt de matériaux	Zone artisanale	-
La Forêt	St-Luc	Zone de dépôt de matériaux	Zone de dépôt de matériaux	St-Luc - B.S-L.3
La Ziette (anc. décharge)	St-Luc	Zone de dépôt de matériaux	Zone agricole 1	St-Luc - C.S-L.1
Les Flives	St-Luc	Zone de dépôt de matériaux	Zone agricole 1	St-Luc - C.S-L.4
Pattiers-Prijes	St-Luc	Zone de dépôt de matériaux	Zone de dépôt de matériaux / Zone artisanale	Vissoie - A.V.4
Tsénévèrettes	Mayoux	Zone de dépôt de matériaux	Zone artisanale	-
Les Vernis	Ayer	Zone de dépôt de matériaux	Aire forestière	Ayer - C.A.1
Loverêche	Mottec	Zone de dépôt de matériaux	Zone de dépôt de matériaux	Mottec - A.MOT.1
Perrec d'en bas	Zinal	Zone de dépôt de matériaux	ZCIP B	-
Ravine des Franiecs	Fang	Aire forestière	Zone de dépôt de matériaux	Fang-A.F.1
La Mounta	St-Luc	Zone agricole 2	Zone de dépôt de matériaux	St-Luc - A.S-L.3
La Crette d'en Bas	Mayoux	Zone artisanale	Zone de dépôt de matériaux	Mayoux - A.MA.1
Colliau de Mission	Mission	Zone agricole 2	Zone de dépôt de matériaux	Mission - A.MI.4
Le Prilett	Mayoux	Zone artisanale	Zone de dépôt et de valorisation de matériaux	Mayoux - B.MA.2

TABEAU N° 2 Zones de dépôt de matériaux actuelles et futures (en grisé) selon la révision globale du PAZ d'Anniviers (projet 2021).

Les sites du *Tsaté* (Niouc), de *Comba Ricard* (Niouc), de *la Ziette* (St-Luc), des *Flives* (St-Luc) et des *Vernis* (Ayer) ont été affectés selon leur utilisation actuelle (zone agricole, inculte, aire forestière). Ils ne présentent plus ou pas d'intérêts pour le dépôt de matériaux.

Le secteur de *Boudéjott* (St-Luc), actuellement en zone de dépôt de matériaux, est affecté en zone de constructions et d'installations publiques B. En effet, ce secteur est propice à l'extension du parking au départ du télésiège du Tsapé lequel est insuffisant les jours de fortes affluences sur le domaine skiable de St-Luc - Chandolin.

La zone de dépôt de matériaux du *Roc des Capucins* (St-Luc) est affectée en zone artisanale afin de palier au manque de zones de ce type pour la région de St-Luc notamment.

Conformément au projet de fermeture de la décharge de type A des Tsénévèrettes (Zénevèrettes), la zone de dépôt des matériaux actuelle est affectée en zone artisanale.

La zone de dépôt de matériaux de *Perrec d'en Bas* (Zinal) est affectée en zone de constructions et d'installations publiques B. En effet, ce secteur sert actuellement de parking au départ des remontées mécaniques de Zinal-Grimentz SA.

Les zones de dépôt de matériaux de *Loverêche* (Mottec), de *La Forêt* (St-Luc) et de *Pattiers Prijes* (St-Luc) sont maintenues (projet 2021).

La zone de dépôt de matériaux des *Pattiers Prijes* comprend deux secteurs: l'un en amont dont l'affectation souhaitée est en principe d'y aménager une zone artisanale pour combler le manque communal de ce type de zone et une autre en aval dont le périmètre actuel est étendu compte tenu de la topographie du site (combe).

Enfin, 5 nouvelles zones de dépôt de matériaux sont prévues dans le projet de 2021: *Ravine des Franiecs* (Fang), *La Mounta* (St-Luc), *La Crette d'en Bas* (Mayoux), *Colliau de Mission* (Mission) et *le Prilett* (Mayoux).

Il est à relever que le site des *Franiecs* a fait l'objet d'une demande de renseignements en 2020. La Commission cantonale des constructions a statué en 2023. Tous les préavis des Services spécialisés cantonaux sont positifs avec conditions, à l'exception de celui du SDT, le projet n'étant actuellement pas conforme à la zone.

3.2 Analyse du besoin

3.2.1 Besoins antérieurs

La commune d'Anniviers ne dispose actuellement que d'une seule décharge pour matériaux d'excavation non pollués (décharge type A) à Loverêche. L'actuelle décharge des Zénevèrettes n'est plus utilisée depuis 2020 et fait l'objet d'un projet de fermeture (cf. chapitre 2.1).

89'000 m³ ont été déposés de 2008 à 2018 (données issues du MNT 2008 - 2018 [5]) à la décharge de Loverêche. Cela représente une moyenne annuelle de 8'900 m³ par an auxquels il faut ajouter les volumes déposés aux Zénevèrettes (> 1'000 m³/an, estimation). Les besoins en stockage étaient donc d'environ 10'000 à 15'000 m³/an jusqu'en 2018.

Les dépôts à Loverêche ont été inférieurs ces 5 dernières années (cf. tableau n° 3):

Année	Volume déposé
2019	2'000 m ³
2020	1'500 m ³
2021	-
2022	6'000 m ³
2023	1'884 m ³
Total	11'384 m ³

TABLEAU N° 3 :Dépôt de matériaux à Loverêche 2019 - 2023.

2'300 m³/an ont ainsi été déposés à la décharge de Loverêche de 2019 à 2023. Toutefois, durant cette période, plusieurs chantiers ont nécessité des remblais d'excavation non pollués (cf. ci-après) et il n'y a pas eu de dépotoirs à vider.

Selon les données communales et les nôtres, plusieurs chantiers autorisés ont nécessité des matériaux d'excavation non pollués ces 5 dernières années (liste non exhaustive, (cf. tableau n° 4)). Ils sont les suivants:

Chantier	Année	Remblais déposés
Mesures Navisence aux Mijonnettes	2019	env. 8'800 m ³
Mesures Navisence à Zinal	2019	env. 3'000 m ³
Planie étable de Chandolin	2019	1'455 m ³
Extension place dépôt forestier (étape 1)	2019 - 2022	env. 2'000 m ³
Planie artisanale aux Landoux	2019 - 2023	env. 4'300 m ³
Terrain de football de Vissoie	2021 - 2022	7'980 m ³
Aménagement agricole aux Tsamplans	2021 - 2023	env. 2'000 m ³
Digue torrent de Mayoux	2022 - 2023	1'897 m ³
RC40 Creux des Pontis	2022	11'842 m ³
Total		43'274 m³

TABEAU N° 4 Matériaux d'excavation non pollués utilisés sur des chantiers sis sur la commune d'Anniviers de 2019 à 2023 (liste non exhaustive).

Au moins 8'700 m³/an de matériaux excédentaires ont été utilisés sur des chantiers situés sur la commune d'Anniviers de 2019 à 2023.

Au final, au moins 11'000 m³ par an ont nécessité des places de stockages durant ces 5 dernières années. Ce calcul confirme les besoins de 10'000 m³ à 15'000 m³/an pour la commune d'Anniviers.

3.2.2 Besoins futurs

Les chantiers connus à ce jour, à savoir ceux en possession d'une autorisation de construire ou en cours de procédure, générant ou nécessitant des matériaux d'excavation non pollués pour ces 5 prochaines années sont donnés dans les tableaux ci-après (cf.). Il se base sur les données fournies par le Service technique de la commune d'Anniviers. La vidange des dépotoirs est également incluse dans ce calcul.

Projet	Déblais excédentaires prévus
Complexe Hameau des Bains Grimentz	55'000 m ³
Galerie Vissoie - Niouc (GVN)	> 50'000 m ³
Immeubles Tsatelà St-Luc	3'200 m ³
Immeubles Les Flives Grimentz	3'000 m ³
Bâtiment La Lila Grimentz	> 1'000 m ³
Diverses résidences principales	> 5'000 m ³
Vidange des dépotoirs	> 10'000 m ³
Total	127'200 m³

TABEAU N° 5 Liste des futurs chantiers nécessitant un stockage des matériaux d'excavation non pollués.

Au moins 25'500 m³/an de places de stockage seront nécessaires ces 5 prochaines années. Il s'agit d'une liste non exhaustive qui ne tient pas compte des projets à l'étude et notamment à Grimentz où plusieurs plans de quartier sont en force et autorise la construction de résidences secondaires et/ou de logements touristiques. Il est à relever que la gestion des matériaux pour le projet GVN est encore à l'étude.

Projet	Remblais nécessaires
Route forestière de la Barmette	14'000 m ³
Parking Chalet bleu	3'500 m ³
Aménagement agricole aux Fios	1'780 m ³
Fermeture décharge Zénevérètes	9'750 m ³
Places de parc à Niouc	> 5'000 m ³
Total	34'030 m³

TABEAU N° 6 Liste des futurs chantiers nécessitant des matériaux excavation non pollués.

Les volumes connus à disposition en terme de places de stockage s'élèvent à 34'030 m³, soit 6'800 m³ par an pour la période 2024 - 2028. D'autres projets nécessitant des remblais sont à l'étude (cf. chapitre 3.3.3) mais ils ne peuvent pas être pris en compte dans ce calcul car ils ne sont pas concrets. Ils permettront d'économiser la place à disposition dans les futures zones de dépôt pour matériaux d'excavation non pollués mais à moyen et long terme (> 2028).

Au final, en tenant compte des besoins et des possibilités de stockage, il manque des espaces de stockage à court terme pour 18'700 m³/an.

3.2.3 Bilan

Les volumes stockés antérieurement et les besoins futurs identifiés confirment la nécessité de décharges de type A pour des volumes d'environ 15'000 m³/an pour la commune d'Anniviers, soit environ 75'000 m³ pour ces 5 prochaines années.

3.3 Analyse du potentiel

3.3.1 Présélection des sites

56 sites ont été analysés dans le cadre de [3]. A l'issue du travail de terrain, 34 sites ont été retenus (cf. annexes n° 1 à n° 3). Ils ont fait l'objet d'une analyse comparative (cf. annexe n° 4).

3.3.2 Analyse des sites retenus

Sectorisation

Les sites retenus ont été regroupés en 6 secteurs géographiquement cohérents répartis sur le territoire communal. Cette délimitation non absolue s'est essentiellement fondée sur la distance d'accès par rapport aux principales sources de production de MEX. Les secteurs sont les suivants :

- I. Entrée de la vallée (Niouc - Fang)
- II. Centre aval de la vallée (Pinsec - Mayoux - Vissoie - Cuimey)
- III. St-Luc
- IV. Chandolin
- V. Centre amont de la vallée (St-Jean - Mission - Ayer - Grimentz)
- VI. Zinal

Notation

Pour chaque site, des critères déterminants ont été relevés, tels que la capacité, l'accessibilité, l'affectation, les contraintes et la propriété foncière, pour ne citer que les principaux. Tous ces paramètres ont permis d'établir une note pondérée à 50% par la capacité du site. Le détail de ces notes figure en annexe (cf. annexe n° 4).

3.3.3 Résultats

Les résultats de l'analyse de [3] figurent dans les (cf. annexes n° 1 et n° 6).

Les notes les plus basses représentent les sites les plus efficaces. Souvent dotés d'une grande capacité de stockage, ils rationalisent aussi les frais de procédures et comportent moins de contraintes pouvant remettre en cause leurs faisabilités.

Pour chaque secteur, les sites suivants se démarquaient positivement avec leur note :

Secteur	Site	Capacité m ³	No fiche
I.	Ravine des Franiacs	100'000 (64'000)	F2
II.	Pombriniès	∞	V1
	Zau Derri (Croisettes)	40'000	V2
	La Crête d'en Bas	50'000	V6
	Le Chougzec	25'000	V3
III.	Prilett	35'000	L2
	La Forêt	15'000	L3
	Pattiers Prijès	10'000	L1
IV.	Boudéjott	20'000	C1
V.	Les Grands Praz	30'000	M2
	Vénège (Grands Praz)	28'000	M3
	L'lgletta	25'000	M1
VI.	Loverèche (extension)	70'000	Z1

TABEAU N° 7 Sites obtenant les meilleurs résultats par secteur avec en grisée les secteurs à classer en zone de dépôt de matériaux.

La Ravine des Franiacs (secteur I) doit faire l'objet d'une nouvelle DTA (nouvelle zone de dépôt de matériaux). Elle pourra notamment servir de stockage pour le projet de la nouvelle galerie Vissoie-Niouc des Forces Motrices de la Gougria SA. Son volume de stockage a été réévalué dans le cadre de la procédure de demande de renseignement (64'000 m³).

Le site des Pombriniès (secteur II) est un cas particulier. Il ne s'agirait pas d'une décharge en soi mais d'un site d'équilibrage du charriage de la Navisence. Les MEX seraient déversés en bordure de la rivière sur un site aménagé (zone de déversement), de manière à se faire éroder progressivement par l'eau et recharger ainsi le lit en aval. Un tel projet nécessite des études spécifiques et les autorisations seront certainement exigeantes. Mais si le contexte est favorable, le site pourrait théoriquement avoir une capacité illimitée. Une demande de renseignements devrait être déposée auprès du Canton dans un premier temps pour évaluer la faisabilité du projet. Il demeure néanmoins irréalisable à court terme, d'où trois options alternatives avec le site de la *Zau Derri*, *La Crête d'en Bas* et *Le Chougzec*.

Le site de *Zau Derri* consiste à réaliser une place à bois le long de la route forestière des Landoux. Une coordination préalable avec le Triage forestier d'Anniviers et le Service cantonal des forêts, de la nature et du paysage s'avère nécessaire avant l'étude de détail respectivement le dépôt d'une demande d'autorisation de construire. L'affectation d'une zone de dépôt de matériaux n'est pas nécessaire.

Le site de *La Crête d'en Bas* (50'000 m³), actuellement en zone agricole, nécessite une nouvelle affectation en zone de dépôt de matériaux.

Le Chougzec se trouve actuellement en zone artisanale. Son aménagement nécessite une demande d'autorisation de construire pour aménager une planie et rendre accessible le site depuis la RC 41.

A St-Luc (secteur III), le site du Prilett est très intéressant par sa capacité et sa possibilité de valorisation après travaux, car il est actuellement situé en zone de constructions et d'installations publiques A. Il est en parfaite adéquation avec la planification communale en matière d'infrastructures [2]. Il nécessite le dépôt d'une demande d'autorisation de construire mais également au préalable des discussions avec les propriétaires concernés. Il en est de même pour le réaménagement de l'ancienne carrière de *La Forêt* et l'extension de la planie aval aux *Pattiers Prijès*. Ces deux derniers sites offrent une garantie pour le secteur III si le projet du *Prilett* ne devait pas aboutir.

A Chandolin (secteur IV), le site de Boudéjott se démarque dans le sens où il a déjà fait l'objet d'une utilisation similaire par le passé et qu'il peut servir ensuite au parage de véhicules pour les remontées mécaniques. Il est déjà classé en zone de dépôt de matériaux et en zone de constructions et d'installations publiques A. Il nécessite le dépôt d'une demande d'autorisation de construire.

Pour le centre amont de la vallée (secteur V), les 2 sites des Grands Praz obtiennent les meilleures notes. Le premier (dépôt), visant au remblayage d'une ancienne zone excavée, permet d'améliorer la qualité paysagère globale de la région. Il se trouve actuellement en zone agricole et nécessite une demande d'autorisation de construire suivant la loi cantonale sur les constructions. Le second (Vénège) se trouve en forêt. Il fait actuellement l'objet d'une étude pour une place à bois (procédure de demande d'approbation des plans routiers). Le projet de l'extension de la place à bois de l'*Igletta* sur *Grimetz* est également à l'étude (procédure de demande d'approbation des plans routiers). A relever que ce dernier projet a déjà bénéficié en 2009 d'une autorisation de construire devenue aujourd'hui caduque.

Enfin, pour Zinal (secteur VI), c'est l'extension de la DTA de Loverêche qui ressort comme option la plus efficiente. L'extension de la zone de dépôt de matériaux a été homologuée par le Conseil d'Etat en 2022. Les demandes d'autorisation de construire et d'aménager ont été délivrées par le Canton en 2023 et la demande d'exploiter est en cours de rédaction.

3.3.4 Bilan

Un peu moins de 60 sites permettant d'accueillir des MEX ont été analysés sur le territoire d'Anniviers. Après analyses, 34 emplacements potentiels ont été répartis dans 6 secteurs distincts étudiés.

13 sites prioritaires (F2, V2, V3, V6, L1, L2, L3, C1, M1, M2, M3 et Z1) se démarquent par leur efficience et 1 site spécial (V1) est également abordé. Ils permettront de répondre aux besoins à moyen et long terme. Tous les sites ne pourront toutefois bénéficier des autorisations requises.

Les 3 futures zones de dépôt de matériaux (cf. tableau n° 7) représentent un volume de 184'000 m³ répondant au besoin des 10 - 20 prochaines années (cf. chapitre 3.2).

Les sites de *La Mounta* (St-Luc) et du *Colliau de Mission* (Mission) prévus dans le projet de 2021 ne sont finalement pas retenus.

3.4 Conformité au plan directeur cantonal

L'aménagement des décharges de type A est réglé dans la fiche E.9 du Plan directeur Cantonal (PDC). Les principes suivants y sont énoncés en ce qui concerne la présente planification:

1. Assurer le nombre suffisant de sites de décharges sur l'ensemble du territoire cantonal pour limiter les **impacts écologiques et les émissions excessives pour la population**.
2. Favoriser le recyclage des matériaux et ne déposer en décharge que les matériaux dont la valorisation ne se révèle pas écologiquement ou économiquement supportable.
3. Intégrer les décharges dans le paysage environnant de manière harmonieuse et dans un esprit d'amélioration écologique. Les installations permettant le réaménagement d'anciens sites d'extraction de matériaux seront ainsi privilégiées
4. Autoriser les nouvelles décharges si elles sont inscrites dans le Plan de gestion des décharges (PGD) L'extension d'un site existant, à prioriser, est possible pour autant qu'il soit au bénéfice de toutes les autorisations nécessaires. Les autorisations concernant des sites non répertoriés par le PGD pourront être délivrées de manière exceptionnelle si une pesée des intérêts écologiques et économiques entre les diverses instances concernées permet de justifier le projet, étant donné que le PGD n'a pas permis d'identifier des sites dans certaines régions ayant un réel besoin.
5. Favoriser les nouveaux sites de stockage répondant à un besoin régional en conformité au PGD et au principe 3. Le volume minimal d'une future exploitation est fixé à 50'000 m³ pour les décharges de type A selon l'art. 37 al. 1 de l'OLED. Concernant les décharges de types A et B, des exceptions pourront être envisagées pour les volumes minimaux, comme le prévoit l'al. 3 de l'article précité, aux conditions cumulatives suivantes :
 - le site répond à un besoin régional en dehors de la plaine du Rhône (entre Brig et le lac Léman) ;
 - le site planifié remplit les conditions fixées à l'annexe 2 de l'OLED ;

- l'origine des matériaux déposés est exclusivement régionale, le terme « régional » se rapportant aux zones définies à la première condition ci-dessus ;
- le volume minimum à disposition est de 25'000 m³ pour les décharges de type A et de 50'000 m³ pour les décharges de type B.

D'une manière générale, la planification proposée avec 3 zones de dépôt de matériaux répond au besoin des 10 - 20 prochaines années pour la Commune d'Anniviers. Seuls les matériaux dont le recyclage n'est pas économiquement supportable sont mis en décharge (matériaux d'excavation non pollués triés). Il est de plus prévu d'aménager les décharges en tenant compte de leurs intégrations paysagères (ex: talus irréguliers, végétalisation des talus, réaménagement nature ou agricole des surfaces cultivables, etc.).

Les nouvelles décharges devront faire l'objet d'une inscription au Plan de gestion des décharges et des installations de valorisation de déchets minéraux (PGDM).

Les 3 sites retenus de *Loverêche*, de *La Ravine des Franiècs* et de la *Crête d'en Bas* répondent au volume minimal requis pour une décharge de type A (> 50'000 m³).

Ils répondent à un besoin régional en dehors de la plaine du Rhône pour des matériaux extraits sur la commune d'Anniviers. Les exigences fixées dans l'annexe n° 2 de l'OLED pourront être remplies.

La planification proposée avec 3 zones de dépôt de matériaux répond donc à la fiche E.9 du Plan directeur Cantonal. D'autres sites faisant l'objet d'autres procédures (ex: demande d'autorisation de construire suivant la LC) permettront de compléter la disponibilité en espace de stockage.

4. ZONE D'EXTRACTION DE MATÉRIAUX

La commune d'Anniviers dispose actuellement d'une seule zone d'extraction de matériaux à Pralong. La nécessité de cette zone a été reconnue par le Conseil d'Etat lors de son homologation en 2020. Compte tenu des ouvrages hydroélectriques sur la Navisence situés au niveau du village de Mottec pour la Navisence et de Moiry pour la Gougra, aucun autre site permanent n'est susceptible d'accueillir une telle zone.

Des extractions temporaires demeurent toutefois nécessaires sur certains tronçons de la Navisence pour des motifs sécuritaires mais un changement d'affectation n'est pas nécessaire dans ces cas là.

Enfin, au stade actuel des investigations, le contexte anniviarde n'offre aucune possibilité pour une carrière permanente. Les sites potentiels présentent des volumes à disposition insuffisant (ex: ancienne carrière de Chandolin), un accès impossible (ex: ancienne carrière de Soussillon) ou des impacts environnementaux trop importants (ex: Plat de la Lée). Des extractions temporaires demeurent possibles par l'intermédiaire d'une demande d'autorisation de construire.

5. ZONE MIXTE DE VALORISATION ET ARTISANALE

La zone mixte de valorisation et artisanale sur le site des Grands Praz a été reconnue par le Conseil d'Etat lors de son homologation en 2015. Son exploitation actuelle est conforme à la zone.

Il n'existe pas de besoins supplémentaires pour ce type de zone.

6. REMARQUES DU SEN

Dans l'avis de principe concernant la révision du PAZ d'Anniviers, le Service de l'environnement a demandé des compléments d'informations concernant:

- La gestion des déchets verts: La commune d'Anniviers dispose de 3 places autorisées pour déchets verts (digue de Pralong, digue de Clos des Frères et Pattiers Prijes) en plus de celle disponible à la déchetterie communale des Grands Praz. L'utilisation de ces places a lieu de juin à août et ne nécessite pas de mise en zone particulière. Les déchets y sont stockés, broyés puis évacués à un preneur autorisé. Un projet de compostage est par ailleurs à l'étude sur le site des Pattiers Prijes pour accueillir l'ensemble des déchets verts produits sur la commune et supprimer ainsi les places susmentionnées.
- La parcelle n° 616 à Pralong: Cette parcelle comprend les digues de Pralong. L'utilisation des planies intérieures pour les déchets verts a lieu de juin à août uniquement (cf. ci-dessus).
- La parcelle n° 374 à Zinal: Cette parcelle en zone agricole est partiellement utilisée pour du parking en bordure de la route communale du Péterey. Il est prévu de l'affecter en zone de constructions et d'installations publiques B.
- Les parcelles nos 1153, 2834 et 2835 aux Grands Praz: Ces terrains en zones agricole / non affectée / aire forestière sont utilisés pour du stockage de matériel et de matériaux par une entreprise de la région, faute de zones artisanales disponibles dans le secteur. Les nouvelles zones artisanales projetées permettront de régler cette problématique.

7. CONCLUSION

Dans le cadre de la révision globale de son plan d'affectation des zones, la Commune d'Anniviers désire planifier ses zones de dépôt, d'extraction et de valorisation de matériaux.

Des précisions ont été demandées par le Service cantonal de l'environnement (SEN) pour ces zones dans la demande d'avis de principe avant la mise à l'enquête publique. Celles-ci sont données dans le présent document, lequel constitue une mise à jour des planifications antérieures [1] [3].

Les besoins à court terme s'élève à env. 15'000 m³ par année sur la base des projets connus.

En ce qui concerne les places de stockage pour matériaux d'excavation non pollués, 13 sites ont été retenus suite à une analyse multicritère [3] pour répondre aux besoins des 30 prochaines années. 3 d'entre eux nécessitent une mise en zone de dépôt de matériaux (*Loverêche*, *Ravine des Franiacs* et *Crête d'en Bas*) pour répondre à la demande à court terme (10 - 20 ans) et offrir une souplesse en terme de gestion pour ce type de matériaux. Ils répondent aux bases légales au stade actuel des investigations (> 50'000 m³).

Les autres sites devront faire l'objet de demande d'autorisation. Il est à noter que les sites de *La Mounta* (St-Luc) et du *Colliau de Mission* (Mission) prévus dans le projet de 2021 ne sont finalement pas retenus.

Pour ce qui est des zones d'extraction de matériaux et mixte artisanale/valorisation de matériaux, la commune s'en tient aux zones actuellement homologuées.

Au final, les zones proposées dans la présente planification répondent aux besoins actuels et futurs en terme de dépôt, d'extraction et de valorisation de matériaux.

8. DOCUMENTATION

- [1] **Nivalp SA**, (2010). Planification communale : Zones de dépôt pour matériaux d'excavation propre. *Commune d'Anniviers*.
- [2] **PATRICK EPINEY Ingénieurs Sàrl**, (2016). Commission infrastructure Anniviers 2030 : Rapport final. *Commune d'Anniviers*.
- [3] **PATRICK EPINEY Ingénieurs Sàrl**, (2021). Stockage des matériaux d'excavation propres, Analyse du potentiel. *Commune d'Anniviers*.
- [4] **nomad architectes urbanistes**, (2021). Révision globale du plan d'affectation des zones. *Commune d'Anniviers*.
- [5] **PATRICK EPINEY Ingénieurs Sàrl**, (2021). Décharge de type A de Loverêche : Demande de prolongation de l'autorisation d'exploiter. *Commune d'Anniviers*.

9. ANNEXES

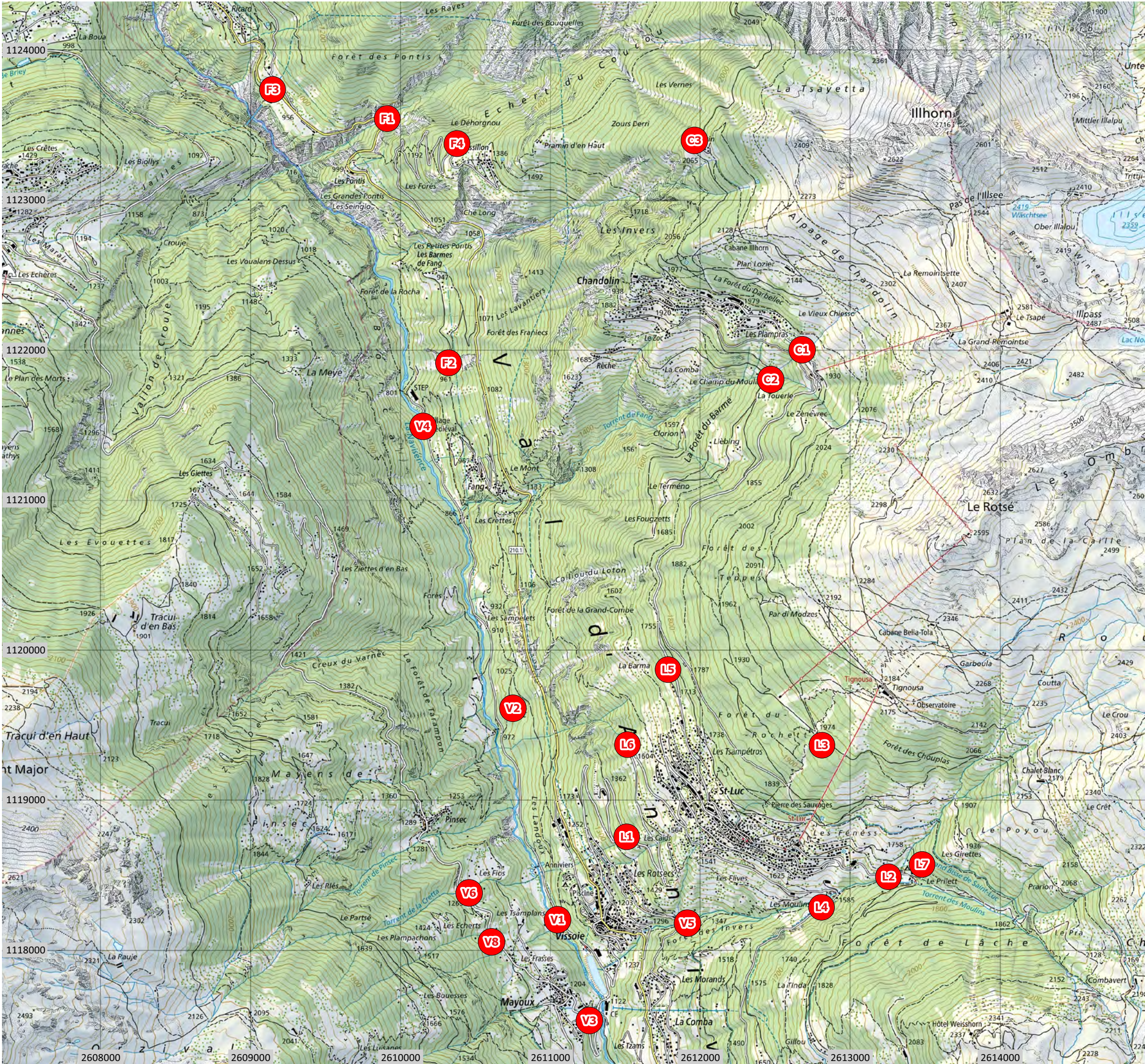
- 1. Situation Nord au 1 : 25'000 tirée de [3]
- 2. Situation Centre au 1 : 25'000 tirée de [3]
- 3. Situation Sud au 1 : 25'000 tirée de [3]
- 4. Tableau récapitulatif des sites avec notation tiré de [3]
- 5. Fiches PAZ 2021 pour les zones dépôt / extraction / valorisation tirées de [4]
- 6. Fiches des 13 sites prioritaires F2, V1, V2, V3, V6, L1, L2, L3, C1, M1, M2, M3 et Z1 tirées de [3]

Anniviers, le 05.07.2024

PATRICK EPINEY Ingénieurs Sàrl



Patrick Epiney
ing. forestier EPFZ



Annexe

STOCKAGE DES MEX ANNIVIERS Analyse du potentiel

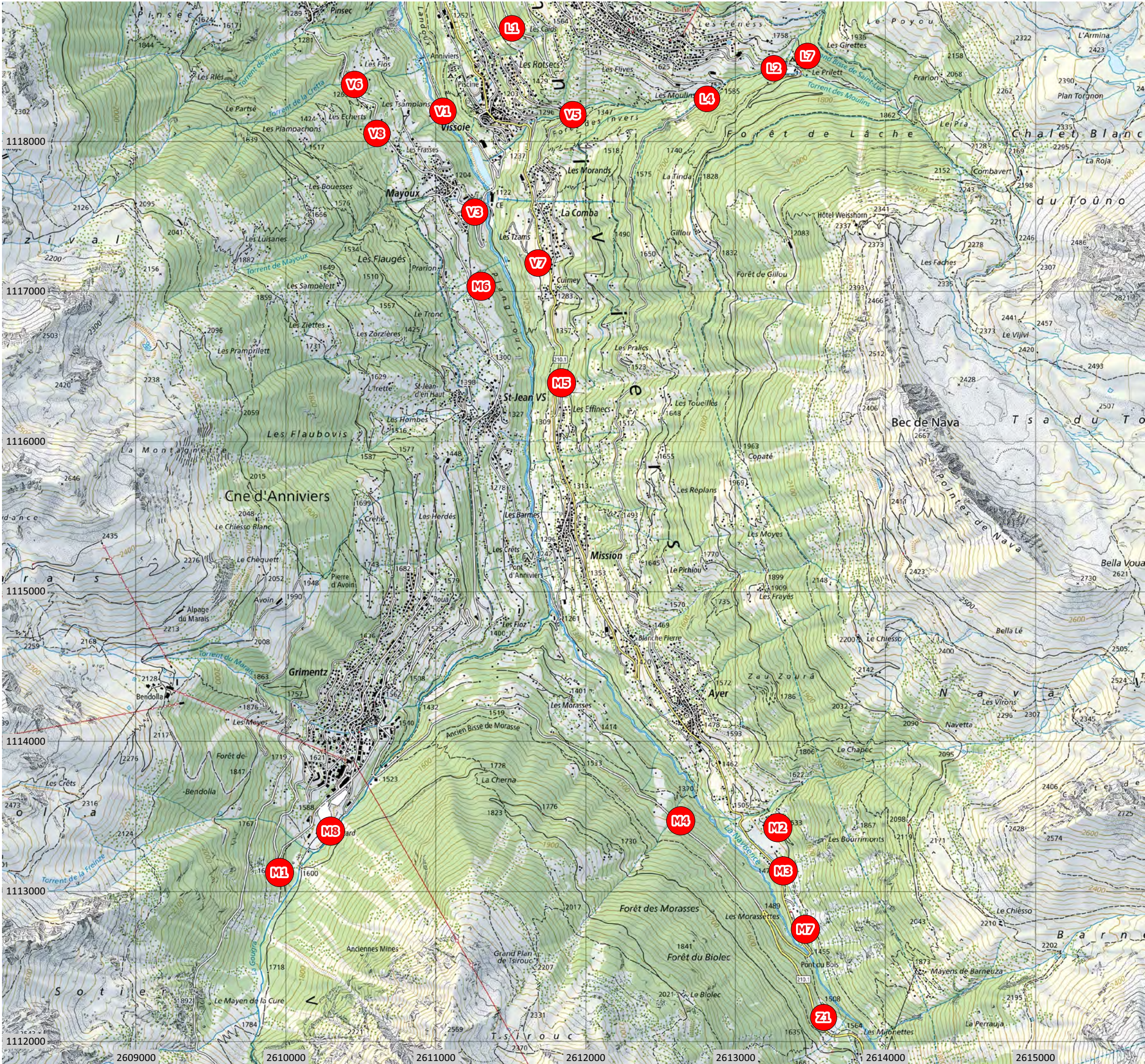
Situation Nord
Echelle 1:25000



Légende

● Site potentiel avec n° de fiche

Mandant	: Commune d'Anniviers
Type de projet	: Gestion des déchets
Etape du projet	: Etude préliminaire
Version	: 1 27.01.2021 2 - 3 - 4 -
Mandat n°	: PE / 316



Annexe

STOCKAGE DES MEX ANNIVIERS Analyse du potentiel

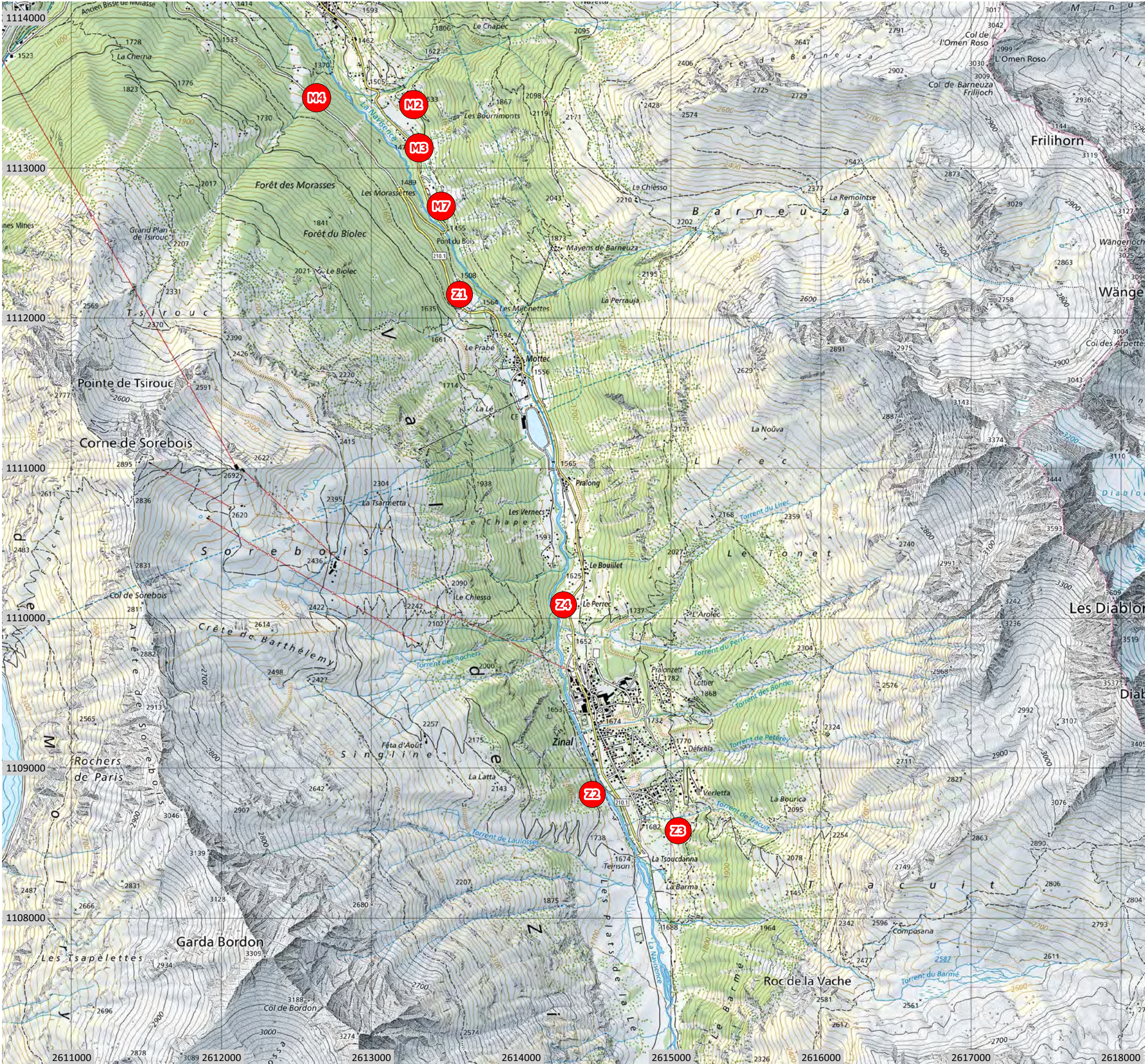
Situation Centre
Echelle 1:25000



Légende

● Site potentiel avec n° de fiche

Mandant	: Commune d'Anniviers
Type de projet	: Gestion des déchets
Etape du projet	: Etude préliminaire
Version	: 1 27.01.2021 2 - 3 - 4 -
Mandat n°	: PE / 316



Annexe

STOCKAGE DES MEX ANNIVIERS Analyse du potentiel

Situation Sud
Echelle 1:25000



Légende

● Site potentiel avec n° de fiche

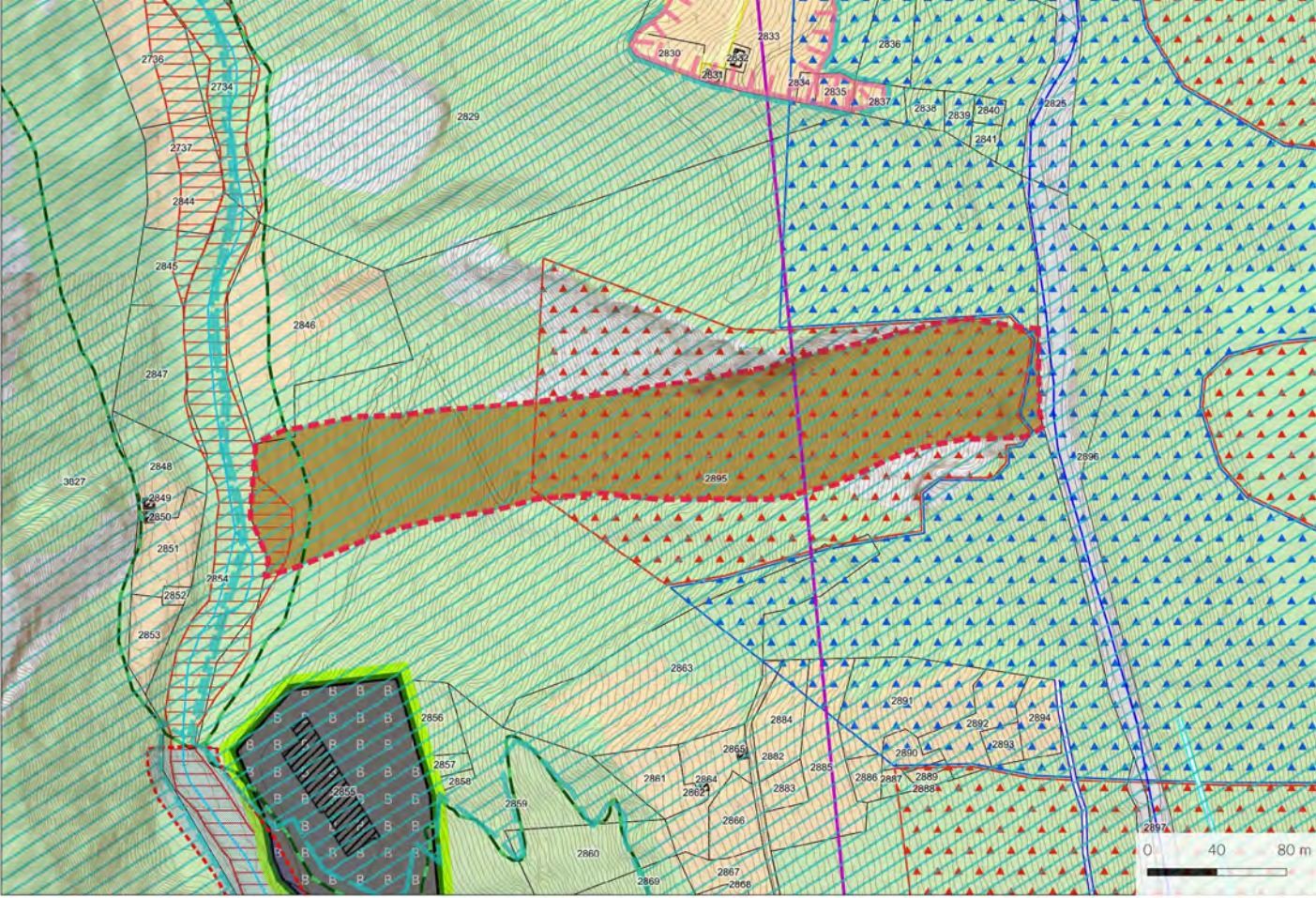
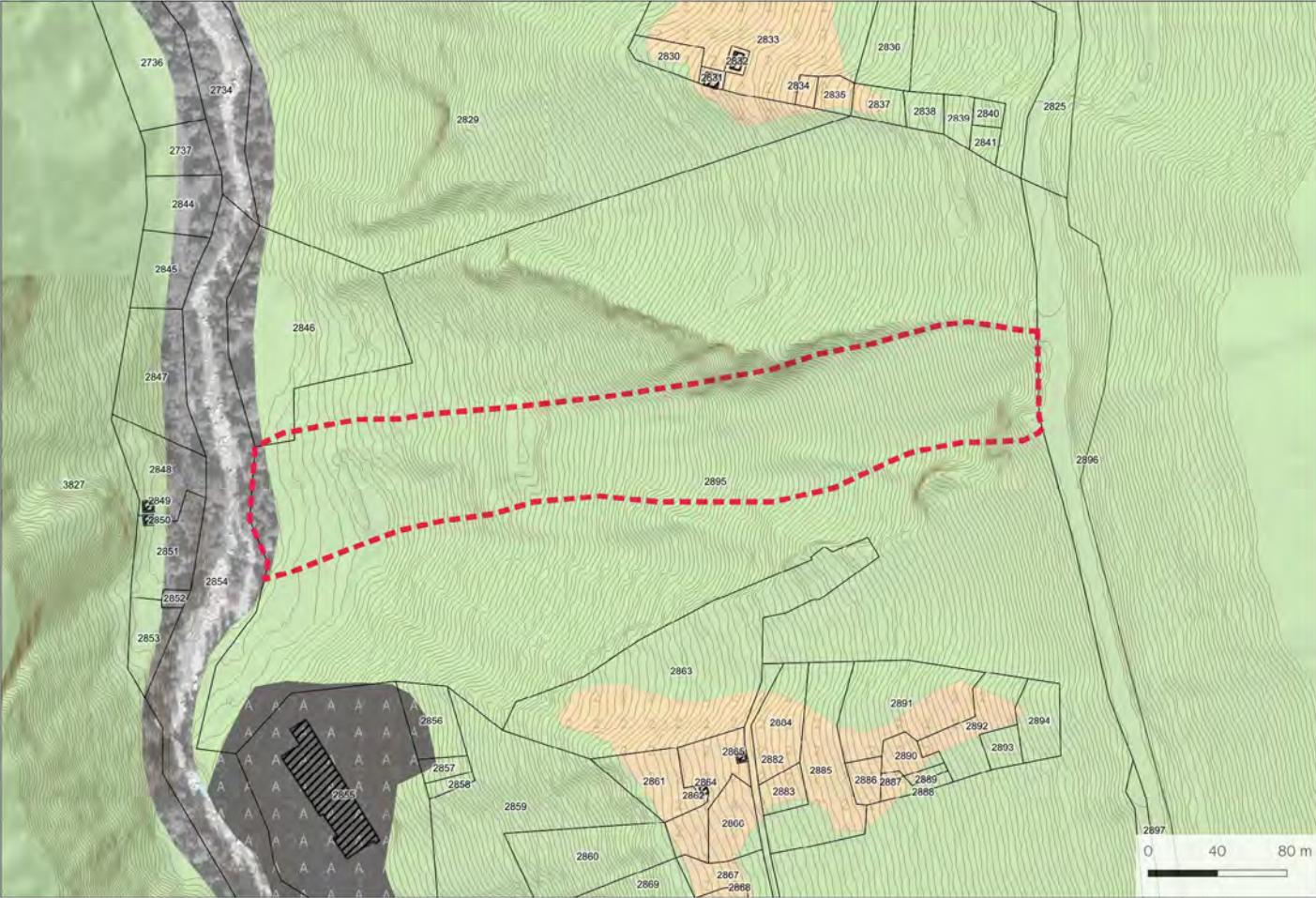
Mandant	: Commune d'Anniviers
Type de projet	: Gestion des déchets
Etape du projet	: Etude préliminaire
Version	: 1 27.01.2021 2 - 3 - 4 -
Mandat n°	: PE / 316

Tableau récapitulatif des sites présélectionnés



N° fiche	Lieu	Région	Accès	Distance accès	Amont/aval	Forêt	PAZ	Contraintes	Conduites	Propriétaire	Volume m3	Autre	N_accès	N_sens	N_forêt	N_PAZ	N_contrainte	N_conduites	N_prop	N_volume	TOTAL	TOTAL pondéré
V1	Pombriniès	Vissoie	Rte STEP	0	Aval	?	Aire forestière	Crues	-	Cne, FMG SA	spécial		2	1	2	2	0	0	1	1	9	9
Z1	Loverèche (extension)	Mottec	RC	0	Aval	Oui	Zone agricole, aire forestière, zone dépôt	IVS	Electricité, Swisscom	Cne	70000		1	1	2	1	1	2	1	1	10	10
F2	Ravine des Franiecs	Fang	RC, piste	0, 100 m'	Aval	Oui	Aire forestière	IFP, ZPPC, Au	Ligne HT	Brge Chando.	100000		6	1	2	2	6	0	2	1	20	20
L2	Prilett	St-Luc	Rte Prilett	0	Aval	Non	Zone inst. Publ. A	Au, Ao	-	Isabelle Métrailler, Cne	35000	Dépôt à démolir	2	1	1	2	1	0	3	2	12	24
V2	Zau Derri (Croisettes)	Vissoie	Rte Landoux	0	Aval	Oui	Aire forestière	-	-	Brge Vissoie	40000		3	1	2	2	0	0	2	2	12	24
M2	Les Grands Praz	Ayer	Rte cne	0	Mixte	Non	Zone agricole	DFC	-	Cne	30000	Dépôt Raphy Melly	3	2	1	3	2	0	1	2	14	28
M3	Vénège (Grands Praz)	Ayer	RC	0	Mixte	Oui	Aire forestière	DFC	ligne HT, EU	Brge Ayer	28000		3	1	2	2	0	2	2	2	14	28
V6	Crête d'en Bas (Frasses)	Mayoux	RC	0	Aval	Non	Zone agricole protégée	-	-	VS, Alain Rion, Dominique Hélène Zufferey, Serge Clivaz, Josette Jobin, Victor Rion, Brge St-Jean, Roland Gaudin, Eloi Abbé, Adèle Perrin	50000		1	1	1	4	0	0	7	2	16	32
V3	Le Chougzec (Mayoux)	Mayoux	RC	0	Aval	Non	Zone artisanale	-	-	Jacques Revey	25000		1	1	1	3	0	0	3	3	12	36
C1	Boudéjott	Chandolin	RC	0	Mixte	Non	Zone dépôt, zone inst. Publ. A	Avalanches	-	VS, Brge Chando., Funiluc SA	15000-20000 (7000)		1	2	1	1	3	0	2	3	13	39
M1	L'Igletta	Grimentz	Rte Moiry	0	Aval	Oui	Zone inculte, aire forestière	DFC, Au	-	Brge Grimentz	25000		1	1	2	2	2	0	2	3	13	39
L3	La Forêt (carrière)	St-Luc	Rte cne	0	Mixte	?	Zone extraction matériaux, aire forestière	VTT	-	Brge St-Luc	10000-15000		3	1	2	1	1	0	2	3	13	39
L1	Pattiers-Prijes N	Vissoie/St-Luc	rte cne	0	Aval	Non	Zone dépôt, zone agricole	-	-	Cne, François Villars	5000-10000		1	1	1	1	0	0	3	4	11	44
M4	Vigic	Ayer	RC	0	Aval	Oui	Zone agricole, aire forestière	IVS, ruisseau	-	Brge Ayer, Adrien & Simon Theytaz, Nicolas Theytaz	20000		1	1	2	3	0	0	5	3	15	45
Z2	Copaté (Zinal)	Zinal	Rte cne	0	Mixte	Oui	Zone agricole	DFC, rando, tranquil.	-	Pierre-Alexis & Jean-Pierre Bellon, Jacques-André Fehlbaum	14000		3	2	1	3	1	0	4	3	17	51
F1	Creux des Pontis	Niouc	RC	0	Aval	Oui	Aire forestière, inculte	IFP, DFC, Au, IVS	Swisscom	VS, Cne, Brge Chando.	15000-20000		1	1	2	2	6	1	2	3	18	54
V7	Losier (Cuimey)	Cuimey	RC, rte cne	0	Aval	Non	Zone agricole	Rando	EC, EU	Urbain Kittel, Pierre Bonnard, Edth Berthod, René-Pierre Epiney, Frédéric Melly	20000		2	2	1	3	0	2	5	3	18	54
L5	Roc des Capucins	St-Luc	RC	0	Aval	Oui	Zone dépôt, aire forestière	Au, DFC, liaison biol.	Swisscom, eau	Brge St-Luc	10000 (6000)		1	1	2	1	1	2	2	4	14	56
V4	Le Fio (Fang)	Fang/Vissoie	Rte STEP	0	Aval	Non	Zone agricole, mayen	-	Swisscom	Brge Chando., Walti Zuber	10000		2	1	1	3	0	1	2	4	14	56
V5	Le Chalèdo	Vissoie	Rte cne	0	Aval	Non	Zone agricole	DFC, rando	-	Jean Vocat, Brge Vissoie	10000		2	1	1	3	0	0	3	4	14	56
M7	Artsetta (gravrière)	Ayer	RC	0	Amont	Non	Aire forestière	Chute pierres	EU	Brge Ayer	7000 (>50000)		1	3	1	2	3	1	2	4	17	68
V8	La Troncnette	Mayoux	RC	0	Amont	Non	Zone agricole protégée, - Zone agricole, aire forestière	-	-	Cne, hoirie Zappellaz, Elianne Clivaz	10000		1	3	1	4	0	0	4	4	17	68
L4	Centre forestier Est	St-Luc	RC	0	Aval	Oui	Zone artisanale, aire forestière	DFC, Au	-	Brge St-Luc	4000 (10000)		1	1	2	2	1	0	2	5	14	70
M5	Le Colliou (Effinecs)	Mission	Rte cne	0	Aval	Non	Zone agricole	IVS	Eau	Cne	3000		2	1	1	3	1	1	1	5	15	75
M6	Granziouc	St-Jean	RC	0	Aval	Non	Zone agricole	IVS	-	Gilbert & Isabelle Monneron	5000		1	1	1	3	1	0	3	5	15	75
L6	La Ziette (St-Luc)	St-Luc	RC	0	Aval	Non	Zone agricole	Au, source	-	Cne + 8	10000		1	1	1	3	3	0	7	4	20	80
F3	Plat des Pontis	Niouc	RC	0	Aval	Non	Zone agricole	IFP, Rés. For, DFC, Au, corridor	-	VS, Gilles Rion, Bernard Salamin	7500		1	1	1	3	6	0	4	4	20	80
C2	Le Ponn	Chandolin	Rte cne	0	Mixte	Non	Zone agricole, aire forestière	Rando, IVS, crues	-	Brge Chando.	3000		3	1	2	2	3	0	2	5	18	90
L7	Forêt de la Frasse	St-Luc	Rte cne	0	Mixte	?	Aire forestière, domaine skiable	Au	Eau	Brge St-Luc	2000		3	2	2	2	1	1	2	5	18	90
F4	Les Bioulés	Soussillon	RC	50 m'	Mixte	Oui	Aire forestière	IFP, Au, DFC, ZPPC	Eau	Gpt Genève, Pierre Caloz, Roger & Francis Zufferey	5000-10000	Place à bois	2	1	2	2	6	1	5	4	23	92
M8	Clos des Frès	Grimentz	Rte cne	0	Mixte	Non	Zone agricole	Au, site pollué, corridor, archéo	EU, eau	Cne	5000	Amélioration fauche	2	2	1	3	4	2	1	5	20	100
C3	Pramarin	Chandolin	Rte cne	0	Aval	Oui	Aire forestière	IFP, Au, DFC, Source 3, ZPPC	-	Brge Chando.	< 5000	Place à bois	3	1	2	2	6	0	2	5	21	105
Z3	Les Rousses	Zinal	Rte cne	0	Aval	Non	Aire forestière, zone agricole	Au, avalanches	-	Cne, Walter Tscherry, Alain Epiney, Jean-Marc Genoud, Antoine Genoud	10000		3	1	2	3	2	0	5	5	21	105
Z4	Le Coliorèt	Zinal	RC	80 m'	Aval	Oui	Zone agricole, aire forestière	ZPPC, Au, DFC,	EU	Charles Bonnard	5000		5	1	2	3	2	1	3	5	22	110

A Extension de zone



Zones d'affectation actuelles

	Zone vieux village
	Zone extension village
	Zone haute densité
	Zone moyenne densité
	Zone basse densité
	Zone artisanale
	Zone mixte avec habitat
	Zones d'activités sportives et récréatives
	Zones de camping
	Zone de camping résidentiel
	Zone mixte sans habitat
	Zone de constructions et d'installations publiques
	Forêts
	Friches et pierriers
	Zone agricole 1
	Zone agricole 2
	Zone agricole protégée
	Zone d'extraction et de dépôts de matériaux

Surface: 30'834 m²
Lieux dits: Les Clossés

Fiches connexes: Aucune
Coordonnées: 2610245,1121898

Localisation: Le périmètre d'extension se situe en aval de la route cantonale entre Fang et Soussillon à proximité de la STEP. Il occupe une ravine qui descend jusqu'à la Navisence.

Affectation actuelle: Forêt

Affectation future: Zone d'extraction et/ou de dépôt et/ou de valorisation de matériaux

Justificatif: Mise en conformité d'une zone de dépôt de matériaux aux Franiecs. Compléments à demander à PE.

Niveau d'équipement: Le secteur est partiellement équipé

Compensation et indemnisation: Non concerné.

Fiches du Plan directeur cantonal

Concernée
NON OUI

A1 Zones agricoles, vignes	X	
A6 Forêts		X
A8 Paysage		X
A9 Nature	X	
A11 Réseaux écologiques et corridors	X	
A13 Aménagement, renat. cours d'eau	X	
A14 Bisses	X	
A16 Dangers naturels		X
B2 Hébergements touristiques	X	
B3 Camping	X	
B4 Domaines skiables		X
B6 Itinéraires de mobilités et loisirs	X	
C1 Dimensionnement des zàb habitat	X	
C2 Qualité des zones à bâtir	X	
C3 Sites construits	X	
C8 Installations d'intérêt public	X	
D1 Transports publics	X	
D4 Réseaux routiers	X	
D5 Mobilité douce quotidienne	X	
E1 Gestion de l'eau	X	
E2 Protection des eaux potables	X	
E3-E7 Énergie	X	
F3 Protection contre le bruit		X
F4 Rayonnements non ionisants	X	
F5 Sites pollués		

Explicatif des thématiques concernées

A6: La nouvelle affectation ne modifie pas la relation avec la forêt environnante et les prescriptions et règles qui en découlent.

A8: Le secteur est situé au sein d'une zone de protection du paysage d'importance nationale et se doit de respecter les prescriptions et règles y relatives.

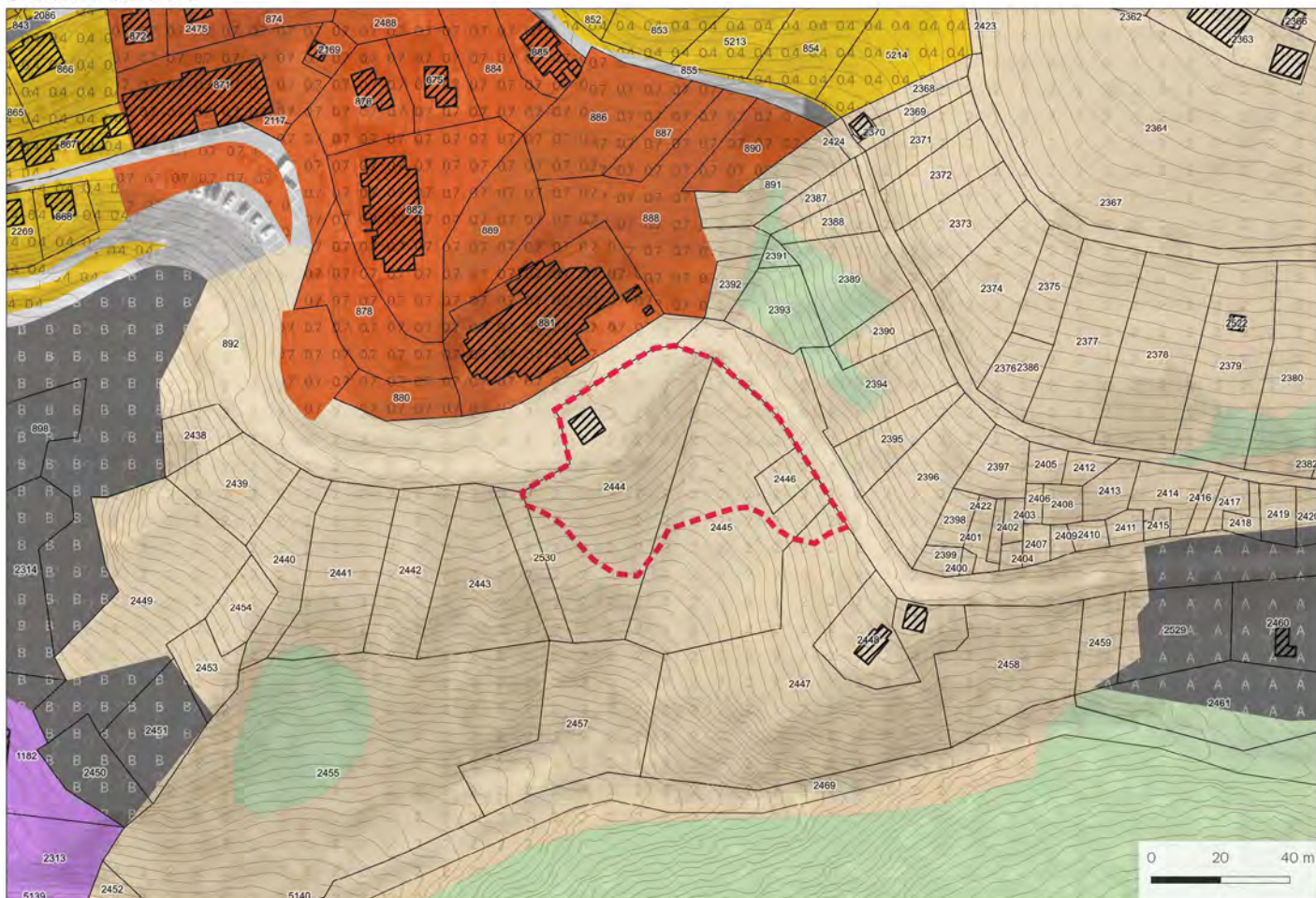
A16: La majeure partie du périmètre est impactée par une zone de danger géologique élevé (chutes de blocs). Cependant, comme ce secteur est destiné à être un dévaloir à matériaux inertes, le danger géologique n'impacte pas l'utilisation future du terrain.

B6: Un chemin de randonnée passe dans la partie basse du secteur aux abords de la Navisence. Son maintien doit être garanti.

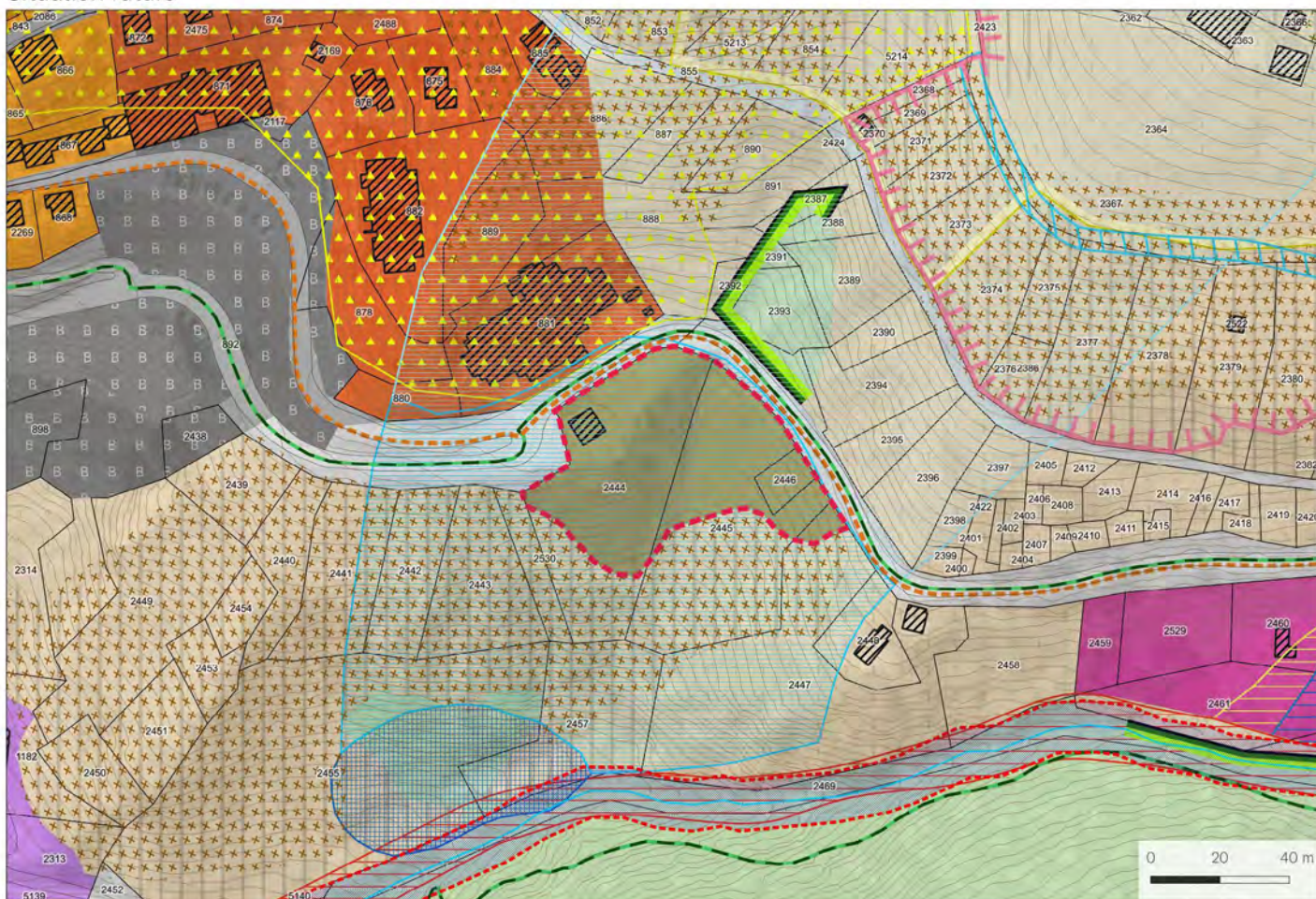
F4: Une ligne à haute tension traverse le périmètre du nord au sud. Cependant, l'affectation future du terrain ne sera pas impactée par son passage et inversement la ligne ne sera pas impactée par cette modification de zone.

Situation actuelle

Saint-Luc - A.S-L.3



Situation future



Zones d'affectation actuelles

	Zone vieux village
	Zone extension village
	Zone haute densité
	Zone moyenne densité
	Zone basse densité
	Zone artisanale
	Zone mixte avec habitat
	Zones d'activités sportives et récréatives
	Zones de camping
	Zone de camping résidentiel
	Zone mixte sans habitat
	Zone de constructions et d'installations publiques
	Forêts
	Friches et pierriers
	Zone agricole 1
	Zone agricole 2
	Zone agricole protégée
	Zone d'extraction et de dépôts de matériaux

Surface: 10'952 m²
Lieux dits: La Mounta

Fiches connexes: Aucune
Coordonnées: 2613060,1118543

Localisation: Le périmètre d'extension se situe le long de la route du Prilett à l'est de Saint-Luc entre le tissu d'habitation et le secteur touristique de Prilet.

Affectation actuelle: Zone agricole 2

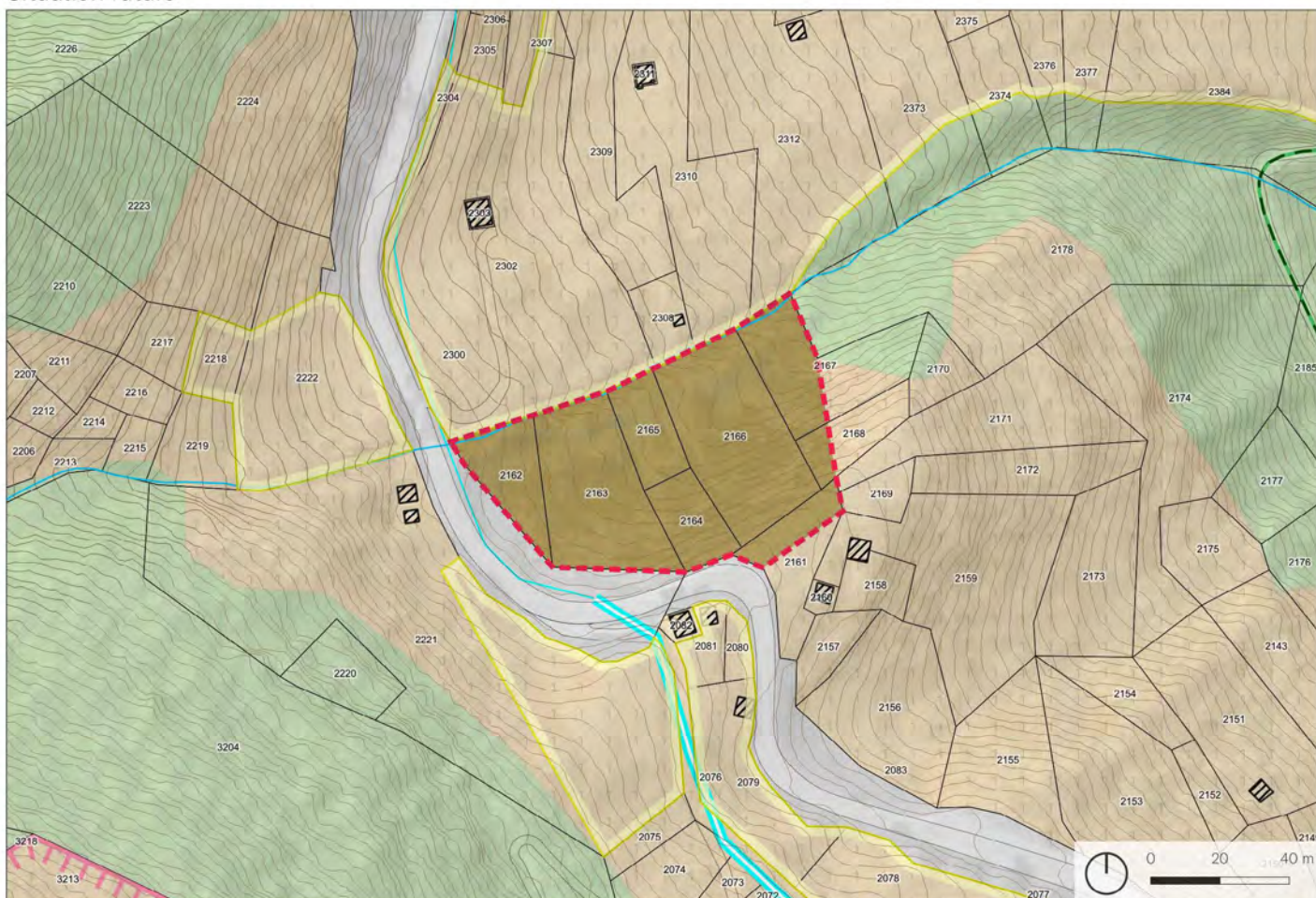
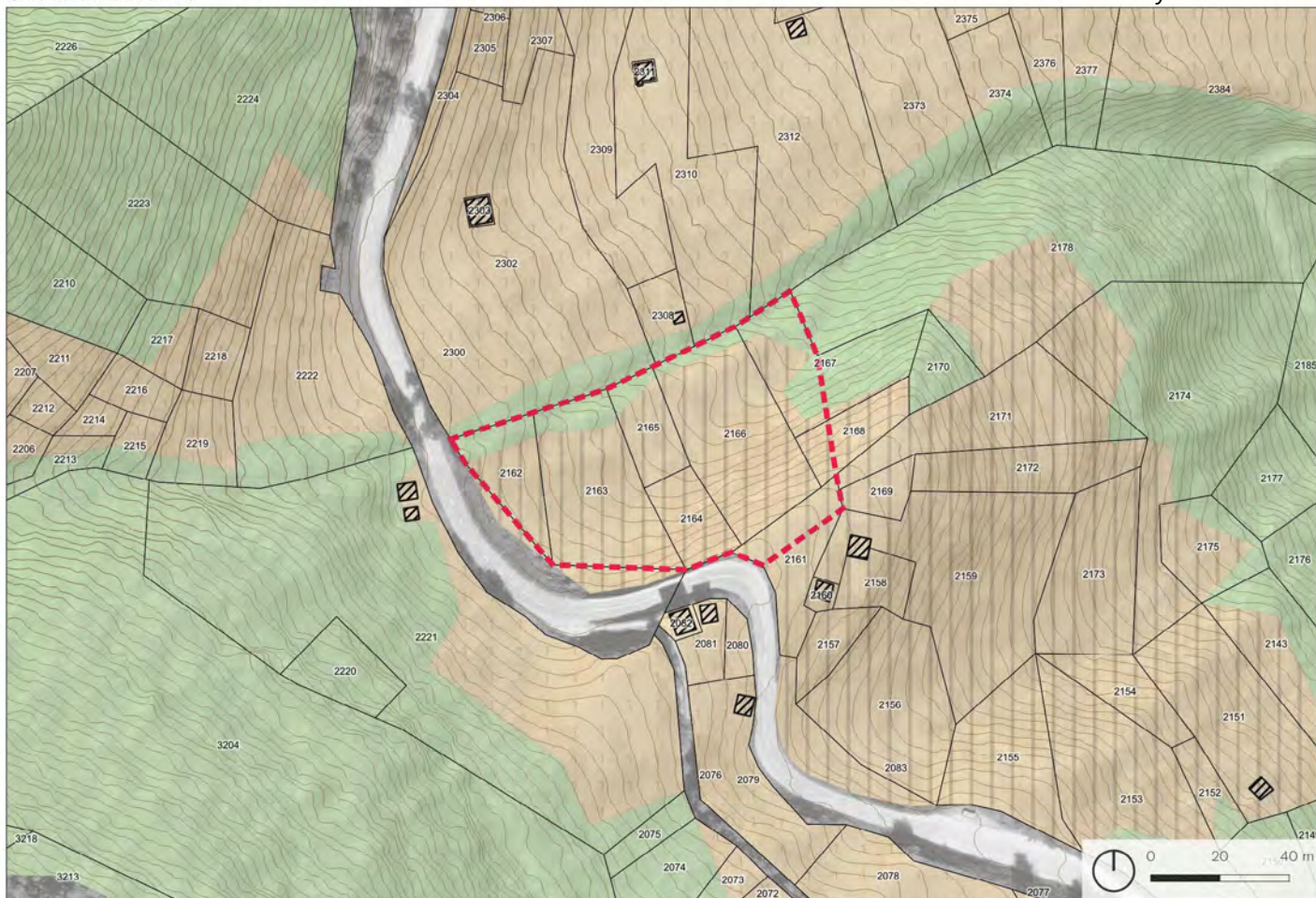
Affectation future: Zone de dépôt et/ou de valorisation de matériaux

Justificatif: La topographie locale (combe) se prête idéalement à déposer des matériaux d'excavation propre. Actuellement, la Commune manque de ces surfaces de dépôt de matériaux. Info complémentaire PE (cubage, justificatif, etc.)

Niveau d'équipement: Le secteur est équipé

Compensation et indemnisation: Non concerné.

Fiches du Plan directeur cantonal	Concernée NON	OUI	Explicatif des thématiques concernées
A1 Zones agricoles, vignes		X	A1: Afin de rationaliser et de concentrer les surfaces dédiées aux dépôts de matériaux d'excavation propre autour de Saint-Luc, ce secteur idéalement situé et peu propice à l'agriculture (pente, combe..) est réaffecté en zone de dépôt de matériaux.
A6 Forêts	X		
A8 Paysage	X		
A9 Nature		X	A9: Le secteur est situé en amont d'une zone protégée par l'inventaire fédéral des prairies et pâturages secs d'importance nationale (PPS). Une grande attention doit être portée à sa protection et à son maintien. C'est pourquoi, le dépôt de matériaux n'empiète pas sur la zone agricole protégée qui se trouve en aval, des mesures de protection devraient être envisagées.
A11 Réseaux écologiques et corridors	X		
A13 Aménagement, renat. cours d'eau	X		
A14 Bisses	X		
A16 Dangers naturels	X		
B2 Hébergements touristiques	X		
B3 Camping	X		
B4 Domaines skiables	X		
B6 Itinéraires de mobilités et loisirs		X	
C1 Dimensionnement des zàb habitat	X		
C2 Qualité des zones à bâtir	X		
C3 Sites construits	X		
C8 Installations d'intérêt public	X		
D1 Transports publics	X		
D4 Réseaux routiers	X		
D5 Mobilité douce quotidienne		X	
E1 Gestion de l'eau	X		
E2 Protection des eaux potables		X	
E3-E7 Énergie	X		
F3 Protection contre le bruit	X		
F4 Rayonnements non ionisants	X		
F5 Sites pollués	X		



Zones d'affectation actuelles

	Zone vieux village
	Zone extension village
	Zone haute densité
	Zone moyenne densité
	Zone basse densité
	Zone artisanale
	Zone mixte avec habitat
	Zones d'activités sportives et récréatives
	Zones de camping
	Zone de camping résidentiel
	Zone mixte sans habitat
	Zone de constructions et d'installations publiques
	Forêts
	Friches et pierriers
	Zone agricole 1
	Zone agricole 2
	Zone agricole protégée
	Zone d'extraction et de dépôts de matériaux

Surface: 5'497 m²

Lieux dits: La Crette d'en Bas

Fiches connexes: Aucune

Coordonnées: 2610470,1118372

Localisation: Le périmètre d'extension se situe au nord de Mayoux, le long de la route de Pinsec et à proximité du torrent de la Cretta.

Affectation actuelle: Forêt / Zone agricole protégée

Affectation future: Zone d'extraction et/ou de dépôt et/ou de valorisation de matériaux

Justificatif: La topographie locale (combe) se prête idéalement à déposer des matériaux d'excavation propre. Actuellement, la commune manque de ces surfaces de dépôt de matériaux. Info complémentaire PE (cubage, justificatif, etc.)

Niveau d'équipement: Le secteur est partiellement équipé

Compensation et indemnisation: Non concerné.

Fiches du Plan directeur cantonal

Concernée
NON OUI

Explicatif des thématiques concernées

A1 Zones agricoles, vignes		X
A6 Forêts		X
A8 Paysage	X	
A9 Nature	X	
A11 Réseaux écologiques et corridors	X	
A13 Aménagement, renat. cours d'eau		X
A14 Bisses	X	
A16 Dangers naturels	X	
B2 Hébergements touristiques	X	
B3 Camping	X	
B4 Domaines skiables	X	
B6 Itinéraires de mobilités et loisirs	X	
C1 Dimensionnement des zàb habitat	X	
C2 Qualité des zones à bâtir	X	
C3 Sites construits	X	
C8 Installations d'intérêt public	X	
D1 Transports publics	X	
D4 Réseaux routiers	X	
D5 Mobilité douce quotidienne	X	
E1 Gestion de l'eau	X	
E2 Protection des eaux potables	X	
E3-E7 Énergie	X	
F3 Protection contre le bruit	X	
F4 Protection contre le bruit	X	
F5 Sites pollués	X	

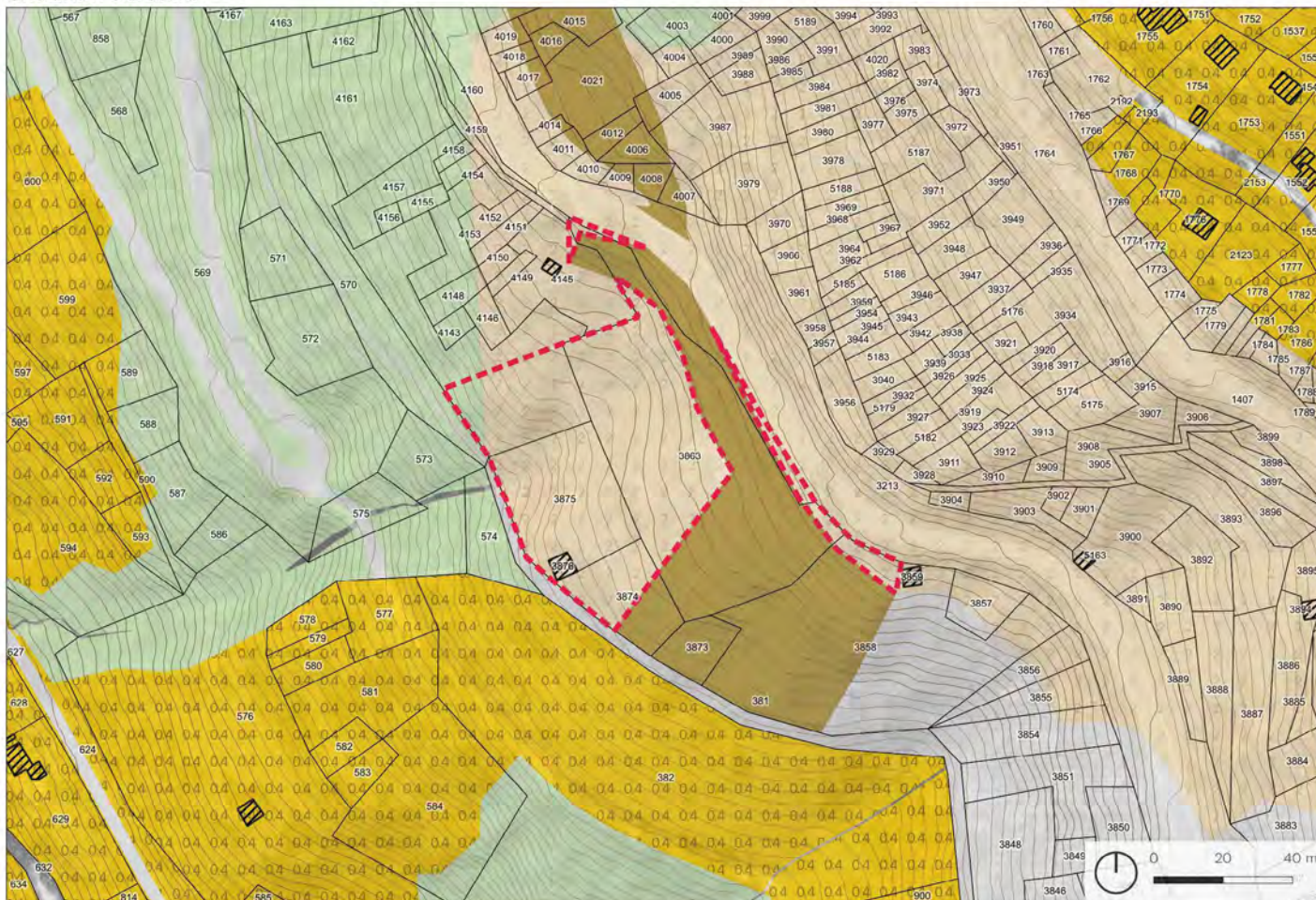
A1: Afin de rationaliser les surfaces dédiées aux dépôts de matériaux inertes à l'échelle de la nouvelle commune fusionnée, ce secteur idéalement situé et peu propice à l'agriculture (pente, combe..) est réaffecté en zone de dépôt de matériaux.

A6: La nouvelle affectation ne modifie pas la relation avec la forêt environnante et les prescriptions et règles qui en découlent.

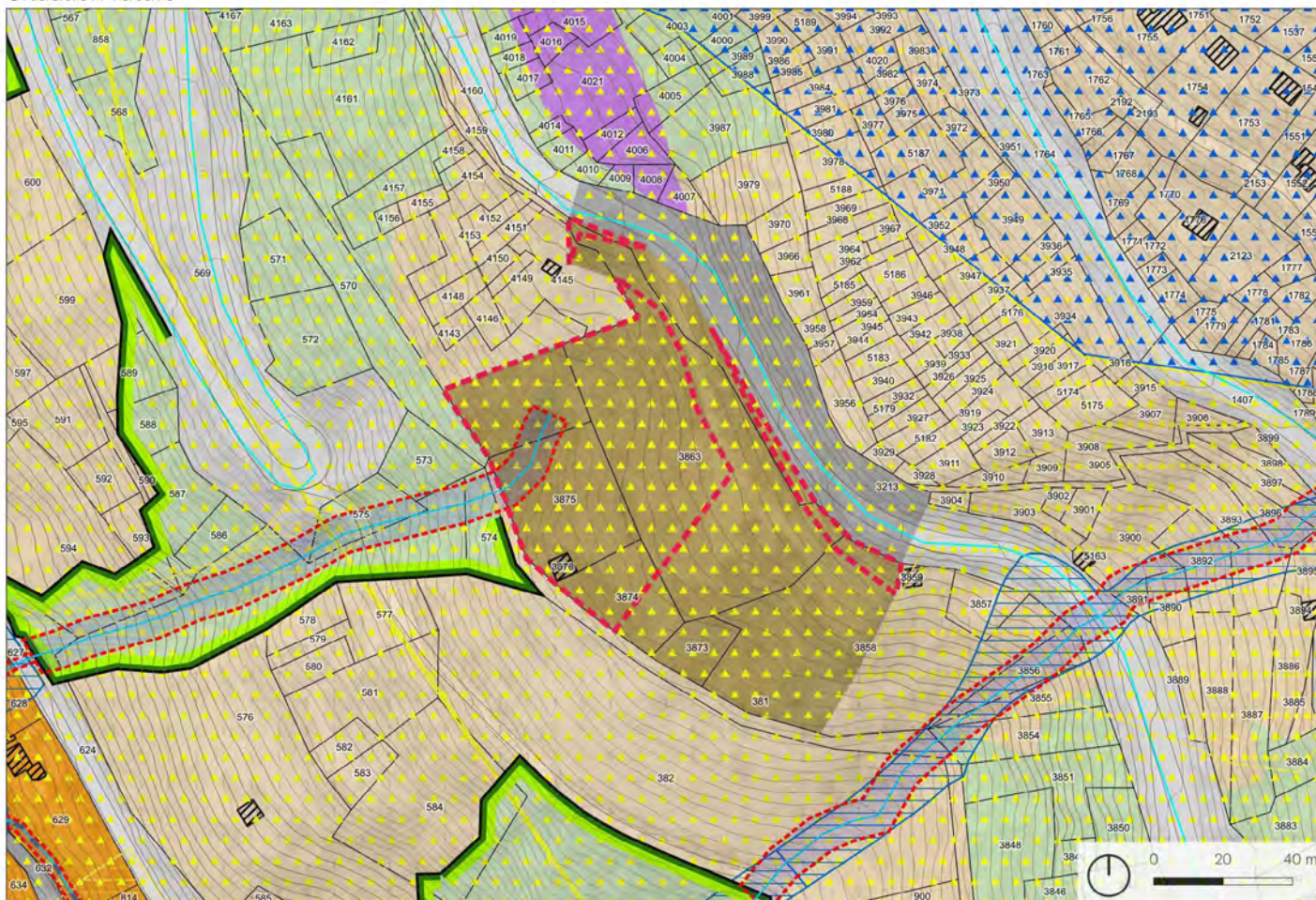
A13: Le torrent de la Cretta qui longe le périmètre au nord ne sera pas impacté par l'activité de dépôt de matériaux inertes prévu dans la zone.

Situation actuelle

Vissoie - A.V.4



Situation future



Zones d'affectation actuelles

	Zone vieux village
	Zone extension village
	Zone haute densité
	Zone moyenne densité
	Zone basse densité
	Zone artisanale
	Zone mixte avec habitat
	Zones d'activités sportives et récréatives
	Zones de camping
	Zone de camping résidentiel
	Zone mixte sans habitat
	Zone de constructions et d'installations publiques
	Forêts
	Friches et pierriers
	Zone agricole 1
	Zone agricole 2
	Zone agricole protégée
	Zone d'extraction et de dépôts de matériaux

Surface: 4'699 m²**Lieux dits:** Pattier Prije**Fiches connexes:** Aucune**Coordonnées:** 2611518,1118747**Localisation:** Le périmètre d'extension se situe entre Saint-Luc et Vissoie le long de la route de Vissoie.**Affectation actuelle:** Zone agricole 2 / Forêt**Affectation future:** Zone de dépôt et/ou de valorisation de matériaux**Justificatif:** La topographie locale se prête idéalement à déposer des matériaux d'excavation propre. Actuellement, la commune manque de ces surfaces de dépôt de matériaux. Info complémentaire PE (cubage, justificatif, etc.)**Niveau d'équipement:** Le secteur est équipé**Compensation et indemnisation:** Non concerné.

Fiches du Plan directeur cantonal

Concernée	NON	OUI
-----------	-----	-----

Explicatif des thématiques concernées

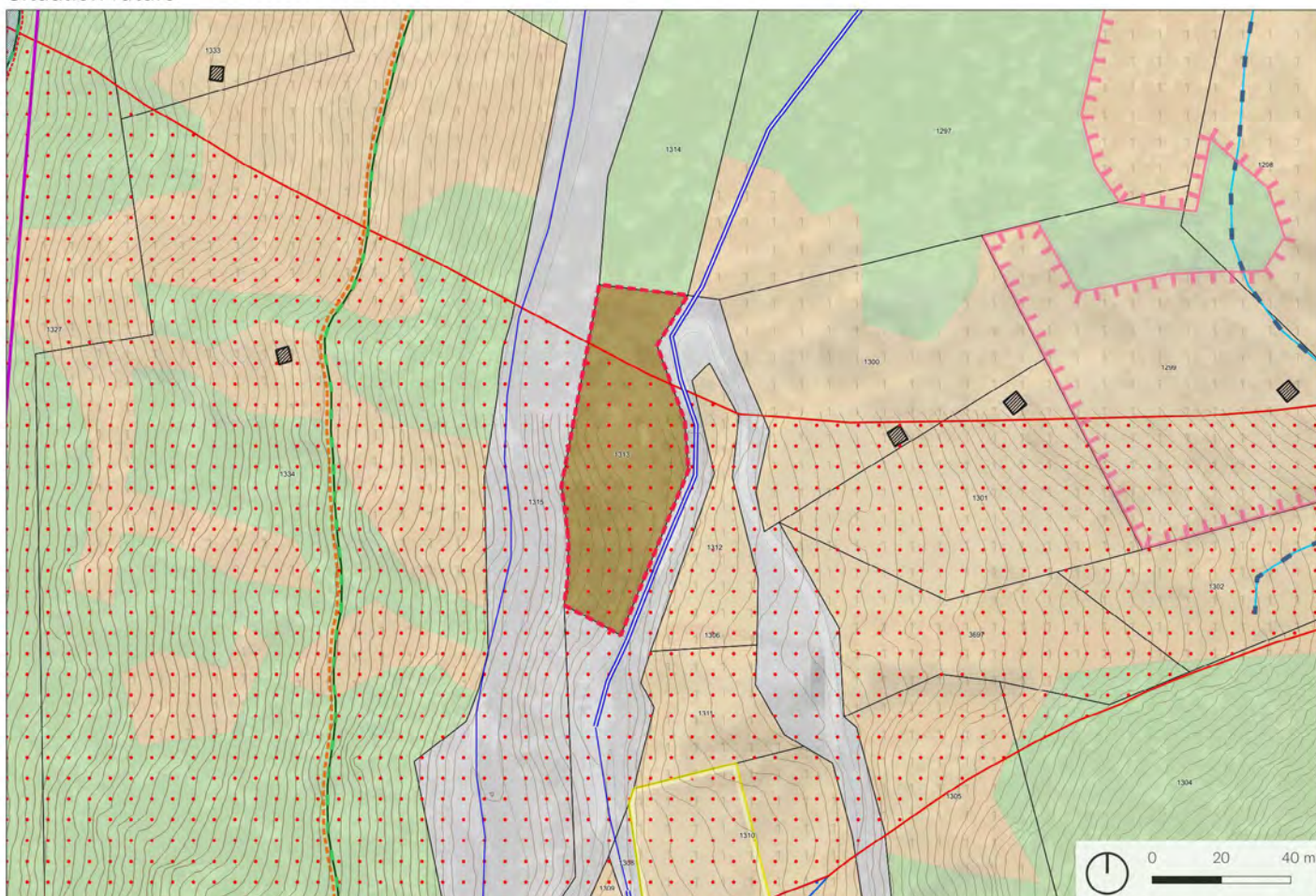
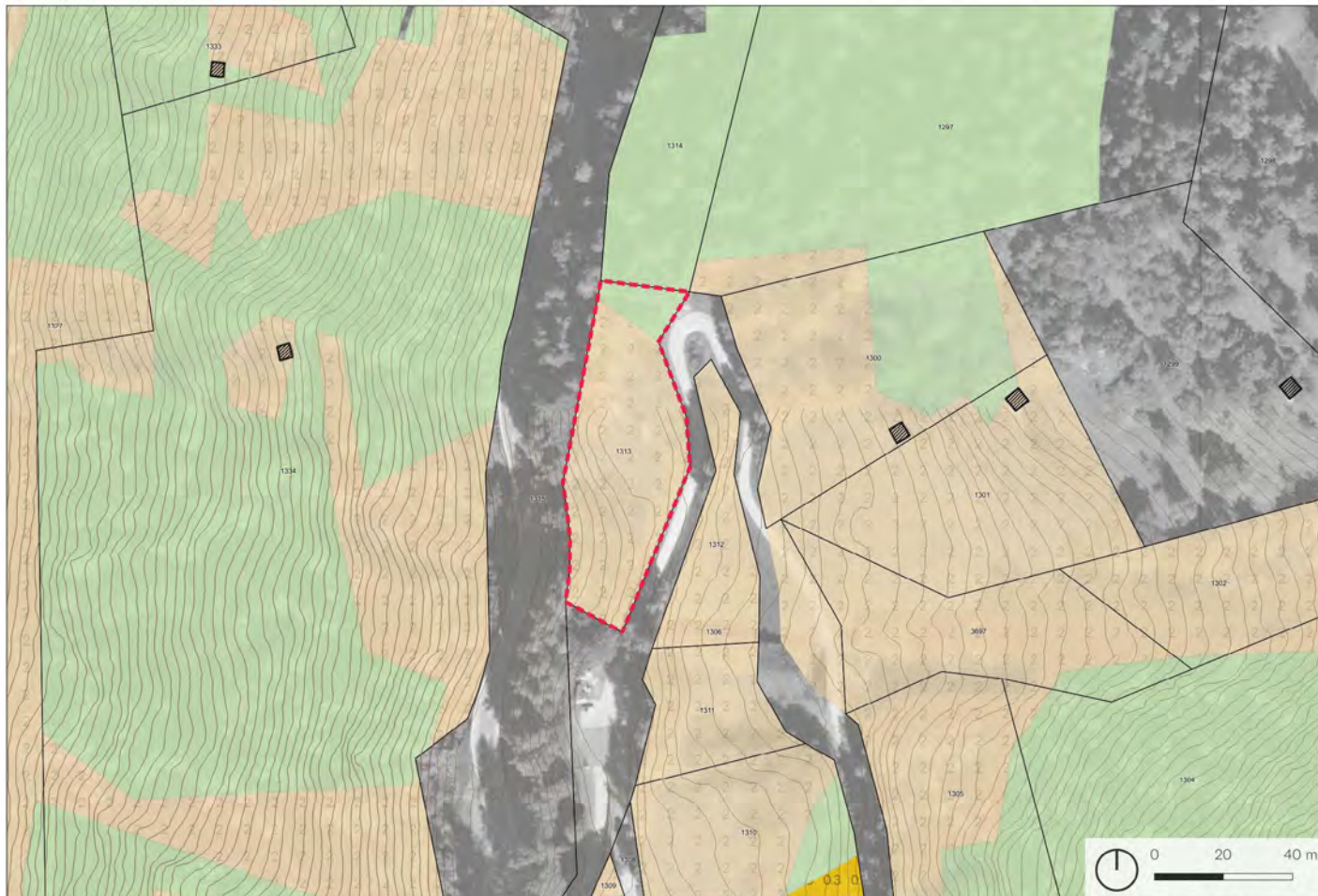
A1 Zones agricoles, vignes		X
A6 Forêts	X	
A8 Paysage	X	
A9 Nature	X	
A11 Réseaux écologiques et corridors	X	
A13 Aménagement, renat. cours d'eau		X
A14 Bisses	X	
A16 Dangers naturels		X
B2 Hébergements touristiques	X	
B3 Camping	X	
B4 Domaines skiables	X	
B6 Itinéraires de mobilités et loisirs	X	
C1 Dimensionnement des zàb habitat	X	
C2 Qualité des zones à bâtir	X	
C3 Sites construits	X	
C8 Installations d'intérêt public	X	
D1 Transports publics	X	
D4 Réseaux routiers	X	
D5 Mobilité douce quotidienne	X	
E1 Gestion de l'eau	X	
E2 Protection des eaux potables		X
E3-E7 Énergie	X	
F3 Protection contre le bruit	X	
F4 Rayonnements non ionisants	X	
F5 Sites pollués	X	

A1: Afin d'agrandir la zone de dépôt de matériaux actuellement en vigueur, une extension sur la zone agricole 2 est nécessaire.

A13: Un torrent ressurgit dans le périmètre d'extension et est protégé par un ERE. L'activité de dépôt de matériaux n'impactera pas la dynamique et les caractéristiques actuelles du cours d'eau.

A16: Le périmètre est impacté par un danger géologique faible.

E2: La zone de dépôt de matériaux veillera à ne pas avoir d'impacts négatifs sur la qualité de l'eau et la valeur biologiques du ruisseau qui s'écoule en direction de Vissoie.



Zones d'affectation actuelles

	Zone vieux village
	Zone extension village
	Zone haute densité
	Zone moyenne densité
	Zone basse densité
	Zone artisanale
	Zone mixte avec habitat
	Zones d'activités sportives et récréatives
	Zones de camping
	Zone de camping résidentiel
	Zone mixte sans habitat
	Zone de constructions et d'installations publiques
	Forêts
	Friches et pierriers
	Zone agricole 1
	Zone agricole 2
	Zone agricole protégée
	Zone d'extraction et de dépôts de matériaux

Surface: 2'582 m²**Lieux dits:** Colliau de Mission**Fiches connexes:** Aucune**Coordonnées:** 2611835,1116385**Localisation:** Le périmètre d'extension se situe au nord de Mission au niveau du hameau des Effinecs. Il se trouve entre la route de Mission et la route des Effinecs.**Affectation actuelle:** Zone agricole 2 / Forêt**Affectation future:** Zone de dépôt et/ou de valorisation de matériaux**Justificatif:** La topographie locale de ce site, sa configuration entre deux routes ainsi que son accessibilité se prêtent idéalement à déposer des matériaux d'excavation propre. Actuellement, la Commune manque de ces surfaces de dépôt de matériaux. Info complémentaire PE (cubage, justificatif, etc.)**Niveau d'équipement:** Le secteur est équipé**Compensation et indemnisation:** Non concerné.

Fiches du Plan directeur cantonal

Concernée	NON	OUI
-----------	-----	-----

Explicatif des thématiques concernées

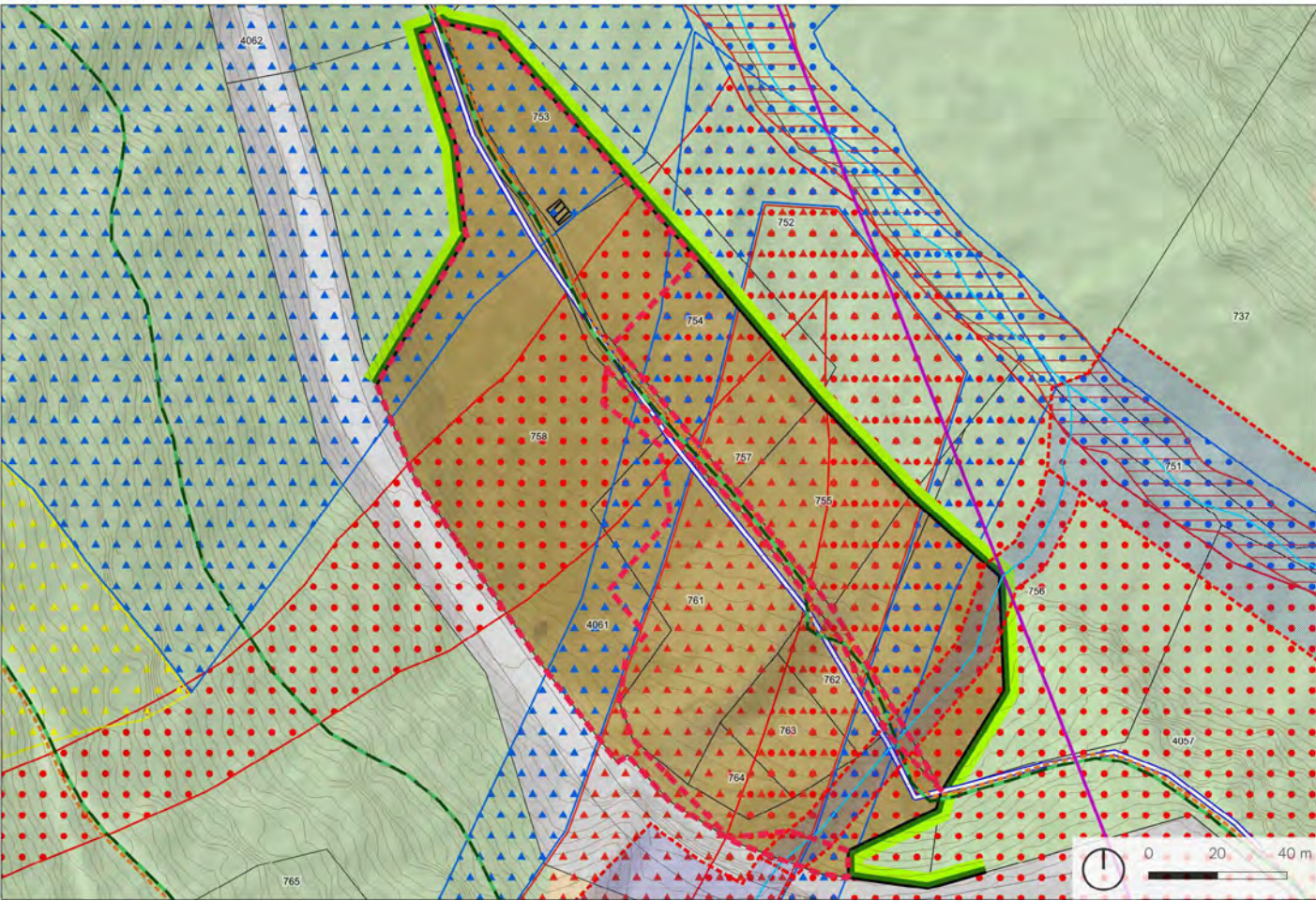
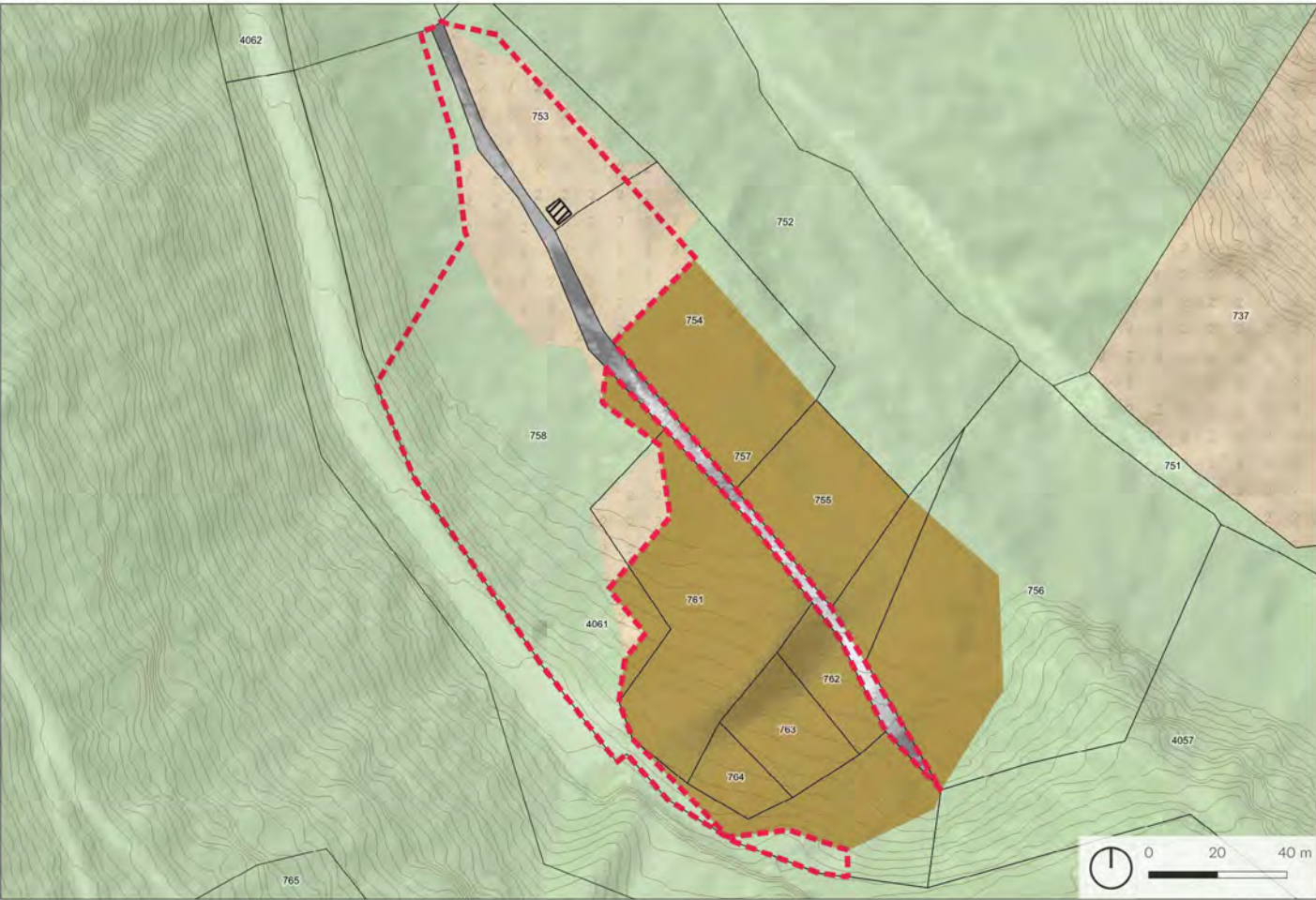
A1 Zones agricoles, vignes		X
A6 Forêts		X
A8 Paysage	X	
A9 Nature	X	
A11 Réseaux écologiques et corridors	X	
A13 Aménagement, renat. cours d'eau	X	
A14 Bisses	X	
A16 Dangers naturels		X
B2 Hébergements touristiques	X	
B3 Camping	X	
B4 Domaines skiables	X	
B6 Itinéraires de mobilités et loisirs	X	
C1 Dimensionnement des zàb habitat	X	
C2 Qualité des zones à bâtir	X	
C3 Sites construits		X
C8 Installations d'intérêt public	X	
D1 Transports publics	X	
D4 Réseaux routiers	X	
D5 Mobilité douce quotidienne	X	
E1 Gestion de l'eau	X	
E2 Protection des eaux potables	X	
E3-E7 Énergie	X	
F3 Protection contre le bruit	X	
F4 Rayonnements non ionisants	X	
F5 Sites pollués	X	

A1: Afin de rationaliser et de concentrer les surfaces dédiées aux dépôts de matériaux d'excavation propre au centre de la vallée, ce secteur idéalement situé et peu propice à l'agriculture (pente, épingle routière..) est réaffecté en zone de dépôt de matériaux.

A6: Un nouveau cadastre forestier a été délimité afin de correspondre à l'avancée de la forêt. Le périmètre tient compte de cette limite et se doit de respecter les règles et prescriptions y relatives.

A16: La majeure partie du périmètre se situe en zone de danger d'avalanche élevé. Les futurs développements prendront en compte cette situation.

C3: Un chemin classé à l'IVS d'importance régional avec substance longe le périmètre à l'est et se doit d'être respecté.



Zones d'affectation actuelles

	Zone vieux village
	Zone extension village
	Zone haute densité
	Zone moyenne densité
	Zone basse densité
	Zone artisanale
	Zone mixte avec habitat
	Zones d'activités sportives et récréatives
	Zones de camping
	Zone de camping résidentiel
	Zone mixte sans habitat
	Zone de constructions et d'installations publiques
	Forêts
	Friches et pierriers
	Zone agricole 1
	Zone agricole 2
	Zone agricole protégée
	Zone d'extraction et de dépôts de matériaux

Surface: 10'888 m²
Lieux dits: Le Pra du Bois

Fiches connexes: Aucune
Coordonnées: 2613615,1112157

Localisation: Le périmètre d'extension se situe au nord-ouest de Mottec le long de la route de Mottec en surplomb de la Navisence.

Affectation actuelle: Forêt / Zone agricole 2 / Zone non-affectée

Affectation future: Zone de dépôt et/ou de valorisation de matériaux

Justificatif: La zone de dépôt de matériaux existante est étendue augmentant ainsi sa capacité. Les configurations topographique et spatiale se prêtent à cette extension, qui répond à un réel besoin à l'échelle de la vallée. (précision PE).

Niveau d'équipement: Le secteur est équipé

Compensation et indemnisation: Non concerné.

Fiches du Plan directeur cantonal

Concernée
NON OUI

Explicatif des thématiques concernées

A1 Zones agricoles, vignes		X
A6 Forêts		X
A8 Paysage	X	
A9 Nature	X	
A11 Réseaux écologiques et corridors	X	
A13 Aménagement, renat. cours d'eau		X
A14 Bisses	X	
A16 Dangers naturels		X
B2 Hébergements touristiques	X	
B3 Camping	X	
B4 Domaines skiables	X	
B6 Itinéraires de mobilités et loisirs		X
C1 Dimensionnement des zàb habitat	X	
C2 Qualité des zones à bâtir	X	
C3 Sites construits		X
C8 Installations d'intérêt public	X	
D1 Transports publics	X	
D4 Réseaux routiers	X	
D5 Mobilité douce quotidienne	X	
E1 Gestion de l'eau	X	
E2 Protection des eaux potables	X	
E3-E7 Énergie	X	
F3 Protection contre le bruit	X	
F4 Rayonnements non ionisants	X	
F5 Sites pollués	X	

A1: Afin de correspondre à la réalité du terrain (zone de dépôt de matériaux inertes), une zone agricole 2 a été affectée en ZCIP D.

A6: Un nouveau cadastre forestier a été délimité afin de correspondre à la nouvelle limite forestière souhaitée. Le périmètre tient compte de cette limite et se doit de respecter les règles et prescriptions y relatives.

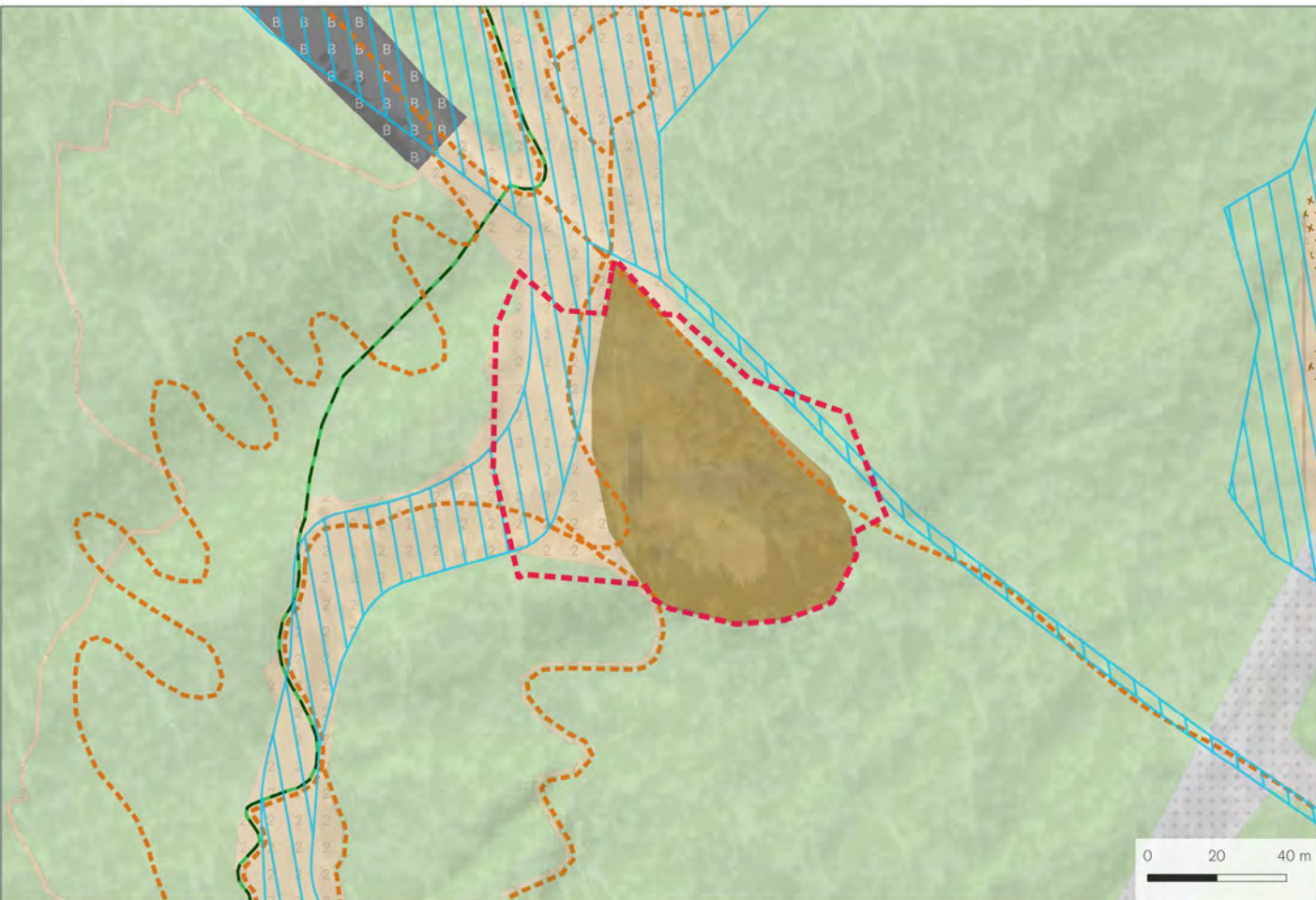
A13: Le torrent situé en bordure sud-est du secteur possède un ERE qui protège ses valeurs biologiques et ses fonctions naturelles. Aucun aménagement ni dépôt ne prendront place dans la partie se superposant à l'emprise de l'ERE.

A16: Le périmètre est impacté par une zone de danger géologique de niveau élevé et moyen et nivologique élevé. Étant donné le caractère non construit du secteur, les zones de danger n'ont pas de réels impacts négatifs sur l'aménagement du terrain.

B6: Un sentier de randonnée et une piste VTT traversent le périmètre. Ceux-ci relient Ayer à Zinal en passant par Mottec et Pralong. Ils seront évidemment maintenus.

C3: Un chemin classé à l'IVS d'importance régionale avec substance traverse le périmètre et se doit d'être respecté.

B Changement de zone



Zones d'affectation actuelles



Surface: 7'849 m²

Lieux dits: Tignousa / Route du Toûno

Fiches connexes: Aucune

Coordonnées: 2612809,119385

Localisation: Le périmètre se trouve dans la forêt du Rochett au nord-est du village de Saint-Luc. Au carrefour entre la route du Toûno et celle de Tignousa et dans le prolongement du parking de la Forêt.

Affectation actuelle: Zone agricole 2 / Forêt / Zone d'extraction et/ou de dépôt et/ou de valorisation de matériaux

Affectation future: Zone agricole 2 / Forêt / Zone de dépôt et/ou de valorisation de matériaux

Justificatif: La topographie locale (combe) se prête idéalement à déposer des matériaux d'excavation propre. Actuellement la Commune manque de ces surfaces de dépôt de matériaux. Info complémentaire PE (cubage, justificatif, etc.)

Niveau d'équipement: Le secteur est partiellement équipé

Compensation et indemnisation: Non concerné

Fiches du Plan directeur cantonal

Concernée
NON OUI

A1 Zones agricoles, vignes		X
A6 Forêts		X
A8 Paysage	X	
A9 Nature	X	
A11 Réseaux écologiques et corridors	X	
A13 Aménagement, renat. cours d'eau	X	
A14 Bisses	X	
A16 Dangers naturels	X	
B2 Hébergements touristiques	X	
B3 Camping	X	
B4 Domaines skiables		X
B6 Itinéraires de mobilités et loisirs		X
C1 Dimensionnement des zàb habitat	X	
C2 Qualité des zones à bâtir	X	
C3 Sites construits	X	
C8 Installations d'intérêt public	X	
D1 Transports publics	X	
D4 Réseaux routiers	X	
D5 Mobilité douce quotidienne	X	
E1 Gestion de l'eau	X	
E2 Protection des eaux potables	X	
E3-E7 Énergie	X	
F3 Protection contre le bruit	X	
F4 Rayonnements non ionisants	X	
F5 Sites pollués	X	

Explicatif des thématiques concernées

A1: Le dézonage de la ZCIPa permis de réaffecter la zone environnante en zone agricole 2 afin de correspondre à la réalité du terrain.

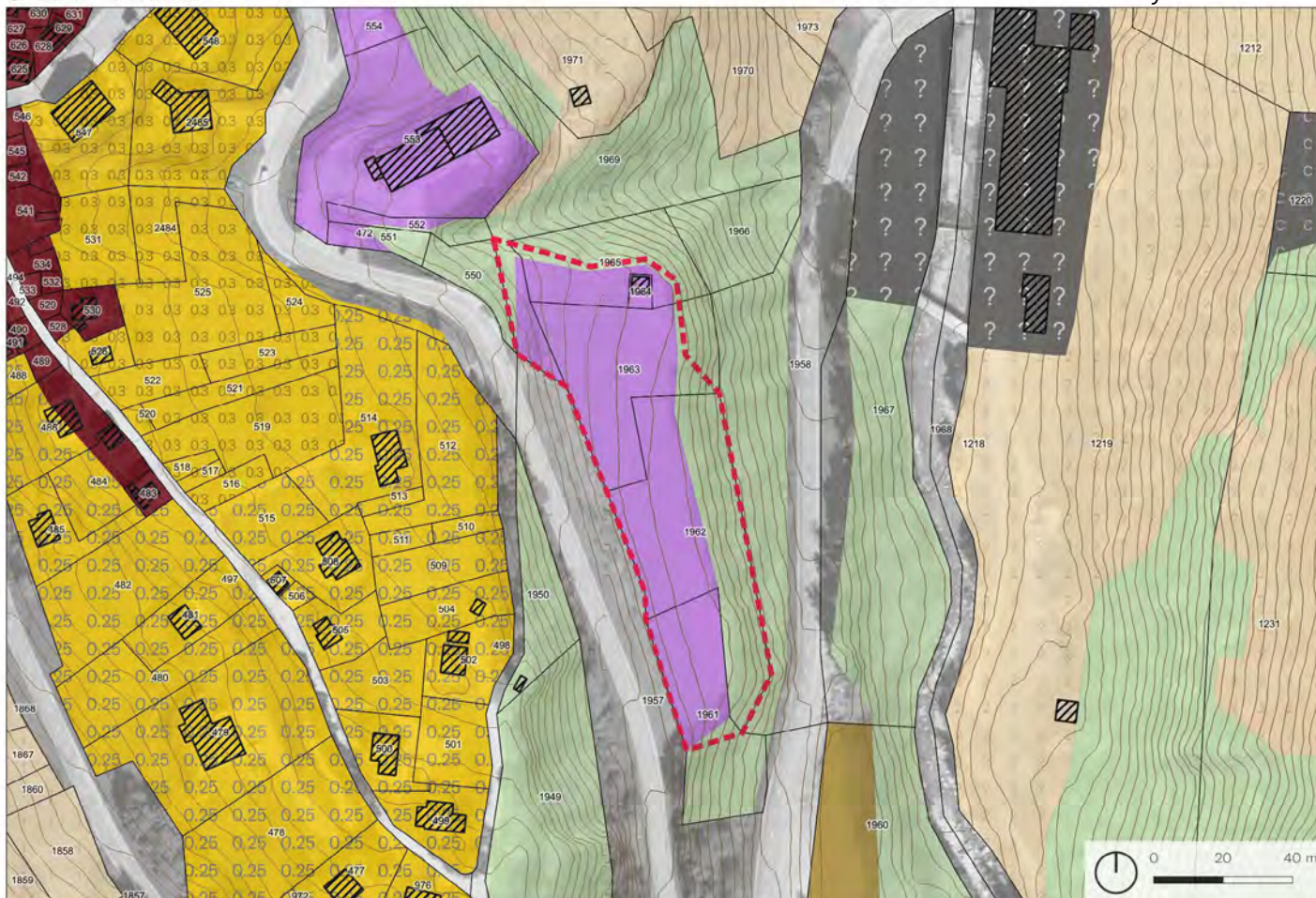
A6: La zone a été réagencée pour être en conformité avec la réalité du terrain et l'avancée de la forêt.

B4: Ce secteur étant situé aux abords de la descente à ski vers Saint-Luc depuis Tignousa. Son réagencement permet rendre conforme la zone à la réalité du terrain.

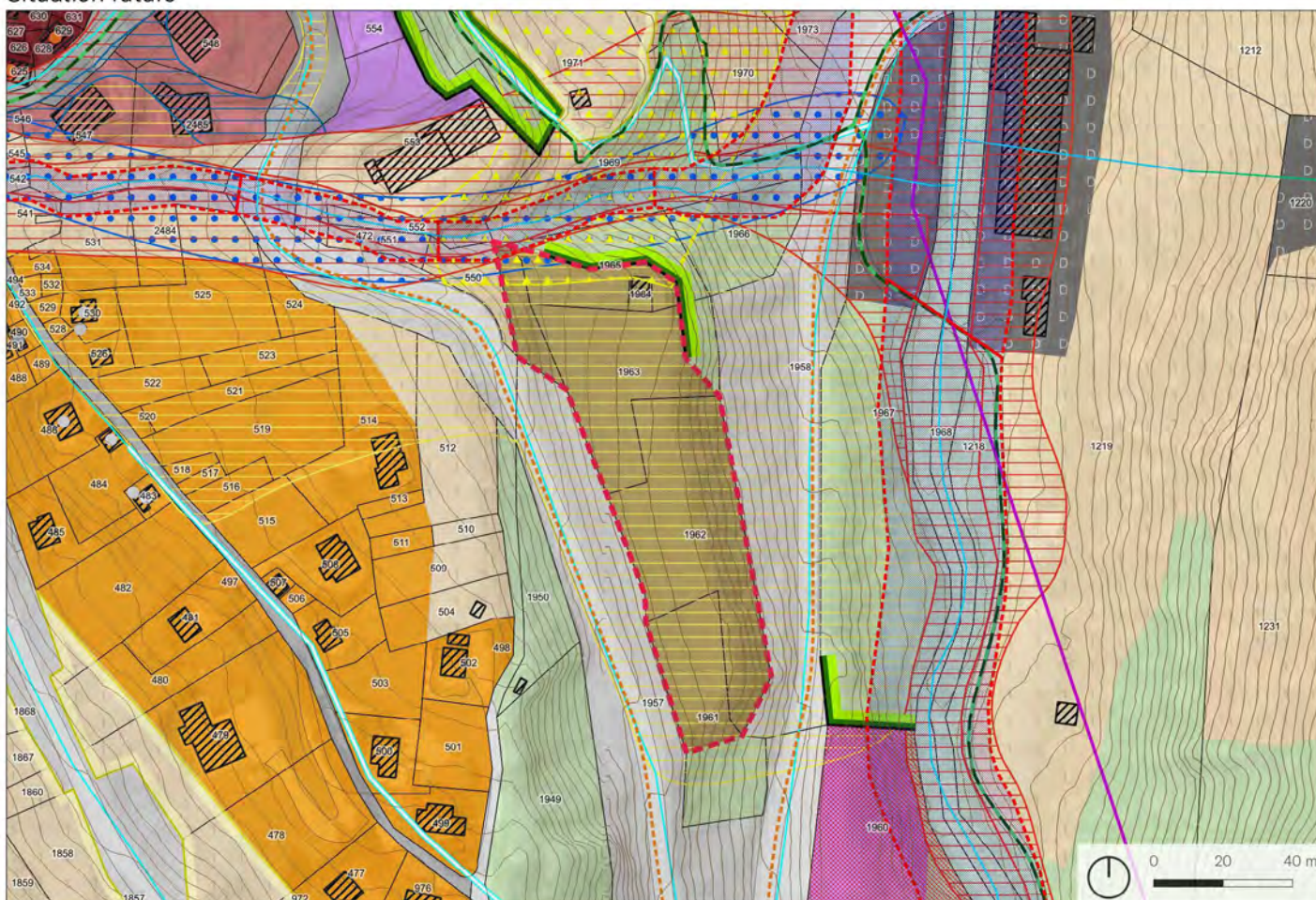
B6: Une piste VTT passe à travers le périmètre. Celle-ci relie le domaine skiable (Tignousa) au village de Saint-Luc.

Situation actuelle

Mayoux - B.MA.2



Situation future



Zones d'affectation actuelles



Surface: 5'272 m²

Lieux dits: Le Prilett

Fiches connexes: Aucune

Coordonnées: 2611268,1117530

Localisation: Le périmètre se situe au sud-est du village de Mayoux, entre l'épingle de la route de Saint-Jean et le torrent de Mayoux au nord.

Affectation actuelle: Forêt / Zone artisanale

Affectation future: Zone ou de dépôt et/ou de valorisation de matériaux

Justificatif: La Commune affiche un manque de surfaces de dépôt de matériaux. La révision du PAZ a permis de revoir l'ensemble du concept de gestion des matériaux à l'échelle de la vallée. Ce site affiche les caractéristiques requises pour procéder au dépôt de matériaux d'excavation propre (accès, topographie). Compléments PE

Niveau d'équipement: Le secteur est équipé

Compensation et indemnisation: Non concerné

Fiches du Plan directeur cantonal

Concernée
NON OUI

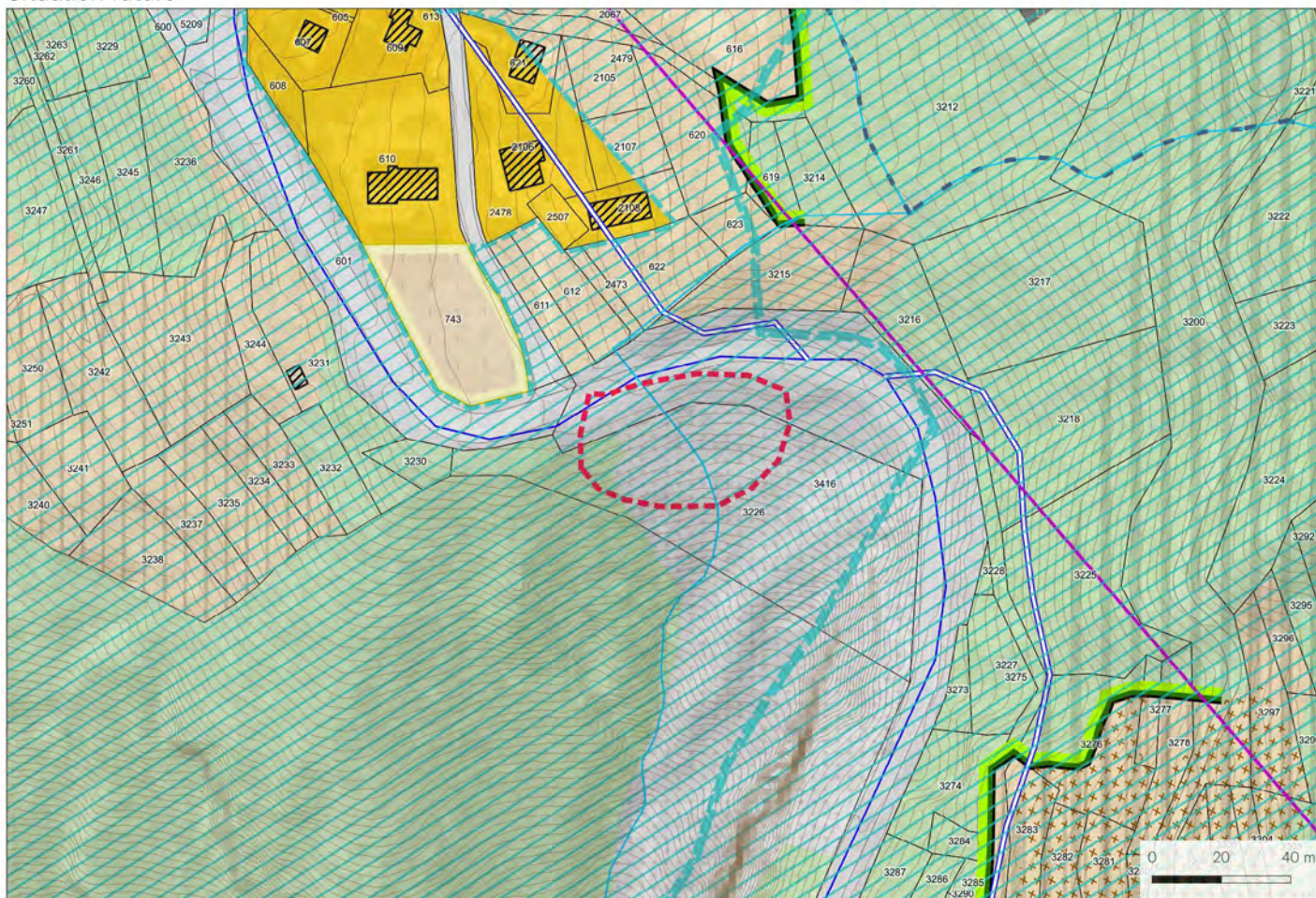
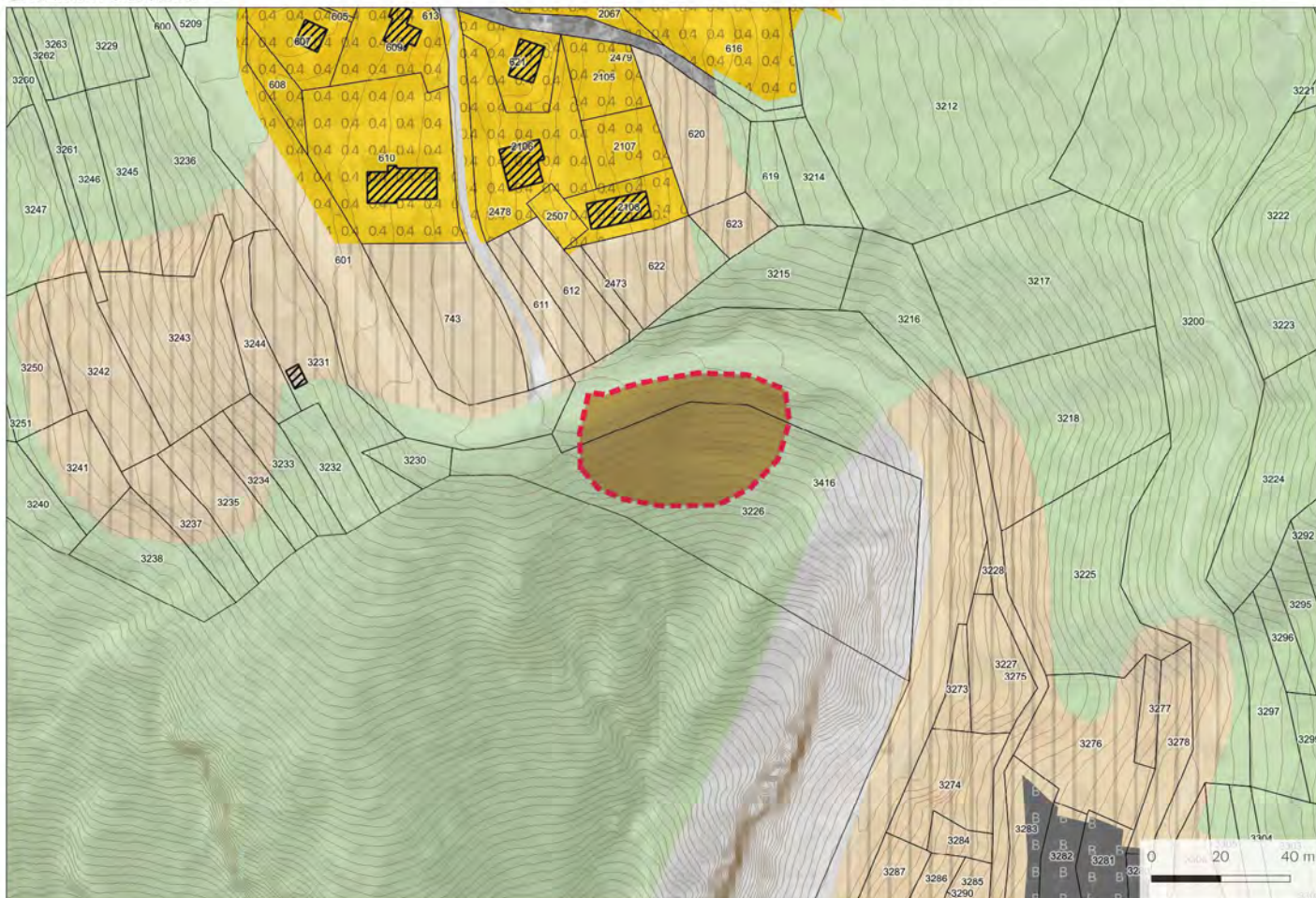
A1 Zones agricoles, vignes	X	
A6 Forêts		X
A8 Paysage	X	
A9 Nature	X	
A11 Réseaux écologiques et corridors	X	
A13 Aménagement, renat. cours d'eau	X	
A14 Bisses	X	
A16 Dangers naturels		X
B2 Hébergements touristiques	X	
B3 Camping	X	
B4 Domaines skiables	X	
B6 Itinéraires de mobilités et loisirs	X	
C1 Dimensionnement des zàb habitat	X	
C2 Qualité des zones à bâtir	X	
C3 Sites construits	X	
C8 Installations d'intérêt public	X	
D1 Transports publics	X	
D4 Réseaux routiers	X	
D5 Mobilité douce quotidienne	X	
E1 Gestion de l'eau	X	
E2 Protection des eaux potables	X	
E3-E7 Énergie	X	
F3 Protection contre le bruit	X	
F4 Rayonnements non ionisants	X	
F5 Sites pollués	X	

Explicatif des thématiques concernées

A6: Un nouveau cadastre forestier a été délimité afin de correspondre à la lisière de la forêt. Le périmètre tient compte de cette limite et se doit de respecter les règles et prescriptions y relatives.

A16: Le périmètre est impacté au nord par un danger hydrologique moyen et un danger géologique faible.

C Dézonage



Zones d'affectation actuelles

	Zone vieux village
	Zone extension village
	Zone haute densité
	Zone moyenne densité
	Zone basse densité
	Zone artisanale
	Zone mixte avec habitat
	Zones d'activités sportives et récréatives
	Zones de camping
	Zone de camping résidentiel
	Zone mixte sans habitat
	Zone de constructions et d'installations publiques
	Forêts
	Friches et pierriers
	Zone agricole 1
	Zone agricole 2
	Zone agricole protégée
	Zone d'extraction et de dépôts de matériaux

Surface: 1'911 m²
Lieux dits: Ricard

Fiches connexes: Aucune
Coordonnées: 2609000,1124034

Localisation: Le périmètre dézonné se situe au sud du village de Niouc en aval de la route cantonale au carrefour avec la route de Ricard.

Affectation actuelle: Zone d'extraction et de dépôt de matériaux

Affectation future: Zone inculte / Forêt / Zone de transport à l'extérieur des zones à bâtir

Justificatif: Cette zone de dépôt de matériaux, projetée à l'échelle de la seule commune de Saint-Luc, ne rentre plus dans la planification des zones «matériaux» mise à jour et revue à l'échelle de l'ensemble de la vallée. (contrôle PE)

Niveau d'équipement: Le secteur est partiellement équipé

Compensation et indemnisation: Non concernée

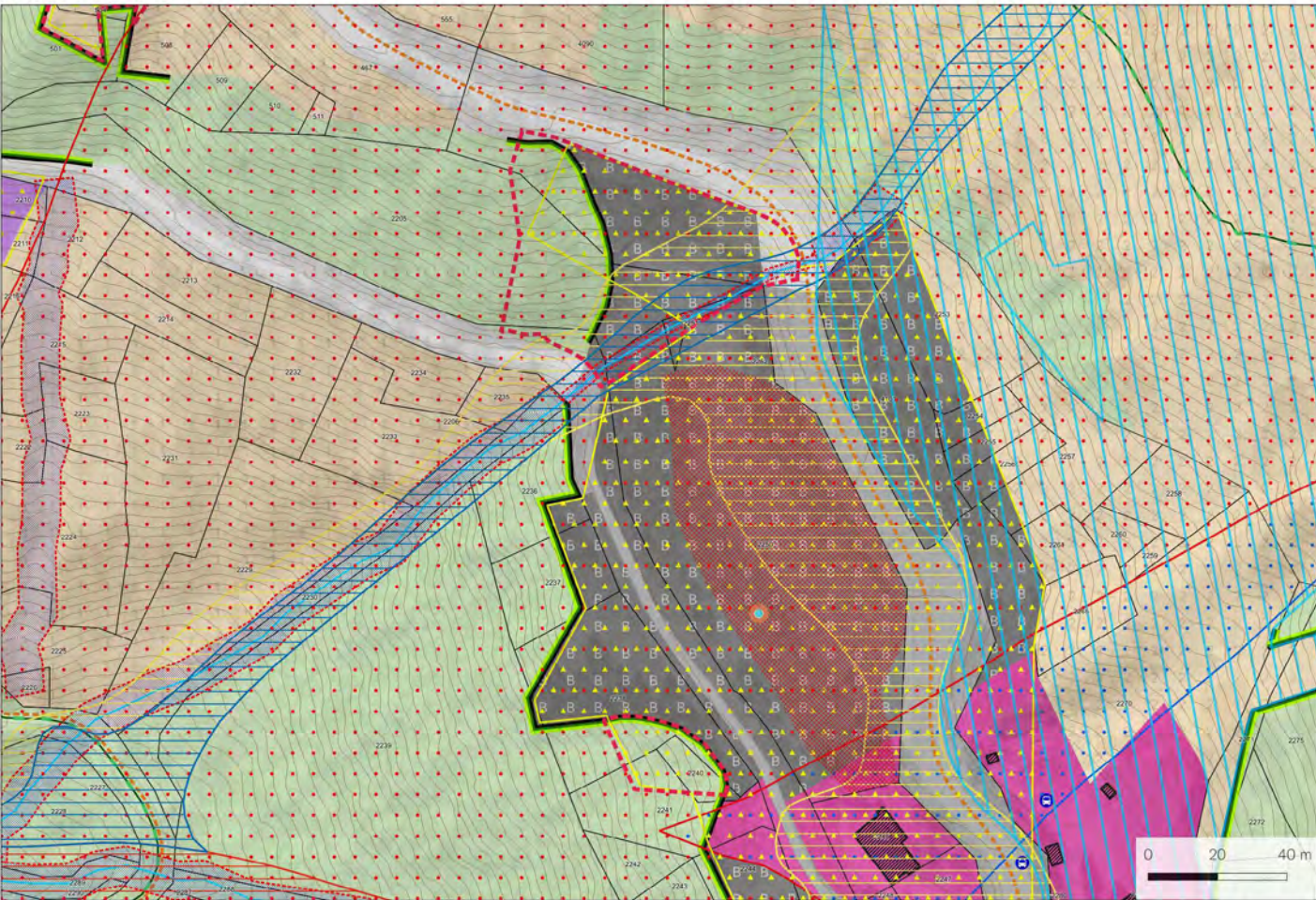
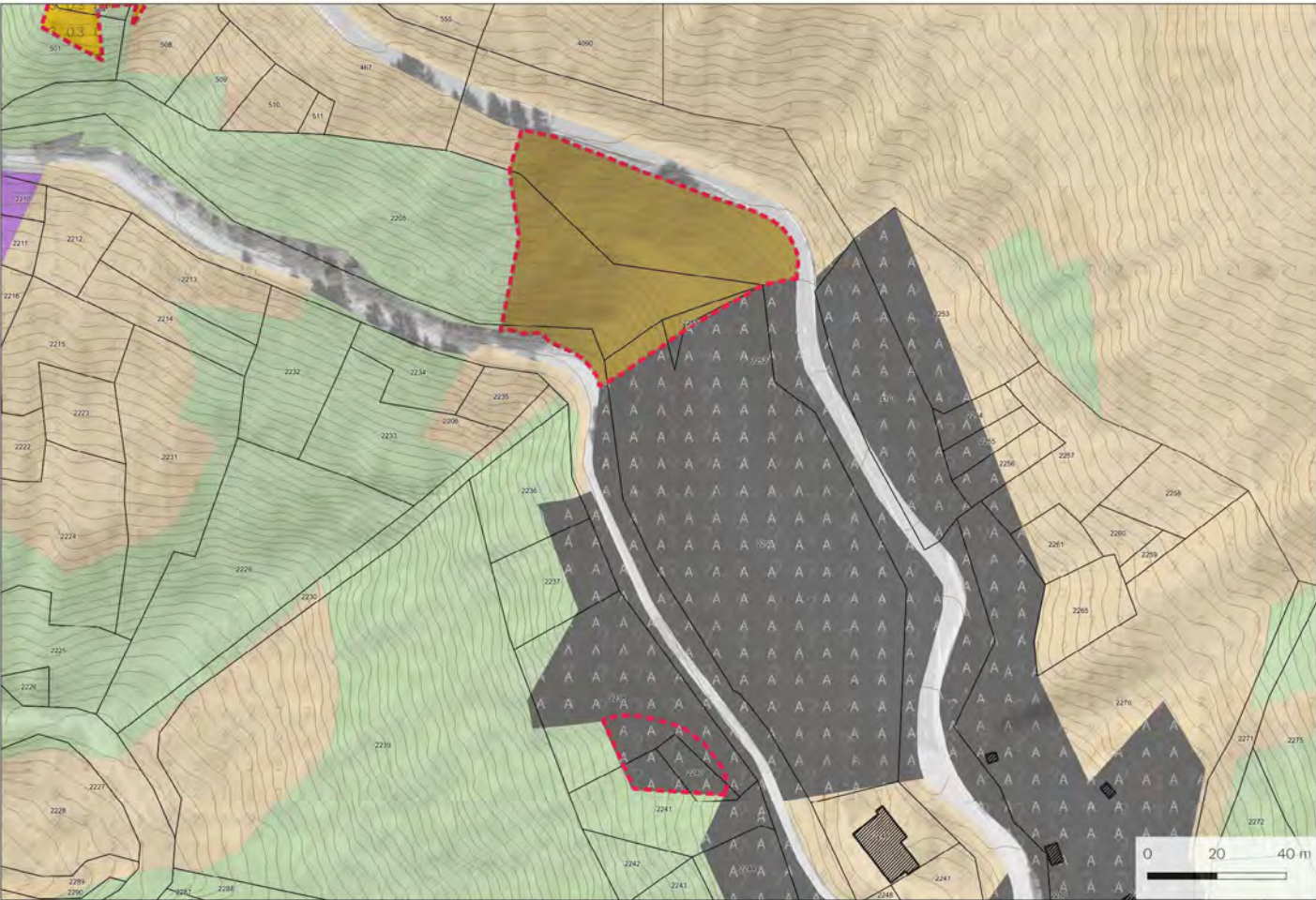
Fiches du Plan directeur cantonal

Concernée
NON OUI

A1 Zones agricoles, vignes	X	
A6 Forêts		X
A8 Paysage		X
A9 Nature	X	
A11 Réseaux écologiques et corridors	X	
A13 Aménagement, renat. cours d'eau		X
A14 Bisses	X	
A16 Dangers naturels	X	
B2 Hébergements touristiques	X	
B3 Camping	X	
B4 Domaines skiables	X	
B6 Itinéraires de mobilités et loisirs	X	
C1 Dimensionnement des zàb habitat	X	
C2 Qualité des zones à bâtir	X	
C3 Sites construits	X	
C8 Installations d'intérêt public	X	
D1 Transports publics	X	
D4 Réseaux routiers		X
D5 Mobilité douce quotidienne	X	
E1 Gestion de l'eau	X	
E2 Protection des eaux potables	X	
E3-E7 Énergie	X	
F3 Protection contre le bruit	X	
F4 Rayonnements non ionisants	X	
F5 Sites pollués	X	

Explicatif des thématiques concernées

- A6: La partie boisée du périmètre a été réaffectée en forêt afin de correspondre à la réalité du terrain.
A8: Le secteur est situé au sein d'une zone de protection du paysage d'importance communale et se doit de respecter les prescriptions et règles y relatives.
A13: Un ruisseau qui découle du bisse de Niouc traverse cette zone. Néanmoins, son débit et sa valeur écologique ne sont pas suffisants pour nécessiter de définir un ERE.
D4: La parcelle routière qui correspond à la route cantonale a été réaffectée en zone de transport à l'extérieur de la zone à bâtir.



Zones d'affectation actuelles



Surface: 4'232 m²

Lieux dits: Les Bôdèjotts

Fiches connexes: Aucune

Coordonnées: 2612665,1121988

Localisation: Le périmètre dézonné se situe au sud-est du village de Chandolin au niveau des remontés mécaniques du domaine skiable de Saint-Luc / Chandolin.

Affectation actuelle: Zone de constructions et d'installations publiques A / Zone d'extraction et de dépôt de matériaux

Affectation future: Zone de constructions et d'installations publiques B / Forêt

Justificatif: Cette zone de dépôt de matériaux, projetée à l'échelle de la seule commune de Chandolin, ne rentre plus dans la planification des zones «matériaux» mise à jour et revue à l'échelle de l'ensemble de la vallée. (contrôle PE). Les secteurs topographiquement les plus favorables sont réaffectés en ZCIP B pour les besoins, notamment, des remontées mécaniques voisines.

Niveau d'équipement: Le secteur est équipé

Compensation et indemnisation: Non concernée

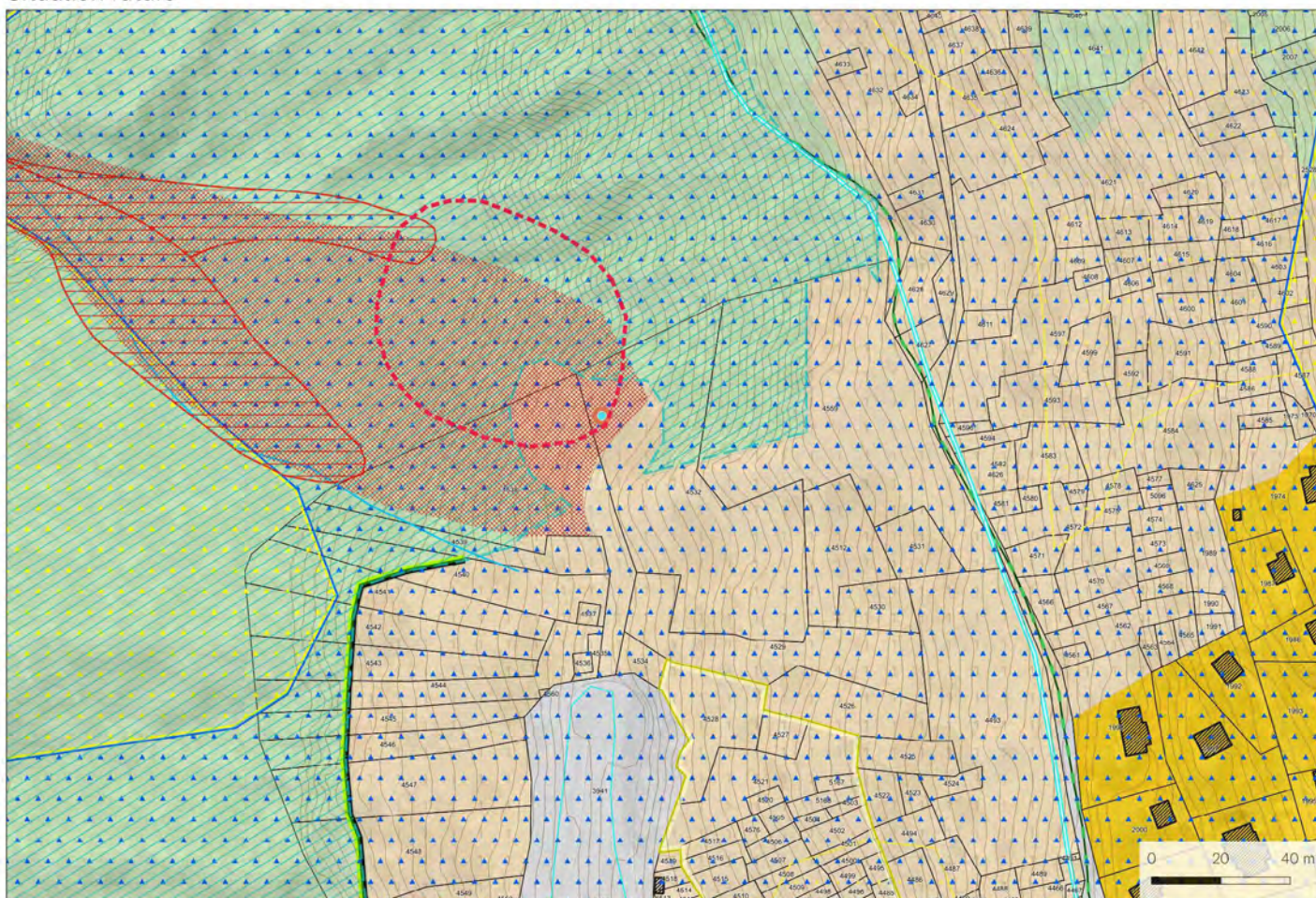
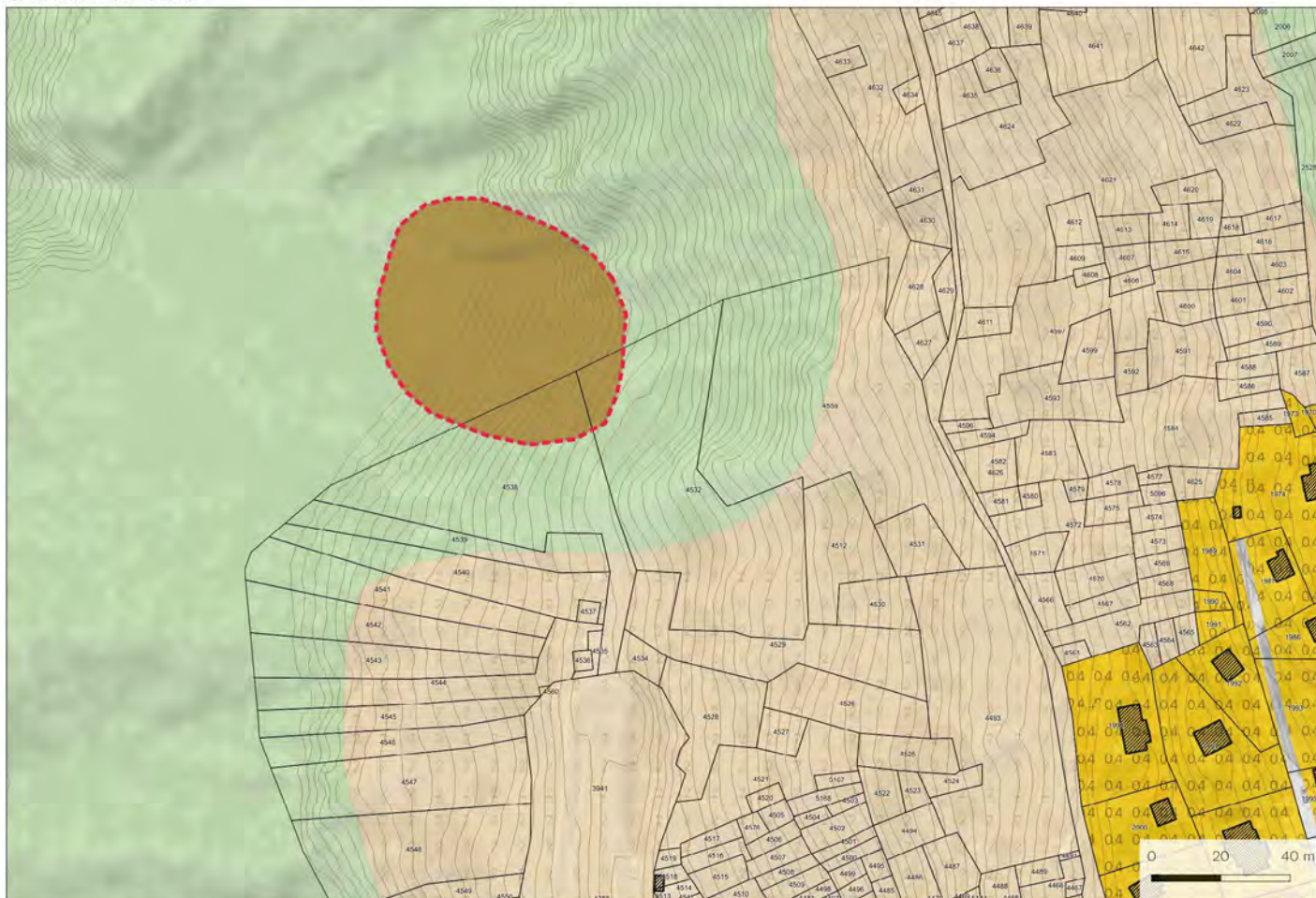
Fiches du Plan directeur cantonal

Concernée
NON OUI

A1 Zones agricoles, vignes	X	
A6 Forêts		X
A8 Paysage	X	
A9 Nature	X	
A11 Réseaux écologiques et corridors	X	
A13 Aménagement, renat. cours d'eau		X
A14 Bisses	X	
A16 Dangers naturels		X
B2 Hébergements touristiques	X	
B3 Camping	X	
B4 Domaines skiables	X	
B6 Itinéraires de mobilités et loisirs	X	
C1 Dimensionnement des zàb habitat	X	
C2 Qualité des zones à bâtir	X	
C3 Sites construits	X	
C8 Installations d'intérêt public		X
D1 Transports publics	X	
D4 Réseaux routiers	X	
D5 Mobilité douce quotidienne	X	
E1 Gestion de l'eau	X	
E2 Protection des eaux potables		X
E3-E7 Énergie	X	
F3 Protection contre le bruit	X	
F4 Rayonnements non ionisants	X	
F5 Sites pollués		X

Explicatif des thématiques concernées

- A6: Un nouveau cadastre forestier a été délimité afin de correspondre à l'avancée de la forêt. Le périmètre tient compte de cette limite et se doit de respecter les règles et prescriptions y relatives.
- A13: Un torrent enterré traverse le périmètre et un espace réservé aux eaux (ERE) est en vigueur. Aucune construction n'est admise au sein de l'ERE et les valeurs biologiques du torrent seront assurées.
- A16: Le périmètre est impacté par une zone de danger d'avalanche élevé, un danger hydrologique moyen et un danger géologique faible.
- C8: La réaffectation en ZCIP B permet de maintenir une partie de la zone pour le stockage et l'entretien des remontées mécaniques.
- E2: La qualité de l'eau du ruisseau situé en dessous et en aval ne sera pas impactée par les activités de stockages prévues sur la ZCIP.
- F5: Les activités liées à la ZCIP n'auront pas d'impacts négatifs sur la qualité des sols et par conséquent du cours d'eau qui en découle.



Zones d'affectation actuelles

	Zone vieux village
	Zone extension village
	Zone haute densité
	Zone moyenne densité
	Zone basse densité
	Zone artisanale
	Zone mixte avec habitat
	Zones d'activités sportives et récréatives
	Zones de camping
	Zone de camping résidentiel
	Zone mixte sans habitat
	Zone de constructions et d'installations publiques
	Forêts
	Friches et pierriers
	Zone agricole 1
	Zone agricole 2
	Zone agricole protégée
	Zone d'extraction et de dépôts de matériaux

Surface: 3'987 m²

Lieux dits: La Ziette

Fiches connexes: Aucune

Coordonnées: 2611518,1119476

Localisation: Le périmètre dézonné se situe au nord-ouest de Saint-Luc au niveau de la dernière épingle routière de la route de Saint-Luc avant d'entrer dans le tissu bâti.

Affectation actuelle: Zone d'extraction et de dépôt de matériaux

Affectation future: Forêt / Zone agricole 1

Justificatif: Cette zone de dépôt de matériaux, projetée à l'échelle de la seule commune de Saint-Luc, ne rentre plus dans la planification des zones «matériaux» mise à jour et revue à l'échelle de l'ensemble de la vallée. (contrôle PE).

Niveau d'équipement: Le secteur est équipé

Compensation et indemnisation: Non concernée

Fiches du Plan directeur cantonal

Concernée
NON OUI

Explicatif des thématiques concernées

A1 Zones agricoles, vignes		X
A6 Forêts		X
A8 Paysage		X
A9 Nature	X	
A11 Réseaux écologiques et corridors	X	
A13 Aménagement, renat. cours d'eau	X	
A14 Bisses	X	
A16 Dangers naturels		X
B2 Hébergements touristiques	X	
B3 Camping	X	
B4 Domaines skiables	X	
B6 Itinéraires de mobilités et loisirs	X	
C1 Dimensionnement des zàb habitat	X	
C2 Qualité des zones à bâtir	X	
C3 Sites construits	X	
C8 Installations d'intérêt public	X	
D1 Transports publics	X	
D4 Réseaux routiers	X	
D5 Mobilité douce quotidienne	X	
E1 Gestion de l'eau	X	
E2 Protection des eaux potables	X	
E3-E7 Énergie	X	
F3 Protection contre le bruit	X	
F4 Rayonnements non ionisants	X	
F5 Sites pollués		X

A1: Commentaire PE (ancienne zone de dépôt ? zone de dépôt projetée mais jamais utilisée ? Pk en zone agricole ? ça a l'air de la forêt)

A6: La partie boisée du périmètre a été réaffectée en forêt afin de correspondre à la réalité du terrain.

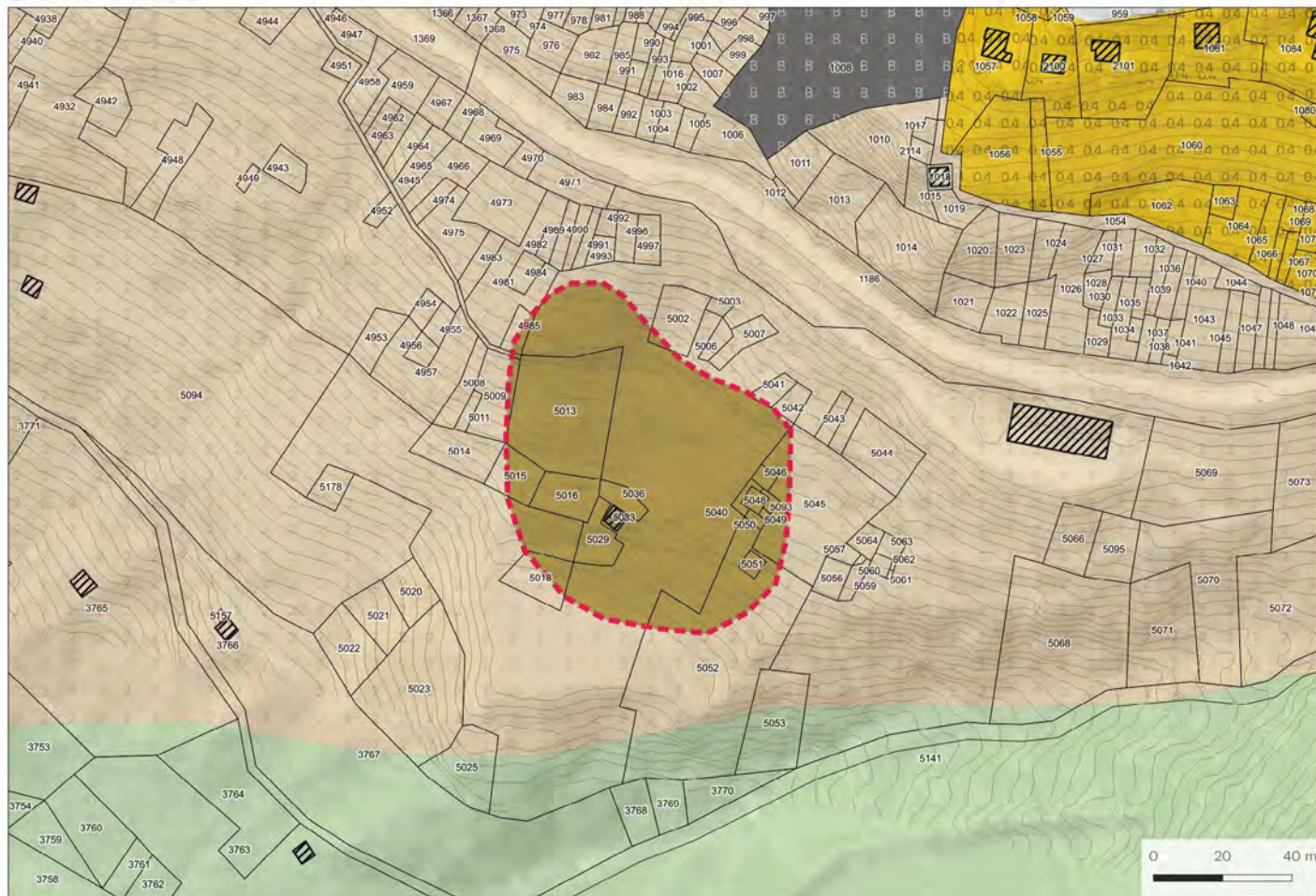
A8: Le secteur est situé au sein d'une zone de protection du paysage d'importance communale et se doit de respecter les prescriptions et règles relatives.

A16: Le périmètre est impacté par une zone de danger géologique moyen et faible et un danger hydrologique élevé. Le secteur étant inconstructible, il n'y a là pas de contre-indications avec les zones de danger.

F5: Les activités liées à la zone de dépôt de matériaux ont laissé des traces dans le sol de la zone puisque ce secteur est inscrit dans le cadastre des sites pollués. Actuellement aucune investigation n'est planifiée. A confirmer par PE...

Situation actuelle

Saint-Luc - C.S-L.4



Situation future



Zones d'affectation actuelles

	Zone vieux village
	Zone extension village
	Zone haute densité
	Zone moyenne densité
	Zone basse densité
	Zone artisanale
	Zone mixte avec habitat
	Zones d'activités sportives et récréatives
	Zones de camping
	Zone de camping résidentiel
	Zone mixte sans habitat
	Zone de constructions et d'installations publiques
	Forêts
	Friches et pierriers
	Zone agricole 1
	Zone agricole 2
	Zone agricole protégée
	Zone d'extraction et de dépôts de matériaux

Surface: 6'202 m²

Lieux dits: Les Moulins

Fiches connexes: Aucune

Coordonnées: 2612488,1118358

Localisation: Le périmètre dézonné se situe au sud de Saint-Luc, en aval de la route d'Orzèrett et du sentier des Moulins.

Affectation actuelle: Zone d'extraction et de dépôt de matériaux

Affectation future: Zone agricole 1

Justificatif: Cette zone de dépôt de matériaux, projetée à l'échelle de la seule commune de Saint-Luc, ne rentre plus dans la planification des zones «matériaux» mise à jour et revue à l'échelle de l'ensemble de la vallée. (contrôle PE). Les secteurs topographiquement les plus favorables sont réaffectés en ZCIP B pour les besoins, notamment, des remontées mécaniques voisins.

Niveau d'équipement: Le secteur n'est pas équipé

Compensation et indemnisation: Non concernée

Fiches du Plan directeur cantonal

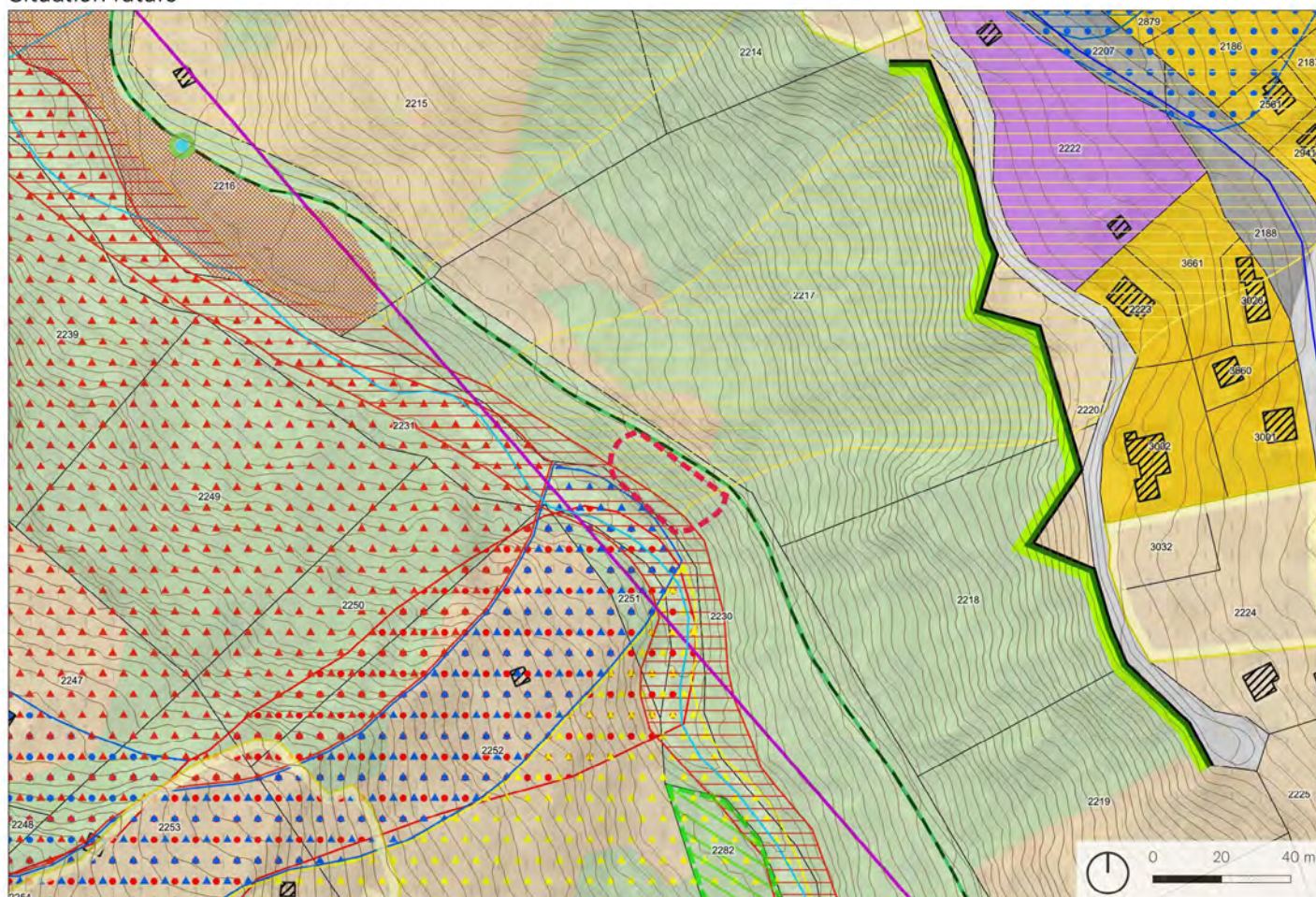
Concernée
NON OUI

Explicatif des thématiques concernées

A1 Zones agricoles, vignes		X
A6 Forêts	X	
A8 Paysage	X	
A9 Nature	X	
A11 Réseaux écologiques et corridors	X	
A13 Aménagement, renat. cours d'eau	X	
A14 Bisses	X	
A16 Dangers naturels		X
B2 Hébergements touristiques	X	
B3 Camping	X	
B4 Domaines skiables	X	
B6 Itinéraires de mobilités et loisirs	X	
C1 Dimensionnement des zàb habitat	X	
C2 Qualité des zones à bâtir	X	
C3 Sites construits	X	
C8 Installations d'intérêt public	X	
D1 Transports publics	X	
D4 Réseaux routiers	X	
D5 Mobilité douce quotidienne	X	
E1 Gestion de l'eau	X	
E2 Protection des eaux potables	X	
E3-E7 Énergie	X	
F3 Protection contre le bruit	X	
F4 Rayonnements non ionisants	X	
F5 Sites pollués	X	

A1: Complément à demander à PE

A16: Le périmètre est impacté par une zone de danger géologique faible. Le secteur étant inconstructible, il n'y a là pas de contre-indications avec les zones de danger.



Zones d'affectation actuelles

	Zone vieux village
	Zone extension village
	Zone haute densité
	Zone moyenne densité
	Zone basse densité
	Zone artisanale
	Zone mixte avec habitat
	Zones d'activités sportives et récréatives
	Zones de camping
	Zone de camping résidentiel
	Zone mixte sans habitat
	Zone de constructions et d'installations publiques
	Forêts
	Friches et pierriers
	Zone agricole 1
	Zone agricole 2
	Zone agricole protégée
	Zone d'extraction et de dépôts de matériaux

Surface: 514 m²
Lieux dits: L'Eharia

Fiches connexes: Aucune
Coordonnées: 2612140,1114451

Localisation: Le périmètre dézonné se situe au nord-ouest d'Ayer en bordure de la Navisence et en aval de la route de l'Eharia.

Affectation actuelle: Zone de dépôt et/ou de valorisation de matériaux

Affectation future: Forêt

Justificatif: L'ensemble des zones de dépôt de matériaux a été revu à l'échelle de l'ensemble de la vallée. Ce micro-secteur, en bordure de la Navisence, ne disposant pas d'un accès aisé ne rentre plus dans la planification communale en termes de gestion de matériaux. (Compléments / contrôle PE).

Niveau d'équipement: Le secteur est équipé

Compensation et indemnisation: Non concernée

Fiches du Plan directeur cantonal

Concernée
NON OUI

Explicatif des thématiques concernées

A1 Zones agricoles, vignes	X	
A6 Forêts		X
A8 Paysage	X	
A9 Nature	X	
A11 Réseaux écologiques et corridors	X	
A13 Aménagement, renat. cours d'eau	X	
A14 Bisses	X	
A16 Dangers naturels		X
B2 Hébergements touristiques	X	
B3 Camping	X	
B4 Domaines skiables	X	
B6 Itinéraires de mobilités et loisirs		X
C1 Dimensionnement des zàb habitat	X	
C2 Qualité des zones à bâtir	X	
C3 Sites construits	X	
C8 Installations d'intérêt public	X	
D1 Transports publics	X	
D4 Réseaux routiers	X	
D5 Mobilité douce quotidienne	X	
E1 Gestion de l'eau	X	
E2 Protection des eaux potables	X	
E3-E7 Énergie	X	
F3 Protection contre le bruit	X	
F4 Rayonnements non ionisants	X	
F5 Sites pollués	X	

A6: Un nouveau cadastre forestier a été délimité afin de correspondre à l'avancée de la forêt. Le périmètre tient compte de cette avancée et est entièrement réaffecté.

A16: Le périmètre est impacté par une zone de danger hydrologique de niveau élevé. Aucune construction n'est toutefois prévue sur le site.

B6: Un sentier de randonnée pédestre longe le périmètre et sera évidemment maintenu.

Analyse du potentiel de stockage des MEX - Anniviers

Lieu-dit : Boudéjott
Volume de stockage : 15'000-20'000 m³
Accès/distance : RC

Mise en place :

- ☐ Aval
☐ Amont
☒ Mixte

☐ Commune ☒ Bourgeoisie ☒ Canton ☒ Privé(s)

Conduites/lignes :

- ☐ Eau potable
☐ Eaux usées
☐ Eaux claires
☐ Electricité
☐ Swisscom
☐ Ligne SIESA
☐ Ligne HT (FMG)

Remarques :

Remblayage de la zone existante au niveau de la cabane du tir à l'arc. Planie élevable jusqu'à la RC.

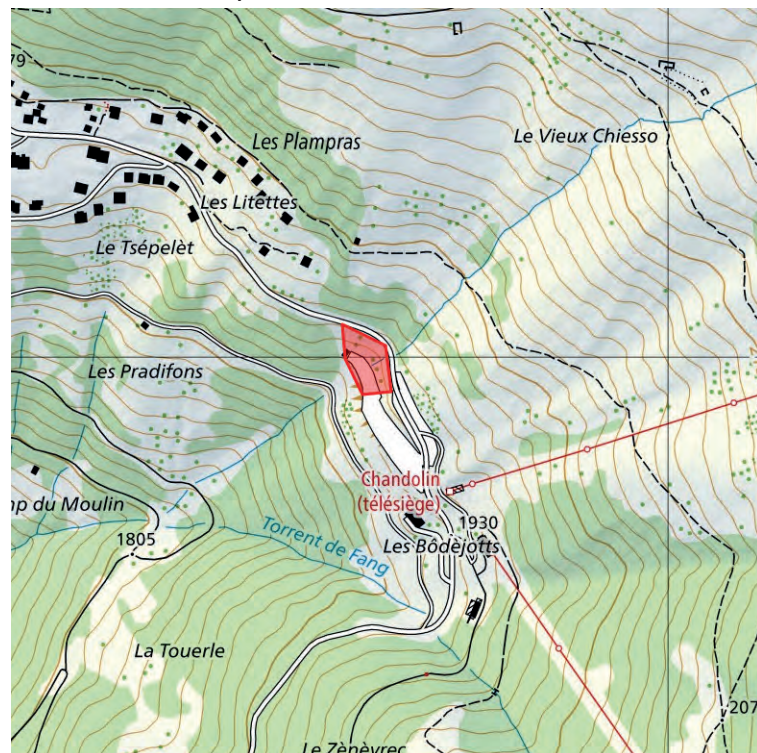
PAZ :

- ☐ Aire forestière
☐ Zone inculte
☐ Zone agricole
☐ Zone agricole protégée
☐ Zone mayen
☒ Zone de dépôt de matériaux
☐ Zone d'extraction de matériaux
☒ Zone d'installations publiques A
☐ Zone artisanale

Forêt touchée :

- ☐ Oui (cf. cadastre forestier)
☒ Non
☐ A définir

Coordonnées moyennes : 2'612'681 / 1'121'998



Photos :





Analyse du potentiel de stockage des MEX - Anniviers

	Accès	Sens	Forêt	PAZ	Contraintes	Conduites	Propriété	Volume	TOTAL	TOTAL pondéré
Note	1	2	1	1	3	0	2	3	13	39

Propriété foncière :

2205 Bourgeoisie de Chandolin
2250 Funiculaire St-Luc/Chandolin SA
2251 Bourgeoisie de Chandolin
2252 Etat du Valais

Projet en lien :

-

Conflits :

Zone de danger nivologique
ERE

Démarche/procédure :

- ERE à régler (en cours)
- Accord des propriétaires ou achat des terrains (terrains publics)
- Dossier MEP à but public (parking) ou demande d'autorisation d'exploiter (site partiellement en zone de dépôt de matériaux)



Analyse du potentiel de stockage des MEX - Anniviers

Lieu-dit : Ravine des Franiecs

Volume de stockage : ~ 100'000 m³

Accès/distance : RC

Mise en place :

- ☒ Aval
☐ Amont
☐ Mixte

☐ Commune ☒ Bourgeoisie ☐ Canton ☐ Privé(s)

Conduites/lignes :

- ☐ Eau potable
☐ Eaux usées
☐ Eaux claires
☐ Electricité
☐ Swisscom
☐ Ligne SIESA
☒ Ligne HT (FMG)

PAZ :

- ☒ Aire forestière
☐ Zone inculte
☐ Zone agricole
☐ Zone agricole protégée
☐ Zone mayen
☐ Zone de dépôt de matériaux
☐ Zone d'extraction de matériaux
☐ Zone d'installations publiques A
☐ Zone artisanale

Remarques :

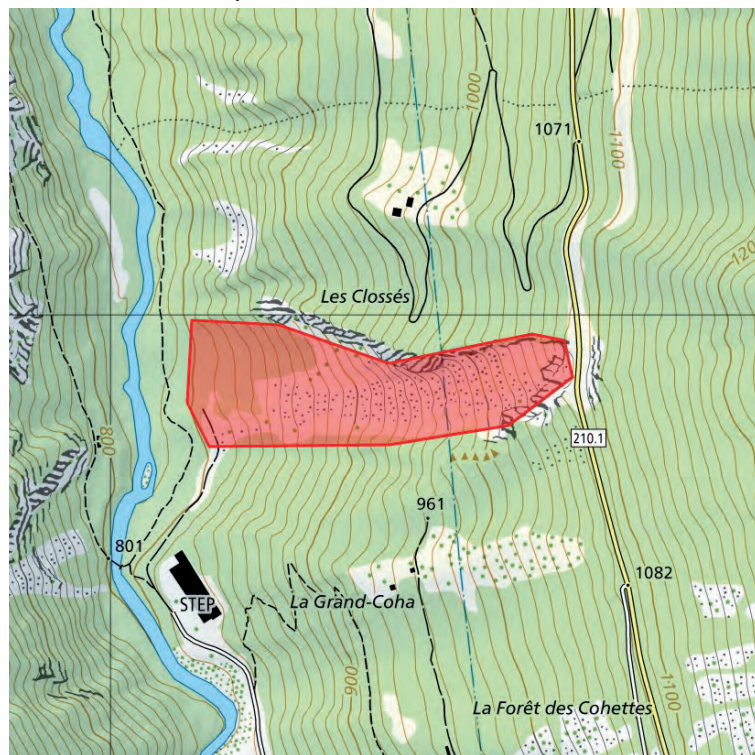
Projet en cours de demande de renseignements auprès du Canton.

Forêt touchée :

- ☒ Oui (cf. cadastre forestier)
☐ Non
☐ A définir

Coordonnées moyennes : 2'610'333 / 1'121'904

Photos :





Analyse du potentiel de stockage des MEX - Anniviers

	Accès	Sens	Forêt	PAZ	Contraintes	Conduites	Propriété	Volume	TOTAL	TOTAL pondéré
Note	6	1	2	2	6	0	2	1	20	20

Propriété foncière :

2846 Bourgeoisie de Chandolin

2895 Bourgeoisie de Chandolin

Projet en lien :

Projet DCMEP Franiecs

Conflits :

IFP

Secteur Au

Zone de protection du paysage d'imp. communale

Démarche/procédure :

- Demande de renseignements à adapter & avis de la commission fédérale des sites
- Modification du PAZ avec demande de défrichement (temporaire)
- Demande d'autorisation de construire et d'exploiter

Analyse du potentiel de stockage des MEX - Anniviers

Lieu-dit : Pattiers-Prijes N
Volume de stockage : 5'000-10'000 m3
Accès/distance : RC

Mise en place :

- ☒ Aval
☐ Amont
☐ Mixte

☒ Commune ☐ Bourgeoisie ☐ Canton ☒ Privé(s)

Conduites/lignes :

- ☐ Eau potable
☐ Eaux usées
☐ Eaux claires
☐ Electricité
☐ Swisscom
☐ Ligne SIESA
☐ Ligne HT (FMG)

Remarques :

Extension de la planie existante en contrebas de la RC.

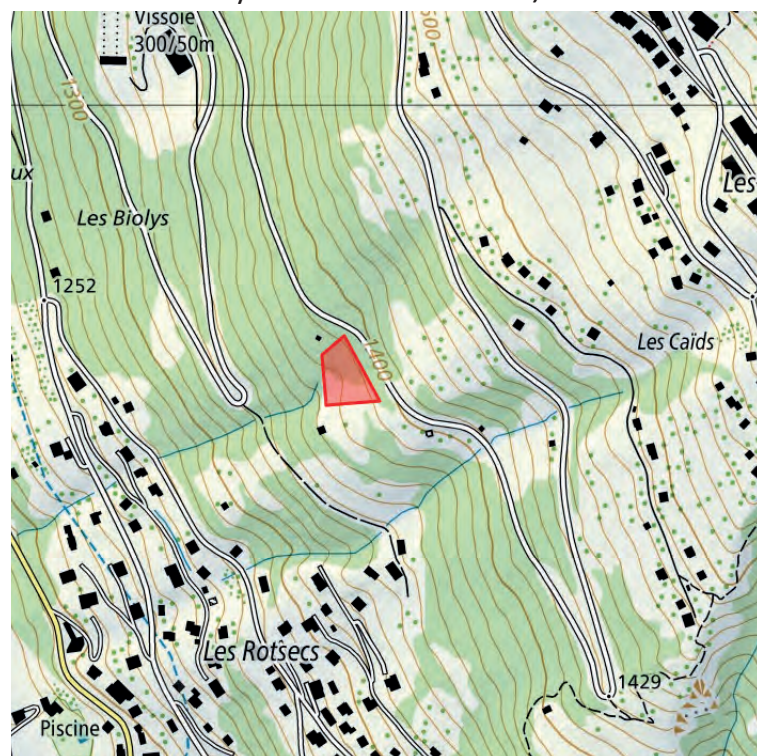
PAZ :

- ☐ Aire forestière
☐ Zone inculte
☒ Zone agricole
☐ Zone agricole protégée
☐ Zone mayen
☒ Zone de dépôt de matériaux
☐ Zone d'extraction de matériaux
☐ Zone d'installations publiques A
☐ Zone artisanale

Forêt touchée :

- ☐ Oui (cf. cadastre forestier)
☒ Non
☐ A définir

Coordonnées moyennes : 2'611'500 / 1'118'751



Photos :





Analyse du potentiel de stockage des MEX - Anniviers

	Accès	Sens	Forêt	PAZ	Contraintes	Conduites	Propriété	Volume	TOTAL	TOTAL pondéré
Note	1	1	1	1	0	0	3	4	11	44

Propriété foncière :

3863	Commune d'Anniviers
3874	François Villars
3875	François Villars
4143	François Villars
4145	Henri Salamin

Projet en lien :

Extension place à déchets verts

Conflits :

-

Démarche/procédure :

- Accord des propriétaires ou achat des terrains
- Dossier MEP à but de dépôt de matériaux ou agricole et/ou demande d'autorisation d'exploiter (site partiellement en zone de dépôt de matériaux)

Analyse du potentiel de stockage des MEX - Anniviers

Lieu-dit : Prilett
Volume de stockage : ~ 35'000 m³
Accès/distance : Route communale

Mise en place :

- ☒ Aval
☐ Amont
☐ Mixte

☒ Commune ☐ Bourgeoisie ☐ Canton ☒ Privé(s)

Conduites/lignes :

- ☐ Eau potable
☐ Eaux usées
☐ Eaux claires
☐ Electricité
☐ Swisscom
☐ Ligne SIESA
☐ Ligne HT (FMG)

Remarques :

Surface à combler au niveau de la route du Prilett. Un dépôt agricole doit être démoli dans ce but. Extension à l'Est à prévoir dans une 2e phase.

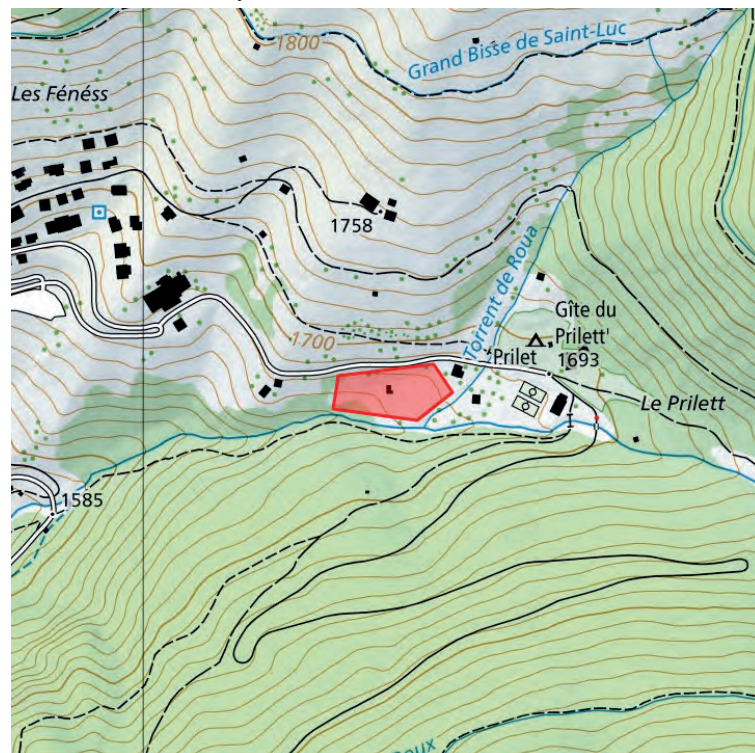
PAZ :

- ☐ Aire forestière
☐ Zone inculte
☐ Zone agricole
☐ Zone agricole protégée
☐ Zone mayen
☐ Zone de dépôt de matériaux
☐ Zone d'extraction de matériaux
☒ Zone d'installations publiques A
☐ Zone artisanale

Forêt touchée :

- ☐ Oui (cf. cadastre forestier)
☒ Non
☐ A définir

Coordonnées moyennes : 2'613'245 / 1'118'481



Photos :





Analyse du potentiel de stockage des MEX - Anniviers

	Accès	Sens	Forêt	PAZ	Contraintes	Conduites	Propriété	Volume	TOTAL	TOTAL pondéré
Note	2	1	1	2	1	0	3	2	12	24

Propriété foncière :

2459	Commune d'Anniviers
2460	Isabelle Métrailler
2461	Isabelle Métrailler
2469	Commune d'Anniviers
2529	Commune d'Anniviers

Projet en lien :

Commission infrastructure Anniviers 2030, Rapport final (2016)

Conflits :

Secteur Au
Secteur Ao
ERE

Démarche/procédure :

- ERE à régler
- Achat des terrains ou expropriation
- Dossier MEP à but public (zone d'intérêt général)

Analyse du potentiel de stockage des MEX - Anniviers

Lieu-dit : La Forêt (carrière)
Volume de stockage : 10'000 - 15'000 m³
Accès/distance : Route de la Forêt

Mise en place :

- ☐ Aval
☐ Amont
☒ Mixte

☐ Commune ☒ Bourgeoisie ☐ Canton ☐ Privé(s)

Conduites/lignes :

- ☐ Eau potable
☐ Eaux usées
☐ Eaux claires
☐ Electricité
☐ Swisscom
☐ Ligne SIESA
☐ Ligne HT (FMG)

Remarques :

Trou de l'ancienne carrière à combler. Prévoir le réaménagement de la piste de descente VTT à la fin du remblayage.

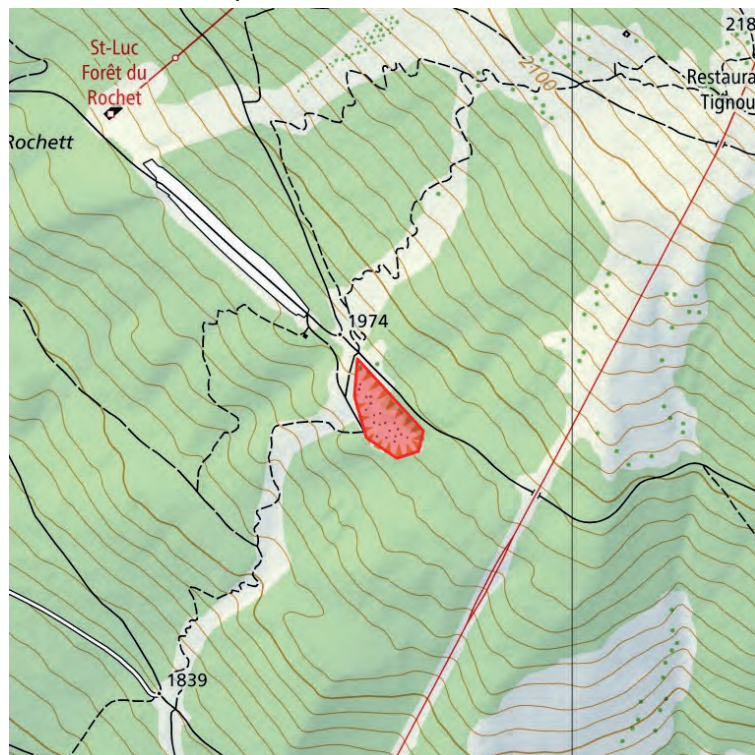
PAZ :

- ☒ Aire forestière
☐ Zone inculte
☐ Zone agricole
☐ Zone agricole protégée
☐ Zone mayen
☐ Zone de dépôt de matériaux
☒ Zone d'extraction de matériaux
☐ Zone d'installations publiques A
☐ Zone artisanale

Forêt touchée :

- ☐ Oui (cf. cadastre forestier)
☐ Non
☒ A définir

Coordonnées moyennes : 2'612'812 / 1'119'364



Photos :





Analyse du potentiel de stockage des MEX - Anniviers

	Accès	Sens	Forêt	PAZ	Contraintes	Conduites	Propriété	Volume	TOTAL	TOTAL pondéré
Note	3	1	2	1	1	0	2	3	13	39

Propriété foncière :

NC Bourgeoisie de St-Luc

Projet en lien :

-

Conflits :

Saut de descente VTT

Démarche/procédure :

- Accord du propriétaire et de Funiluc SA
- Dossier MEP à but agricole, forestier ou nature avec demande de défrichement (temporaire)



Analyse du potentiel de stockage des MEX - Anniviers

Lieu-dit : Pombriniès

Volume de stockage : spécial (∞)

Accès/distance : Route de la STEP

Mise en place :

- ☒ Aval
☐ Amont
☐ Mixte

☒ Commune ☐ Bourgeoisie ☐ Canton ☒ Privé(s)

Conduites/lignes :

- ☐ Eau potable
☐ Eaux usées
☐ Eaux claires
☐ Electricité
☐ Swisscom
☐ Ligne SIESA
☐ Ligne HT (FMG)

PAZ :

- ☒ Aire forestière
☐ Zone inculte
☐ Zone agricole
☐ Zone agricole protégée
☐ Zone mayen
☐ Zone de dépôt de matériaux
☐ Zone d'extraction de matériaux
☐ Zone d'installations publiques A
☐ Zone artisanale

Remarques :

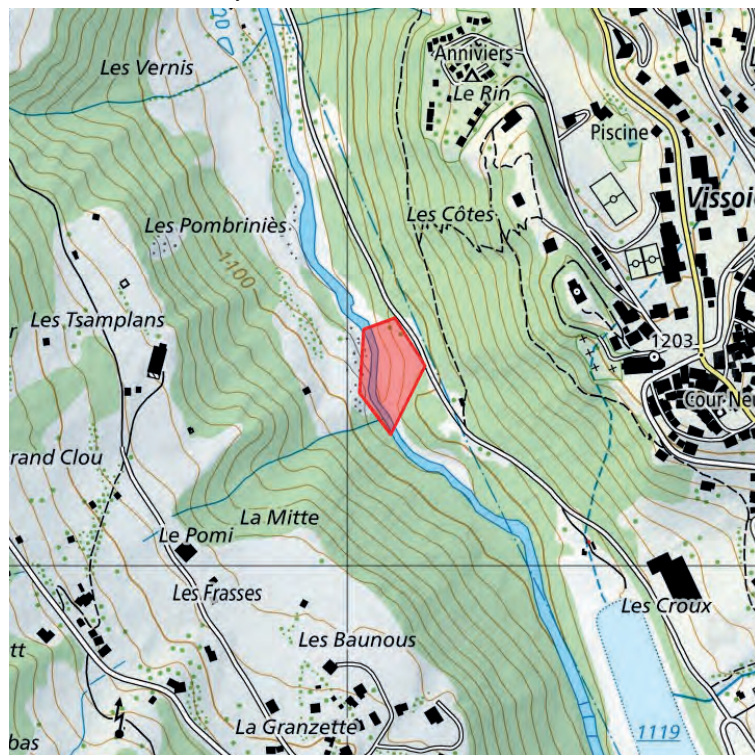
Site d'équilibrage du charriage de la Navisence par apport de matériaux en aval du bassin hydroélectrique de Vissoie. Aménagement à réaliser (zone de déchargement).

Forêt touchée :

- ☒ Oui (cf. cadastre forestier)
☐ Non
☐ A définir

Coordonnées moyennes : 2'611'051 / 1'118'200

Photos :





Analyse du potentiel de stockage des MEX - Anniviers

	Accès	Sens	Forêt	PAZ	Contraintes	Conduites	Propriété	Volume	TOTAL	TOTAL pondéré
Note	2	1	2	2	0	0	1	1	9	9

Propriété foncière :

374 Commune d'Anniviers, Commune de
Chippis, Commune de Chalais
375 Commune d'Anniviers
876 Commune d'Anniviers
2192 Commune d'Anniviers
(908) DDP Forces motrices de la Gougra SA

Projet en lien :

Sécurisation de la Navisence

Conflits :

ERE
Zone danger crues
Réserve piscicole

Démarche/procédure :

- Demande de renseignements à déposer au Canton pour évaluer la faisabilité du projet.
- Dossier MEP pour l'aire de stockage temporaire et/ou de déchargement avec demande de défrichement éventuelle.

Analyse du potentiel de stockage des MEX - Anniviers

Lieu-dit : Zau Derri (Croisettes)
Volume de stockage : ~ 40'000 m³
Accès/distance : Route forestière des Landoux

Mise en place :

- ☒ Aval
☐ Amont
☐ Mixte

☐ Commune ☒ Bourgeoisie ☐ Canton ☐ Privé(s)

Conduites/lignes :

- ☐ Eau potable
☐ Eaux usées
☐ Eaux claires
☐ Electricité
☐ Swisscom
☐ Ligne SIESA
☐ Ligne HT (FMG)

Remarques :

Comblement de la combe existante au Sud du cône de déjection de la galerie des Croisettes, au niveau de la route forestière des Landoux.

Possibilité de faire une place à bois.

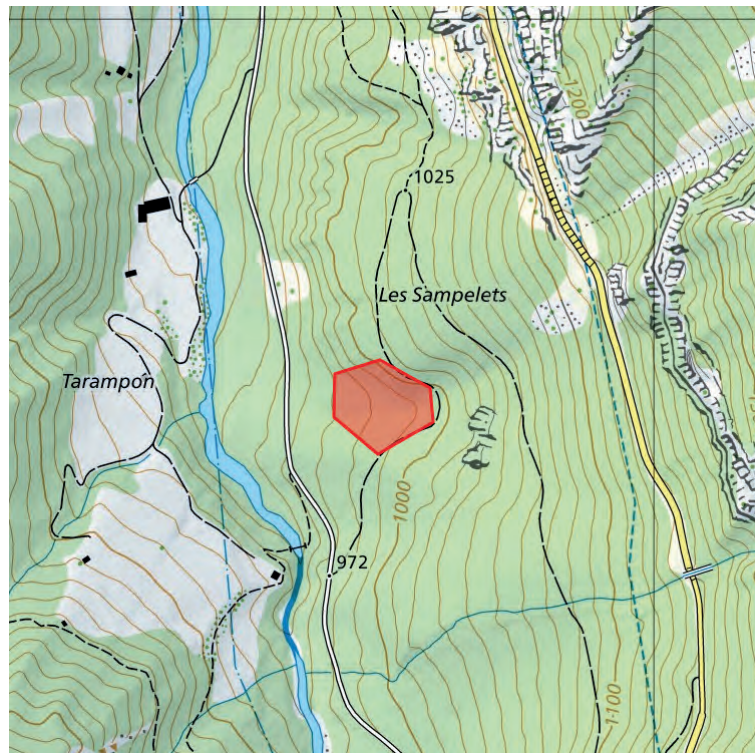
PAZ :

- ☒ Aire forestière
☐ Zone inculte
☐ Zone agricole
☐ Zone agricole protégée
☐ Zone mayen
☐ Zone de dépôt de matériaux
☐ Zone d'extraction de matériaux
☐ Zone d'installations publiques A
☐ Zone artisanale

Forêt touchée :

- ☒ Oui (cf. cadastre forestier)
☐ Non
☐ A définir

Coordonnées moyennes : 2'610'760 / 1'119'609



Photos :





Analyse du potentiel de stockage des MEX - Anniviers

	Accès	Sens	Forêt	PAZ	Contraintes	Conduites	Propriété	Volume	TOTAL	TOTAL pondéré
Note	3	1	2	2	0	0	2	2	12	24

Propriété foncière :

NC Bourgeoisie de Vissoie

Projet en lien :

-

Conflits :

-

Démarche/procédure :

- Etude de l'utilité d'une place à bois à cet endroit / coordination TFA - SFCEP
- Accord du propriétaire
- Dossier MEP à but forestier sans demande de défrichement

Analyse du potentiel de stockage des MEX - Anniviers

Lieu-dit : Le Chougzec (Mayoux)

Volume de stockage : ~ 25'000 m³

Accès/distance : RC

Mise en place :

- ☒ Aval
☐ Amont
☐ Mixte

☐ Commune ☐ Bourgeoisie ☒ Canton ☒ Privé(s)

Conduites/lignes :

- ☐ Eau potable
☐ Eaux usées
☐ Eaux claires
☐ Electricité
☐ Swisscom
☐ Ligne SIESA
☐ Ligne HT (FMG)

Remarques :

Elévation de la surface agricole au niveau de la RC. Eventuelle extension au Sud avec déplacement de la RC aux Zénévèrettes dans une 2e phase.

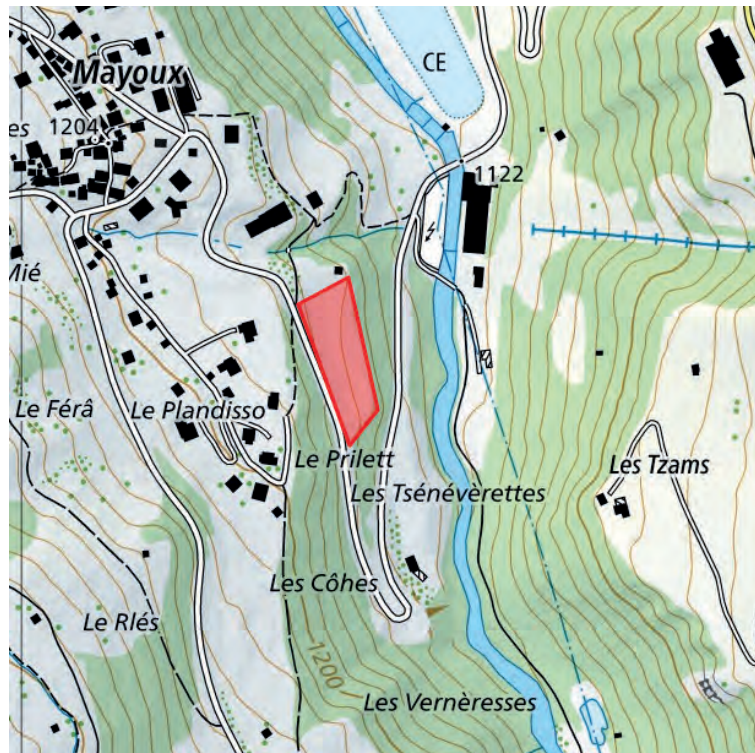
PAZ :

- ☐ Aire forestière
☐ Zone inculte
☐ Zone agricole
☐ Zone agricole protégée
☐ Zone mayen
☐ Zone de dépôt de matériaux
☐ Zone d'extraction de matériaux
☐ Zone d'installations publiques A
☒ Zone artisanale

Forêt touchée :

- ☐ Oui (cf. cadastre forestier)
☒ Non
☐ A définir

Coordonnées moyennes : 2'611'257 / 1'117'526



Photos :





Analyse du potentiel de stockage des MEX - Anniviers

	Accès	Sens	Forêt	PAZ	Contraintes	Conduites	Propriété	Volume	TOTAL	TOTAL pondéré
Note	1	1	1	3	0	0	3	3	12	36

Propriété foncière :

1957	Etat du Valais
1961	Jacques Revey
1962	Jacques Revey
1963	Jacques Revey

Projet en lien :

-

Conflits :

-

Démarche/procédure :

- Accord du propriétaire ou achat des terrains
- Dossier MEP à but public (zone artisanale existante)



Analyse du potentiel de stockage des MEX - Anniviers

Lieu-dit : Crête d'en Bas (Frasses)

Volume de stockage : ~ 50'000 m³

Accès/distance : RC

Mise en place :

- ☒ Aval
☐ Amont
☐ Mixte

☐ Commune ☐ Bourgeoisie ☒ Canton ☒ Privé(s)

Conduites/lignes :

- ☐ Eau potable
☐ Eaux usées
☐ Eaux claires
☐ Electricité
☐ Swisscom
☐ Ligne SIESA
☐ Ligne HT (FMG)

Remarques :

Possibilité de remblayer la combe entre le ruisseau et la crête, en aval de la RC.

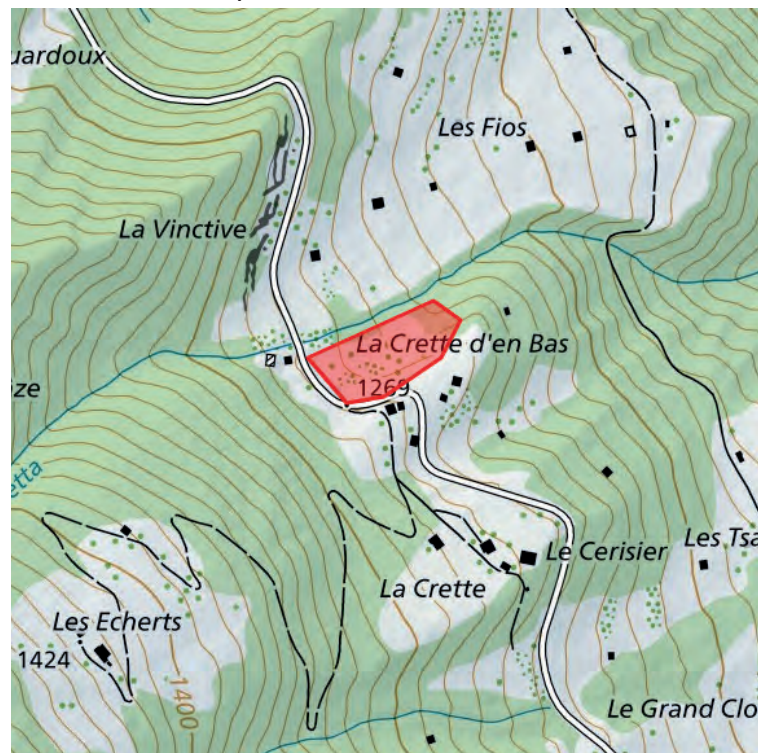
PAZ :

- ☐ Aire forestière
☐ Zone inculte
☐ Zone agricole
☒ Zone agricole protégée
☐ Zone mayen
☐ Zone de dépôt de matériaux
☐ Zone d'extraction de matériaux
☐ Zone d'installations publiques A
☐ Zone artisanale

Forêt touchée :

- ☐ Oui (cf. cadastre forestier)
☒ Non
☐ A définir

Coordonnées moyennes : 2'610'463 / 1'118'374



Photos :





Analyse du potentiel de stockage des MEX - Anniviers

	Accès	Sens	Forêt	PAZ	Contraintes	Conduites	Propriété	Volume	TOTAL	TOTAL pondéré
Note	1	1	1	4	0	0	7	2	16	32

Propriété foncière :

2162	Gérard Monnet
2163	Albert Salamin
2164	Madeleine Quibus-Revey
2165	Constant Rion
2166	Dominique Hélène Zufferey
2167	Céline Wehrli
2168	Gérard Monnet
2300	Etat du Valais

Projet en lien :

-

Conflits :

ERE

Démarche/procédure :

- Ev. conflit avec l'ERE et la zone agricole protégée à étudier/régler
- Accord des propriétaires ou achat des terrains
- Dossier MEP à but agricole

Analyse du potentiel de stockage des MEX - Anniviers

Lieu-dit : L'Igletta
Volume de stockage : ~ 25'000 m³
Accès/distance : Route de Moiry

Mise en place :

- ☒ Aval
☐ Amont
☐ Mixte

☐ Commune ☒ Bourgeoisie ☐ Canton ☐ Privé(s)

Conduites/lignes :

- ☐ Eau potable
☐ Eaux usées
☐ Eaux claires
☐ Electricité
☐ Swisscom
☐ Ligne SIESA
☐ Ligne HT (FMG)

Remarques :

Possibilité d'étendre la place à bois existante.
Des blocs peuvent être prélevés en pied de talus existant.
Réactualisation du dossier MEP en cours.

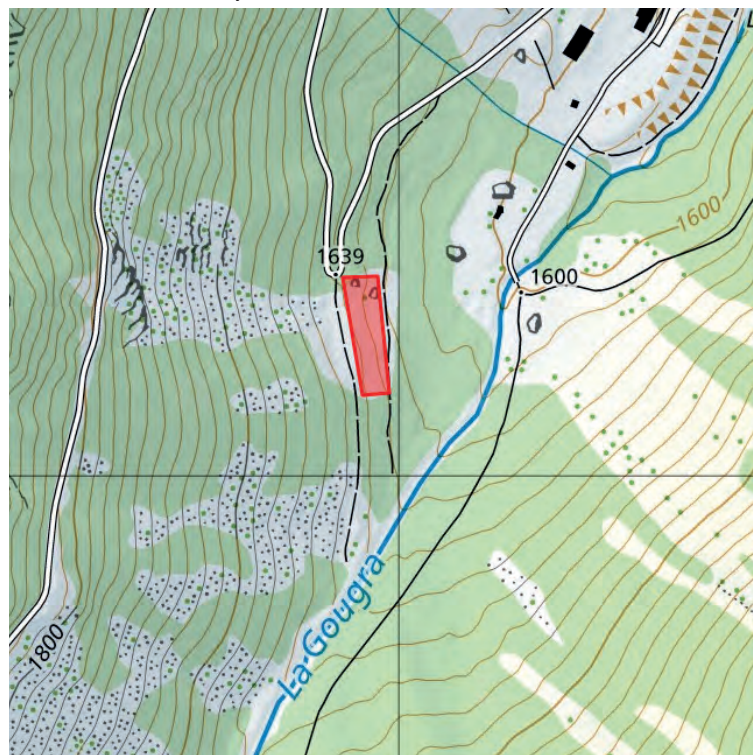
PAZ :

- ☒ Aire forestière
☒ Zone inculte
☐ Zone agricole
☐ Zone agricole protégée
☐ Zone mayen
☐ Zone de dépôt de matériaux
☐ Zone d'extraction de matériaux
☐ Zone d'installations publiques A
☐ Zone artisanale

Forêt touchée :

- ☒ Oui (cf. cadastre forestier)
☐ Non
☐ A définir

Coordonnées moyennes : 2'609'953 / 1'113'106



Photos :





Analyse du potentiel de stockage des MEX - Anniviers

	Accès	Sens	Forêt	PAZ	Contraintes	Conduites	Propriété	Volume	TOTAL	TOTAL pondéré
Note	1	1	2	2	2	0	2	3	13	39

Propriété foncière :

NC Bourgeoisie de Grimentz

Projet en lien :

Extension de la place à bois de l'Igletta

Conflits :

Secteur Au
DFC

Démarche/procédure :

- Accord du propriétaire ou achat des terrains
- Dossier MEP à but forestier (études en cours) sans demande de défrichement

Analyse du potentiel de stockage des MEX - Anniviers

Lieu-dit : Les Grands Praz

Volume de stockage : ~ 30'000 m³

Accès/distance : Route agricole

Mise en place :

- ☐ Aval
☐ Amont
☒ Mixte

☒ Commune ☐ Bourgeoisie ☐ Canton ☐ Privé(s)

Conduites/lignes :

- ☐ Eau potable
☐ Eaux usées
☐ Eaux claires
☐ Electricité
☐ Swisscom
☐ Ligne SIESA
☐ Ligne HT (FMG)

Remarques :

Possibilité de remplir le trou qui sert de place de dépôt à Raphy Melly SA actuellement.

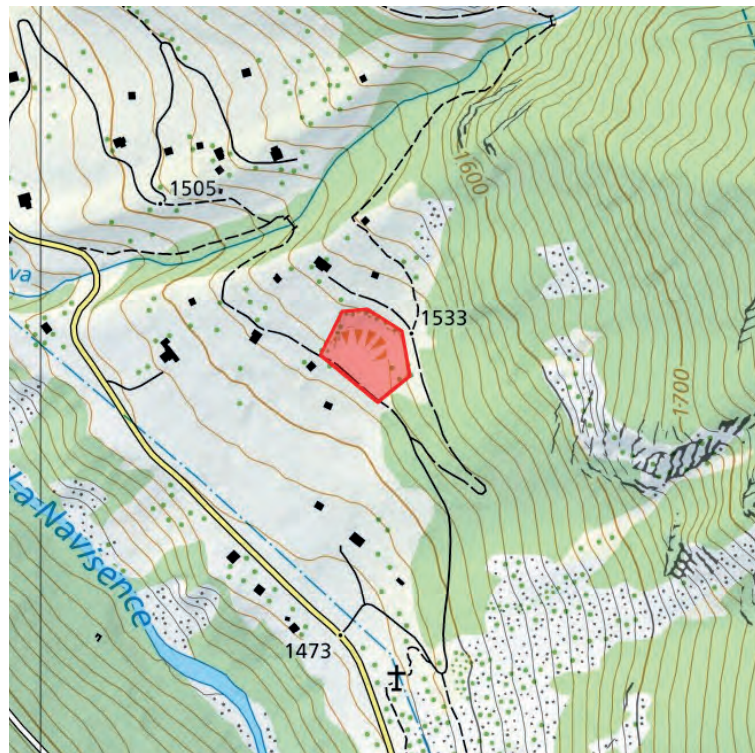
PAZ :

- ☐ Aire forestière
☐ Zone inculte
☒ Zone agricole
☐ Zone agricole protégée
☐ Zone mayen
☐ Zone de dépôt de matériaux
☐ Zone d'extraction de matériaux
☐ Zone d'installations publiques A
☐ Zone artisanale

Forêt touchée :

- ☐ Oui (cf. cadastre forestier)
☒ Non
☐ A définir

Coordonnées moyennes : 2'613'280 / 1'113'421



Photos :





Analyse du potentiel de stockage des MEX - Anniviers

	Accès	Sens	Forêt	PAZ	Contraintes	Conduites	Propriété	Volume	TOTAL	TOTAL pondéré
Note	3	2	1	3	2	0	1	2	14	28

Propriété foncière :

2834 Commune d'Anniviers

Projet en lien :

-

Conflits :

Place dépôt Raphy Melly SA
DFC

Démarche/procédure :

- Coordination avec Raphy Melly SA (autre place à trouver)
- Dossier MEP à but agricole

Analyse du potentiel de stockage des MEX - Anniviers

Lieu-dit : Vénège (Grands Praz)

Volume de stockage : ~ 28'000 m³

Accès/distance : RC

Mise en place :

- ☐ Aval
☐ Amont
☒ Mixte

☐ Commune ☒ Bourgeoisie ☐ Canton ☒ Privé(s)

Conduites/lignes :

- ☐ Eau potable
☒ Eaux usées
☐ Eaux claires
☐ Electricité
☐ Swisscom
☐ Ligne SIESA
☒ Ligne HT (FMG)

Remarques :

Possibilité d'aménager une place à bois en remblai.
Possibilité d'extraire des blocs.

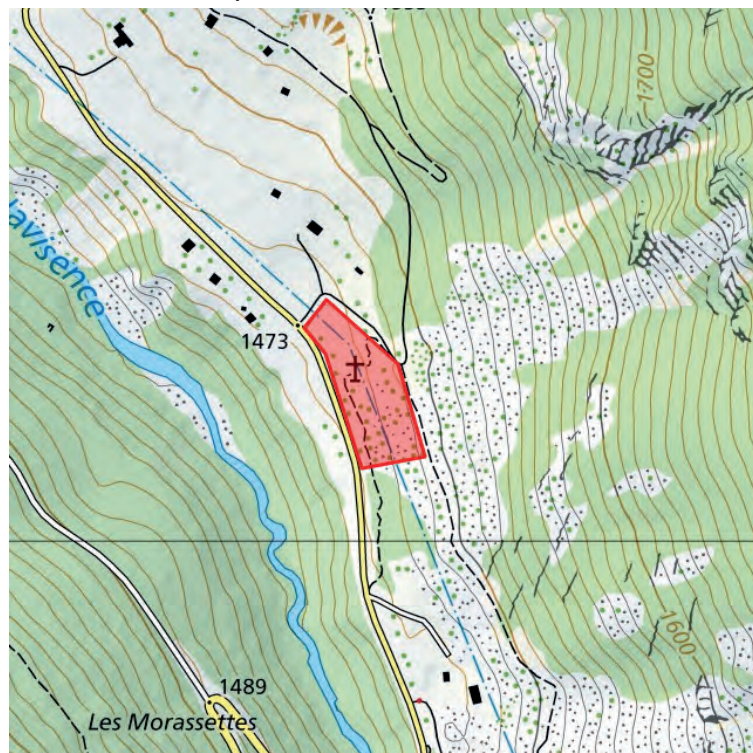
PAZ :

- ☒ Aire forestière
☐ Zone inculte
☐ Zone agricole
☐ Zone agricole protégée
☐ Zone mayen
☐ Zone de dépôt de matériaux
☐ Zone d'extraction de matériaux
☐ Zone d'installations publiques A
☐ Zone artisanale

Forêt touchée :

- ☒ Oui (cf. cadastre forestier)
☐ Non
☐ A définir

Coordonnées moyennes : 2'613'317 / 1'113'159



Photos :





Analyse du potentiel de stockage des MEX - Anniviers

	Accès	Sens	Forêt	PAZ	Contraintes	Conduites	Propriété	Volume	TOTAL	TOTAL pondéré
Note	3	1	2	2	0	2	2	2	14	28

Propriété foncière :

NC Bourgeoisie d'Ayer
2850 Forces Motrices de la Gougra SA

Projet en lien :

Place à bois Grands Praz

Conflits :

Oratoire
DFC

Démarche/procédure :

- Accord des propriétaires ou achat des terrains
- Dossier MEP à but forestier sans demande de défrichement

Analyse du potentiel de stockage des MEX - Anniviers

Lieu-dit : Loverêche (extension)

Volume de stockage : ~ 70'000 m³

Accès/distance : RC

Mise en place :

- ☒ Aval
☐ Amont
☐ Mixte

☒ Commune ☐ Bourgeoisie ☐ Canton ☐ Privé(s)

Conduites/lignes :

- ☐ Eau potable
☐ Eaux usées
☐ Eaux claires
☒ Electricité
☒ Swisscom
☐ Ligne SIESA
☐ Ligne HT (FMG)

Remarques :

Extension de la décharge actuelle vers le Nord (Pra du Bois). Dossier et modification du PAZ avec demande de défrichement en cours d'homologation.

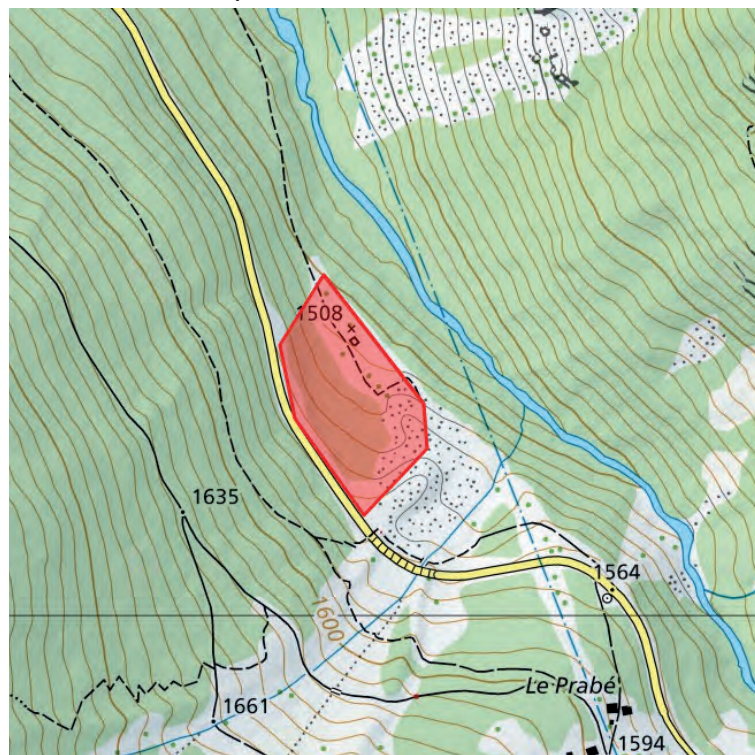
PAZ :

- ☒ Aire forestière
☐ Zone inculte
☒ Zone agricole
☐ Zone agricole protégée
☐ Zone mayen
☒ Zone de dépôt de matériaux
☐ Zone d'extraction de matériaux
☐ Zone d'installations publiques A
☐ Zone artisanale

Forêt touchée :

- ☒ Oui (cf. cadastre forestier)
☐ Non
☐ A définir

Coordonnées moyennes : 2'613'595 / 1'112'169



Photos :





Analyse du potentiel de stockage des MEX - Anniviers

	Accès	Sens	Forêt	PAZ	Contraintes	Conduites	Propriété	Volume	TOTAL	TOTAL pondéré
Note	1	1	2	1	1	2	1	1	10	10

Propriété foncière :

753	Commune d'Anniviers
754	Commune d'Anniviers
757	Commune d'Anniviers
758	Commune d'Anniviers
761	Commune d'Anniviers

Projet en lien :

Projet d'extension de la décharge de Loverêche

Conflits :

IVS

Démarche/procédure :

- Dossier MEP à but de dépôt de matériaux et demande d'autorisation d'exploiter à déposer (2021)

Environnement



Domaines skiables



Mobilités de loisirs

Agriculture



Dangers naturels

Eaux



Gestion des déchets



*Aménagement
du territoire*

Forêts



*Conception 3D
& graphique*



**PATRICK
EPINEY**
Ingénieurs Sàrl

Rte des Landoux 1
3961 Vissoie

Rte de la Métralie 26
3960 Sierre

info@patrickepiney.ch
www.patrickepiney.ch
+41 78 605 58 50

